

ROYAUME DU MAROC — REINO DE MARRUECOS

Bulletin Officiel - Boletín Oficial

Paraît le vendredi — Se publica los viernes

Prix du numéro (édition partielle) : 0,50 DH

Precio del número (edición parcial) : 0.50 DH

L'édition complète comprend :

1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.;

2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

AVIS. — Pour tous renseignements concernant la vente au numéro, les tarifs et conditions d'abonnement : voir à la fin du « Bulletin Officiel ». Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.**La edición completa comprende:**

1.° Una primera parte o edición parcial que inserta los: dahires, decretos, acuerdos, órdenes, circulares, avisos, informaciones, estadísticas, etc.;

2.° Una segunda parte en la que viene: publicidad reglamentaria, legal y judicial (registro de inmuebles, deslindes de terrenos patrimoniales y colectivos, avisos de subastas, de informaciones, etc.).

AVISO. — Para informes referentes a la venta por número, a los tarifas y condiciones de abono: ver al final del «Boletín Oficial». Las suscripciones parten del primero de cada mes.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel ».

Los anuncios judiciales y legales prescritos para la publicidad y validez de los actos, procedimientos y contratos deben ser publicados obligatoriamente en el «Boletín Oficial».

SOMMAIRE

Pages

Rapport présenté à S.M. le Roi par la commission de surveillance de la Caisse de dépôt et de gestion sur les exercices 1959 et 1960 1349

TEXTES GÉNÉRAUX**Intérim du ministre de la santé publique.**

Décret n° 2-61-513 du 23 rebia I 1381 (4 septembre 1961) désignant M. Mohamed Benhima, ministre des travaux publics, pour assurer l'intérim du ministre de la santé publique 1353

Intérim du ministre chargé du ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 2-61-514 du 23 rebia I 1381 (4 septembre 1961) désignant M. M'Hamed Douiri, ministre de l'économie nationale et des finances, pour assurer l'intérim du ministre chargé du ministère de l'éducation nationale. 1354

Intérim du sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Décret n° 2-61-508 du 16 rebia I 1381 (28 août 1961) désignant M. M'Hammed Boucetta, ministre de la justice, pour assurer l'intérim du sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères 1354

Intérim du ministre délégué au travail et aux affaires sociales.

Décret n° 2-61-565 du 7 rebia II 1381 (18 septembre 1961) désignant M. Ahmed Réda Guédira, ministre de l'intérieur et ministre de l'agriculture, pour assurer l'intérim du ministre délégué au travail et aux affaires sociales. 1354

Création de timbres-poste.

Décret n° 2-61-475 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) portant création de timbres-poste 1354

Institut de sociologie.

Décret n° 2-60-661 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) portant création d'un institut de sociologie 1354

Licences ès sciences sociales. — Régime des études et des examens.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 169-61 du 21 septembre 1961 portant organisation du régime des études et des examens en vue de la licence ès sciences sociales. 1355

Diplôme d'études supérieures et doctorat ès sciences sociales. — Régime des études et des examens.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 172-61 du 21 septembre 1961 portant organisation du régime des études et des examens en vue du diplôme d'études supérieures et du doctorat ès sciences sociales 1356

Licences ès sciences. — Régime des études et des examens.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 488-61 du 3 septembre 1961 modifiant l'arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 368-61 du 6 juillet 1961 portant organisation du régime des études et des examens en vue de la licence ès sciences 1358

Statut du personnel des entreprises minières, de recherches et d'exploitations d'hydrocarbures. — Election aux commissions du statut et du personnel.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande n° 517-61 du 19 septembre 1961 fixant la date des élections aux commissions du statut et du personnel dans les entreprises minières et entreprises de recherches et d'exploitations d'hydrocarbures 1358

Entreprises minières, de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures. — Constitution des commissions du statut et du personnel.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande n° 519-61 du 19 septembre 1961 modifiant l'arrêté du ministre chargé des mines du 5 mai 1961 fixant les modalités de constitution des commissions du statut et du personnel dans les entreprises minières et entreprises de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures 1358

Ancienne zone de protectorat espagnol et province de Tanger. — Paiement de créances.

Arrêté du ministre de la justice n° 465-61 du 22 août 1961 rendant applicable dans l'ancienne zone de protectorat espagnol et dans la province de Tanger le dahir du 11 rebia II 1370 (20 janvier 1951) instituant une procédure simplifiée pour les actions en paiement de créances résultant d'un titre ou d'une promesse reconnue 1359

Assurances. — Responsabilités civiles diverses.

Arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 507-61 du 12 septembre 1961 relatif à la limitation obligatoire des engagements d'assurances des responsabilités civiles diverses 1359

Emission de bons à cinq ans.

Arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 503-61 du 15 septembre 1961 pris pour l'application du dahir n° 1-60-114 du 6 kaada 1379 (3 mai 1960) autorisant le Gouvernement à procéder à une émission de bons à cinq ans 1359

TEXTES PARTICULIERS

Domaine public. — Déclassement d'une parcelle de terrain.

Décret n° 2-61-395 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) déclassant du domaine public une parcelle de terrain située à Guerrando, P.K. 101+600, de la route principale n° 9 d'El-Jadida à Marrakech 1359

El-Jadida. — Cession de gré à gré de deux parcelles de terrain.

Décret n° 2-61-345 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) approuvant la délibération du conseil communal de la ville d'El-Jadida autorisant la cession de gré à gré par la ville de deux parcelles de terrain du domaine privé municipal à un particulier 1360

Essaouira. — Cession de gré à gré de sept parcelles de terrain.

Décret n° 2-61-392 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) approuvant la délibération du conseil communal de la ville d'Essaouira autorisant la cession gratuite par la ville à la Société musulmane de bienfaisance de sept parcelles de terrain du domaine privé municipal 1360

Délégation de signature.

Arrêté du ministre d'Etat, chargé des affaires africaines, n° 468-61 du 11 septembre 1961 portant délégation de signature 1360

**ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

TEXTES COMMUNS

Décret n° 2-61-546 du 7 rebia II 1381 (18 septembre 1961) relatif à la situation des diplômés de l'école marocaine d'administration 1360

TEXTES PARTICULIERS

Ministère du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande du 4 septembre 1961 ouvrant un concours pour le recrutement d'un agent public hors catégorie 1361

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois 1361
Nominations et promotions 1362
Résultats de concours et d'examens 1364

AVIS ET COMMUNICATIONS

Liste nominative du personnel médical autorisé à exercer au 1^{er} janvier 1961 1365
Liste nominative du personnel vétérinaire au 1^{er} janvier 1961. 1402
Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 1403

SUMARIO

Páginas

Memoria presentada a S. M. el Rey por la comisión de vigilancia de la Caja de depósito y de gestión sobre los ejercicios 1959 y 1960 1404

TEXTOS GENERALES

Interinidad del ministro de sanidad pública.

Decreto n.º 2-61-513 de 23 de rabia I de 1381 (4 de septiembre de 1961) por el que se designa a D. Mohammed Benhima, ministro de obras públicas, para sustituir interinamente al ministro de sanidad pública 1403

Interinidad del ministro de educación nacional.

Decreto n.º 2-61-514 de 23 de rabia I de 1381 (4 de septiembre de 1961) designando a don Mahammad Dairi, ministro de economía nacional y de finanzas, para sustituir interinamente al ministro encargado del ministerio de educación nacional 1408

Interinidad del subsecretario de Estado de asuntos extranjeros.

Decreto n.º 2-61-508 de 16 de rabia I de 1381 (28 de agosto de 1961) designando a D. Mohamed Bucetta, ministro de justicia, para que desempeñe interinamente las funciones de subsecretario de Estado de asuntos extranjeros. 1408

Interinidad del ministro delegado para el trabajo y asuntos sociales.

Decreto n.º 2-61-565 de 7 de rabia II de 1381 (18 de septiembre de 1961) designando a don Ahmed Reda Guedira, ministro del interior y de agricultura, para sustituir interinamente al ministro delegado para el trabajo y asuntos sociales 1408

Creación de sellos de correos.

Decreto n.º 2-61-475 de 30 de rabia I de 1381 (11 de septiembre de 1961) sobre creación de sellos de correos 1409

Instituto de sociología.

Decreto n.º 2-60-661 de 30 de rabia I de 1381 (11 de septiembre de 1961) creando un Instituto de sociología 1409

Licenciatura en ciencias sociales. — Régimen de estudios y de exámenes.

Acuerdo del ministro de educación nacional n.º 169-61, de 21 de septiembre de 1961, organizando el régimen de estudios y de exámenes para la licenciatura en ciencias sociales 1409

Diploma de estudios superiores y doctorado en ciencias sociales. — Régimen de estudios y de exámenes.

Acuerdo del ministro de educación nacional n.º 172-61, de 21 de septiembre de 1961, organizando el régimen de estudios y de exámenes para el diploma de estudios superiores y el doctorado en ciencias sociales 1411

Licenciatura en ciencias. — Régimen de estudios y de exámenes.

Acuerdo del ministro de educación nacional n.º 488-61, de 3 de septiembre de 1961, modificando el acuerdo del ministro de educación nacional n.º 368-61, de 6 de julio de 1961, por el cual se organiza el régimen de estudios y de exámenes para la licenciatura en ciencias. 1412

Empresas mineras y empresas de investigación y explotación de hidrocarburos. — Elección para las comisiones de estatuto y de personal.

Acuerdo del ministro de comercio, industria, minas, artesanía y marina mercante n.º 517-61, de 19 de septiembre de 1961, fijando la fecha de las elecciones para las comisiones de estatuto y de personal de las empresas mineras y empresas de investigación y de explotación de hidrocarburos 1413

Empresas mineras y empresas de investigación y explotación de hidrocarburos. — Constitución de las comisiones de estatuto y de personal.

Acuerdo del ministro de comercio, industria, minas, artesanía y marina mercante n.º 519-61, de 19 de septiembre de 1961, modificando el acuerdo del ministro encargado de minas, de 5 de mayo de 1961, fijando las modalidades de constitución de las comisiones de estatuto y de personal en las empresas mineras y empresas de investigación y de explotación de hidrocarburos 1413

Antigua zona de protectorado español y provincia de Tánger. — Pago de créditos.

Acuerdo del ministro de justicia n.º 465-61, de 22 de agosto de 1961, disponiendo sea aplicable en la antigua zona de protectorado español y en la provincia de Tánger el dahir de 11 de rabía II de 1370 (20 de enero de 1951) estableciendo un procedimiento simplificado para las acciones para el pago de créditos resultantes de un título o de una promesa reconocida 1413

Seguros. — Responsabilidades civiles diversas.

Acuerdo del ministro de economía nacional y de finanzas n.º 507-61, de 12 de septiembre de 1961, relativo a la limitación obligatoria de los compromisos de seguros de responsabilidades civiles diversos 1413

Emisión de bonos a cinco años.

Acuerdo del ministro de economía nacional y de finanzas n.º 503-61, de 15 de septiembre de 1961, para la aplicación del dahir n.º 1-60-114 de 6 de caada de 1374 (3 de mayo de 1960) autorizando al Gobierno para proceder a una emisión de bonos a cinco años 1414

TEXTOS PARTICULARES**Delegaciones de firma.**

Acuerdo del ministro de Estado encargado de los asuntos africanos n.º 468-61, de 11 de septiembre de 1961, sobre delegación de firma 1414

**ORGANIZACION Y PERSONAL
DE LAS ADMINISTRACIONES PUBLICAS****TEXTOS PARTICULARES****Ministerio de comercio, industria, minas, artesanía y marina mercante.**

Acuerdo del ministro de comercio, industria, minas, artesanía y marina mercante, de 4 de septiembre de 1961, convocando un concurso profesional para el nombramiento de un (1) agente público de categoría excepcional. 1414

AVISOS Y COMUNICACIONES

Aviso de puesta al cobro de listas cobratorias de impuestos directos 1415

**Rapport présenté à S.M. le Roi
par la commission de surveillance**

de la Caisse de dépôt et de gestion sur les exercices 1959 et 1960.

SIRE,

La commission de surveillance de la Caisse de dépôt et de gestion a l'honneur de présenter à Votre Majesté, en exécution de l'article 4, paragraphe 5, du dahir du 1^{er} chaabane 1378 (10 février 1959), son rapport sur les opérations effectuées par cet établissement depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1960.

La création de la Caisse de dépôt et de gestion répond essentiellement au souci de centraliser en un organisme spécialisé, en vue d'une utilisation coordonnée, des ressources multiples mais éparses jusque là restées improductives ou gérées séparément.

Établissement public autonome, elle s'est vue ainsi confier des dépôts particuliers et des dépôts collectifs généralement d'origine privée, principalement d'épargne et de prévoyance, qu'il a paru nécessaire de placer sous une sauvegarde spéciale.

Aussi, la caisse est-elle dotée d'un statut spécial lui garantissant une large autonomie, lui permettant de gérer ses fonds dans les conditions techniques les meilleures et assurant l'inviolabilité des capitaux qui lui sont confiés, de façon que les épargnants, en particulier, aient une confiance absolue dans le remboursement de leurs dépôts, condition essentielle du développement de l'épargne.

La Caisse de dépôt et de gestion est contrôlée par une commission de surveillance jouissant d'une grande indépendance puisqu'elle est composée, notamment, de deux magistrats de la Cour suprême et du gouverneur de l'institut d'émission.

Les règles générales concernant l'emploi des fonds de la caisse et les modalités de gestion des valeurs qui lui sont confiées sont fixées par arrêté du ministre des finances mais les pouvoirs publics ne peuvent imposer à la caisse tel ou tel placement particulier.

La Caisse de dépôt et de gestion opère, soit directement, pour réaliser ses opérations de réception de dépôts et de placement de fonds, soit en gérant des institutions distinctes, telles que le Fonds d'équipement communal et la Caisse nationale de retraites et d'assurances, soit par l'entremise de sociétés filiales dont elle détient une part plus ou moins importante du capital.

Bien que créée en février 1959, la Caisse de dépôt et de gestion n'a pratiquement commencé à fonctionner qu'à partir du 1^{er} juin, date à laquelle les capitaux reçus par elle n'excédaient guère 180 millions de francs.

Aussi le présent rapport retracera-t-il, à titre exceptionnel, les opérations de la caisse depuis le début de son fonctionnement jusqu'au 31 décembre 1960.

Il examinera, d'une part, les diverses missions confiées à la caisse et l'origine des fonds qui lui sont confiés, et d'autre part, l'emploi de ces fonds.

I. — LES MISSIONS CONFIEES A LA CAISSE ET L'ORIGINE DES FONDS GÉRÉS PAR CET ÉTABLISSEMENT.

La création de la Caisse de dépôt et de gestion a répondu aux trois objectifs suivants :

Assurer la bonne gestion de certains dépôts d'origine privée ou publique ;

Gérer des institutions de prévoyance et de solidarité ;

Canaliser et orienter l'épargne soit par des investissements directs, soit en facilitant le financement d'opérations d'intérêt général.

Consignations et cautionnements	172.400.562	462.803.803	290.403.603
Greffiers et oukil el rhiab	301.798.045	794.699.362	432.901.317
Caisse d'épargne nationale	526.618.498	1.874.566.999	1.347.948.501
Mutuelle des douanes		181.776	
Fonds de garantie automobile		241.612.996	
Fonds d'assurance immatriculation immeubles	100.990.667	110.045.656	9.054.989
Fonds d'assurances notaires		71.705.866	
Caisse centrale de garantie	301.290.410	284.310.846	16.979.564
Fonds des Habous		Mémoire.	
Fonds des pensions	4.937.765.132	6.565.019.642	1.627.254.510
Fonds du travail	1.121.748.546	1.461.462.058	339.713.512
Caisse nationale de retraites et d'assurances	8.935.149	254.077.834	245.072.685
Fonds d'équipement communal	260.120.885	472.879.790	212.758.905
Correspondant		182.140.950	
Dettes à court terme	29.738.002	205.253.671	175.515.669
Report à nouveau		18.403.537	
Compte d'ordre	18.403.537	94.195.053	75.791.516
TOTAUX	7.839.809.433	13.093.289.839	4.773.394.771

a) Dépôts d'origine privée.

La caisse reçoit des fonds ou des valeurs mobilières d'origine privée qui doivent avoir une affectation spéciale ou qui font l'objet de prétentions opposées ou de droits litigieux. Il s'agit des cautionnements, des consignations judiciaires légales ou administratives, etc. Au 31 décembre 1960, le total des fonds ainsi reçus s'élevait à 462,8 millions contre 172,4 millions au début de la même année, soit une progression, d'ailleurs régulière, de 290,4 millions.

On peut escompter encore un net accroissement de ce poste lorsque, dans un proche avenir, les consignations reçues par la Caisse des dépôts et consignations française auront été transférées à la Caisse de dépôt et de gestion.

S'apparentant, par leur nature et leur origine, aux consignations, les dépôts des secrétaires-greffiers et oukil el rhiab, avec un montant de 794,6 millions au 31 décembre 1960, figurent désormais en bonne place au passif de la Caisse de dépôt et de gestion. Mais l'important accroissement constaté pendant cette année (432,9 millions) risque de faire illusion. Il s'agit en fait de dépôts très instables, faisant l'objet de mouvements fréquents et de trop grande amplitude pour qu'on puisse en faire une utilisation prolongée et d'une rentabilité suffisante.

Aux termes d'un décret en cours de préparation, la Caisse de dépôt et de gestion doit recueillir également les fonds des notaires.

Elle peut recevoir, en outre, les fonds libres des sociétés mutualistes dont elle conserve le portefeuille, et des coopératives agricoles et artisanales. Jusqu'ici ces dépôts ont été extrêmement limités (Mutuelle des douanes : 181.776 francs).

D'autre part, le *dahir* du 1^{er} chaabane 1378 instituant une Caisse d'épargne nationale en disposant, en son article 8, que :

« La Caisse d'épargne nationale est tenue de verser à la Caisse de dépôt et de gestion toutes les sommes qu'elles reçoit des déposants »,

1° La Caisse de dépôt et de gestion réceptacle de ressources diverses.

Le montant des fonds confiés à la Caisse de dépôt et de gestion a marqué un accroissement continu au cours des quinze derniers mois, ainsi que le montrent les chiffres ci-après :

Juin 1959 : 180 millions de francs ;

Août 1959 : 3.229 millions de francs ;

Décembre 1959 : 7.839 millions de francs ;

Juin 1960 : 10.403 millions de francs ;

31 décembre 1960 : 13.093 millions de francs.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition, par origine des fonds, du disponible au 31 décembre 1960 et le met en parallèle avec la situation au 1^{er} janvier de la même année, faisant apparaître l'accroissement global et les variations auxquelles il est imputable :

31 décembre 1959	31 décembre 1960	Variation
172.400.562	462.803.803	290.403.603
301.798.045	794.699.362	432.901.317
526.618.498	1.874.566.999	1.347.948.501
	181.776	
	241.612.996	
100.990.667	110.045.656	9.054.989
	71.705.866	
301.290.410	284.310.846	16.979.564
	Mémoire.	
4.937.765.132	6.565.019.642	1.627.254.510
1.121.748.546	1.461.462.058	339.713.512
8.935.149	254.077.834	245.072.685
260.120.885	472.879.790	212.758.905
	182.140.950	
29.738.002	205.253.671	175.515.669
	18.403.537	
18.403.537	94.195.053	75.791.516
7.839.809.433	13.093.289.839	4.773.394.771

fait de la Caisse de dépôt et de gestion le principal centralisateur de l'épargne collective constituée par les particuliers.

L'évolution des fonds qu'elles a reçus, à ce titre, a été la suivante :

Novembre 1959 : 350 millions de francs ;

1^{er} janvier 1960 : 526 millions de francs ;

31 janvier 1960 : 634 millions de francs ;

Avril 1960 : 1.019 millions de francs ;

Juillet 1960 : 1.300 millions de francs ;

Octobre 1960 : 1.635 millions de francs ;

Novembre 1960 : 1.728 millions de francs ;

Décembre 1960 : 1.874 millions de francs.

Il est intéressant de noter que, parmi tous les déposants, la C.E.N., avec un excédent de 1.348 millions, enregistre, en valeur relative, l'accroissement le plus considérable.

La structure des disponibilités de la Caisse de dépôt et de gestion s'en trouve sensiblement modifiée, la C.E.N. y entrant à cette date, pour 14,6 % au lieu de 6,7 % au début de l'année. C'est là un indice particulièrement encourageant.

Il l'est d'autant que l'hypothèque du contentieux « Succursale de la Caisse d'épargne nationale française » n'a cessé, pendant toute l'année, de peser sur le mouvement d'épargne au Maroc. L'accord définitif sur cette question ne devait entrer en vigueur qu'au début de l'année 1961.

En conséquence, la C.E.N. va incessamment bénéficier du transfert d'une partie des dépôts effectués précédemment à cette succursale de la Caisse d'épargne française. Aussi va-t-il être possible maintenant de lancer auprès de la population une active campagne en faveur du développement de l'épargne, campagne à laquelle il serait souhaitable que s'associent les plus hautes autorités gouvernementales. C'est de la mobilisation de l'épargne que dépend en partie, en effet, le financement du plan d'équipement.

b) Dépôts de fonds publics.

La caisse gère, d'autre part, les dépôts faits au titre d'une certaine catégorie de fonds à caractère public, et notamment :

Fonds d'assurance, créé en garantie du dahir sur l'immatriculation des immeubles par le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913), dont le solde au 31 décembre 1960 s'élevait à 110 millions ;

Fonds de garantie automobile institué par le dahir du 28 joumada II 1374 (22 février 1955) lequel disposait au 31 décembre 1960 d'un solde de 241 millions ;

Fonds d'assurances des notaires dont l'excédent des dépôts sur les retraits était, le 31 décembre 1960, de 71 millions ;

L'article 14 de son dahir organique l'ayant habilitée à recevoir les fonds libres des Habous, la Caisse de dépôt et de gestion étudie actuellement avec les départements intéressés les modalités d'application de cette disposition ;

Le compte courant de la Caisse centrale de garantie chez la Caisse de dépôt et de gestion présentait, au 31 décembre, un solde créditeur de 284 millions.

2° La Caisse de dépôt et de gestion gérante d'institutions de prévoyance et de solidarité.

Spécialisée dans les questions de placement et en relation constante avec les divers organes du marché financier, la Caisse de dépôt et de gestion s'est vue confier une seconde mission : la gestion, soit partielle, soit totale, d'organismes de retraites, de prévoyance et de solidarité.

a) Organismes gérés partiellement par la Caisse de dépôt et de gestion.

En vertu de l'article 14 du dahir du 1^{er} chaabane 1378 (10 février 1959), la Caisse de dépôt et de gestion est chargée d'assurer la gestion financière des caisses de retraites des agents des administrations publiques (Caisse marocaine des retraites, Fonds spécial des pensions, Caisse des rentes viagères), la gestion administrative et technique de ces caisses étant assurée par leur conseil d'administration.

A ce titre, la Caisse de dépôt et de gestion est appelée à placer les disponibilités de ces organismes et à gérer leur portefeuille.

Le total de ces fonds s'élevait, le 31 décembre 1960, à 6.565 millions. On ne peut manquer de noter, à la lecture de ce chiffre et du tableau précédent, la part considérable des dépôts de ces caisses dans l'ensemble des disponibilités de la Caisse de dépôt et de gestion.

Malgré un net recul relatif au cours de l'année 1960, puisqu'ils ne représentent plus que 51,38 % des disponibilités de la Caisse de dépôt et de gestion, au lieu de 63,34 % au début de l'année, ces dépôts continuent, par leur importance, à jouer un rôle déterminant dans la politique générale de placement de la Caisse de dépôt et de gestion.

La caisse a, en outre, vocation, en exécution de l'article 13 de son dahir organique, pour recevoir en dépôt et gérer les fonds des organismes de retraites des offices, des établissements publics, des sociétés concessionnaires et des salariés de l'industrie et du commerce.

La caisse assure également la gestion financière de divers fonds relevant du ministère du travail : Fonds de majoration des rentes servies aux victimes des accidents du travail, Fonds de solidarité des employeurs. Les dépôts reçus au titre de ces fonds atteignaient, le 31 décembre 1960, 1.461 millions.

La Caisse de dépôt et de gestion est appelée à recueillir et gérer les disponibilités de la Caisse nationale de sécurité sociale qui doit entrer en activité dès le mois d'avril 1961.

b) Organismes gérés entièrement par la caisse.

Une seconde catégorie d'institutions de prévoyance et de solidarité est gérée par la Caisse de dépôt et de gestion aussi bien sur le plan administratif et technique qu'au point de vue financier.

Il s'agit de la Caisse nationale de retraites et d'assurances, établissement public créé par un dahir du 24 rebia II 1379 (27 octobre 1959) qui fonctionne sous la garantie de l'État et a pour objet de « consentir des assurances de rentes immédiates viagères ou temporaires et de rentes différées, de recevoir les capitaux constitutifs de rentes allouées par décisions judiciaires et réparation d'accidents du travail ou de droit commun ».

Dans l'immédiat, cette caisse se charge du service des rentes dues au titre des accidents du travail dans le cadre du dahir du 25 juin 1927.

La Caisse nationale de retraites et d'assurances est appelée à étendre ses activités à l'assurance sur la vie et à la constitution de retraites.

Dans le même ordre d'idées, la Caisse nationale de retraites et d'assurances pourrait intervenir dans l'organisation d'un régime de retraites pour les agents des établissements publics et des collectivités locales.

Les collectivités locales ainsi que plusieurs offices et établissements publics dont les statuts prévoient l'affiliation à un régime de retraite attendent la création d'un système adapté à leur situation.

Ces organismes ne peuvent, en effet, ni sur le plan politique, ni sur le plan légal, bénéficier du régime des pensions des fonctionnaires et leur adhésion à une caisse privée ne semble pas souhaitable.

Un projet répondant à ce besoin et établi par les services de la Caisse de dépôt et de gestion a été soumis aux divers départements ministériels intéressés.

Le 31 décembre 1960, la situation financière de la Caisse nationale de retraites et d'assurances était la suivante :

Compte courant chez la Caisse de dépôt et de gestion : 254 millions de francs ;

Portefeuille : 235 millions de francs.

3° Autres missions.

En raison de son caractère original qui la place entre le secteur public et le secteur privé, et de l'importance des capitaux qu'elle gère, la Caisse de dépôt et de gestion a reçu, soit par son dahir organique ou des textes subséquents, soit par sa nature, diverses autres missions qui lui permettent d'ores et déjà de jouer un rôle important en matière financière et dans le domaine du crédit :

a) C'est ainsi que le dahir du 6 hija 1378 (13 juin 1959) a chargé la Caisse de dépôt et de gestion de gérer directement le Fonds d'équipement communal, établissement public ayant « pour objet d'accorder des prêts ou des avances aux municipalités, centres autonomes et aux communes rurales, pour le financement de leurs travaux d'équipement » ;

La gestion du Fonds d'équipement communal renforce le rôle de banquier des collectivités locales dévolu à la Caisse de dépôt et de gestion par l'article 21 de son dahir organique ;

b) La Caisse de dépôt et de gestion intervient en régulateur du marché des valeurs mobilières de Casablanca, contribuant à son développement.

Ces diverses missions de caractère financier seront reprises dans la deuxième partie de ce rapport réservée aux « emplois de fonds ».

II. — LES EMPLOIS DE FONDS.

1° La gestion des fonds recueillis par la caisse.

Les divers postes du passif énumérés ci-dessus trouvent leur contrepartie à l'actif sous la forme d'emplois de fonds.

D'une manière générale, la caisse doit régler deux séries de problèmes pour aboutir à une utilisation satisfaisante de ses disponibilités :

a) Concilier les impératifs de rentabilité et de liquidité ;

b) Répartir rationnellement ses placements entre les différents secteurs public et privé d'une part, économique, financier et social d'autre part.

La caisse doit rechercher pour les fonds qui lui sont confiés, la plus grande rentabilité, laquelle est directement fonction de leur durée d'immobilisation. Tout le problème consiste donc à tirer parti de la diversité des ressources collectées et de l'éventuelle compensation qui pourrait s'opérer entre les mouvements de fonds pour réaliser des placements de durée aussi longue que possible.

Tendre à la plus grande productivité en transformant des dépôts à vue en investissements à long ou moyen terme tout en restant en mesure de faire face à des retraits massifs, tel est le souci quotidien de la Caisse de dépôt et de gestion.

Le tableau ci-après donne le détail comparé des placements des disponibilités de la caisse au 31 décembre 1959 et au 31 décembre 1960.

Les emplois sont classés par ordre croissant de durée d'immobilisation.

EMPLOIS DE FONDS.

	31 décembre 1959	31 décembre 1960
<i>Emplois temporaires :</i>		
Trésorerie générale	2.994.019.163	2.375.101.156
Banques (dépôts à vue)	3.546.881.111	382.860.697
Prêt au jour le jour	—	150.000.000
<i>Emplois à court terme :</i>		
Banques (dépôts à terme)	—	3.816.219.419
Bons du Trésor un an	295.000.000	2.350.000.000
Bons du Trésor 18 mois	305.000.000	305.000.000
Valeurs réalisables à court terme ..	1.620.089	16.833.373
<i>Emplois à moyen terme :</i>		
Bons à 5 ans	—	997.000.000
Bons d'équipement	75.000.000	75.000.000
Prêt à plus d'un an	—	120.000.000
<i>Emplois à long terme :</i>		
Bons décennaux	603.000.000	596.000.000
Maroc 6,25 % 1960	—	1.000.000.000
Bourse	4.145.690	95.853.184
Titres de participation	12.500.000	697.390.000
Autres immobilisations	2.643.350	116.032.010
TOTAUX	7.839.809.433	13.093.289.839

Il en résulte que, au 31 décembre 1959, la Caisse de dépôt et de gestion avait utilisé ses 7.839 millions de disponibilités dans les emplois suivants :

- Emplois temporaires dans la proportion de : 83,43 % ;
- Emplois à court terme dans la proportion de : 7,67 % ;
- Emplois à moyen terme dans la proportion de : 0,95 % ;
- Emplois à long terme dans la proportion de : 7,90 %.

Tandis que, un an plus tard, au 31 décembre 1960, l'actif de la Caisse de dépôt et de gestion se présentait schématiquement comme suit :

- Emplois temporaires : 22,19 % ;
- Emplois à court terme : 49,55 % ;
- Emplois à moyen terme : 9,10 % ;
- Emplois à long terme : 18,24 %.

La confrontation de ces deux situations permet de conclure au net dégonflement des emplois « courts » au profit des emplois immédiatement plus « longs ».

C'est ainsi que le coefficient effectif d'immobilisation :

Emplois à moyen terme et long terme ;

C.I. = $\frac{\text{Emplois à moyen terme et long terme}}{\text{Dépôts à la Caisse de dépôt et de gestion}}$

est passé de 8,86 à 26,52 %.

Cette évolution peut être considérée comme favorable, car elle implique, en premier lieu, une plus grande rentabilité des emplois de fonds. En second lieu, l'importance croissante des emplois à moyen terme et long terme destinés directement ou indirectement à l'équipement ou à des opérations du secteur productif signifie, de la part de la Caisse de dépôt et de gestion, une intervention plus soutenue dans le circuit économique.

Ce coefficient C.I. devrait normalement s'accroître à mesure que les dépôts se stabilisent et qu'apparaissent de nouvelles possibilités de placement.

L'actuelle rareté de ces dernières jointe à la nécessité de maintenir une masse importante de liquidités pour faire face aux retraits imprévisibles et souvent massifs opérés par les divers déposants, conduit à rechercher et à diversifier les emplois courts. Cette recherche est faite en liaison permanente avec l'Institut d'émission, en tenant compte des impératifs monétaires et avec le souci de remettre dans le circuit économique, de la façon la plus opportune possible, des moyens restés jusque là improductifs.

Ressortissent à cette catégorie d'emplois :

- a) Le système d'avances sur effets publics consenties aux banques ;
- b) Les prêts au jour le jour ;
- c) Les prises en pension d'effets de commerce ;
- d) La mobilisation d'effets représentatifs de crédits à moyen terme ;
- e) Les prêts ou avances directs au Fonds d'équipement communal, aux services concédés, sociétés nationales, etc.

Les placements de plus longue durée, à moyen et surtout à long terme, sont choisis, à titre principal, en fonction des priorités définies par le plan quinquennal à la réalisation duquel la Caisse de dépôt et de gestion est appelée à contribuer.

2° Intervention économique de la Caisse de dépôt et de gestion.

Cette intervention économique de la Caisse de dépôt et de gestion a trait aux trois modes de financement du plan : investissement de fonds publics, crédit, investissement de capitaux privés.

A. — Financement de l'équipement du secteur public.

La contribution de la Caisse de dépôt et de gestion au financement de l'équipement du secteur public concerne tout autant les programmes généraux de l'État que ceux des collectivités locales.

Pour les premiers, la Caisse de dépôt et de gestion a aidé à assurer le succès de divers emprunts publics. Elle a notamment souscrit l'intégralité de la deuxième tranche d'un milliard de l'emprunt Maroc 1960 en vue de céder progressivement ces titres en bourse et d'alimenter ainsi en obligations le marché financier de Casablanca qui en est à peu près dépourvu. De fréquentes interventions à l'Office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca lui ont permis, par ailleurs, de régulariser les cours des fonds d'État.

Le 31 décembre 1960, les investissements de la Caisse de dépôt et de gestion en emprunts d'État à moyen et long termes se répartissaient ainsi qu'il suit :

- Bons à 5 ans : 997 millions de francs ;
- Bons d'équipement : 75 millions de francs ;
- Bons décennaux : 596 millions de francs ;
- Emprunts 6,25 % 1960 : 1.000 millions de francs ;
- TOTAL : 2.668 millions de francs.

Gérante du Fonds d'équipement communal avec lequel elle a constitué un groupe réescompteur particulier, la Caisse s'appête à jouer un rôle appréciable en matière d'équipement régional en concourant au financement des prêts accordés aux collectivités locales.

Le montant des prêts de cette nature en cours de réalisation a atteint, au 31 décembre 1960, la somme de 2.498 millions de francs, permettant le financement de travaux d'éducation, d'électrification, d'adduction d'eau, etc.

Une seconde série de prêts de l'ordre de 2.300 millions de francs est en cours d'étude.

B. — Intervention en matière de crédit.

Pendant toute la période sous revue, la Caisse de dépôt et de gestion n'a cessé d'affirmer son rôle actif en matière de crédit.

Outre les prêts « au jour le jour » aux banques, les prises en pension d'effets de commerce, les prêts directs aux villes, services concédés et sociétés nationales dont il a déjà été parlé par ailleurs, les interventions de la caisse ont revêtu schématiquement trois autres formes :

- a) La Caisse de dépôt et de gestion participe au capital social et à l'administration de certains établissements de crédit :
 - Caisse de prêts immobiliers du Maroc : 65 % ;
 - Banque marocaine du commerce extérieur : 12 % ;
 - Banque centrale populaire : 10 % ;

b) Dans le domaine des crédits à moyen terme, la Caisse de dépôt et de gestion vient de constituer, avec la Caisse de prêts immobiliers du Maroc, un groupe réescompteur devant faciliter la

mobilisation des crédits accordés en matière immobilière, maritime et agricole. Le nouveau groupe a été agréé par décision en date du 16 novembre 1960.

c) Le système « Indemnisation-Crédit » prévu par le Gouvernement pour assurer la reconstruction d'Agadir tient largement compte du concours possible de la Caisse de dépôt et de gestion.

C. — Relais des investissements privés.

La Caisse de dépôt et de gestion tend à suppléer, dans une certaine mesure, à l'insuffisance des investissements dans le secteur privé dont dépend essentiellement la réalisation d'un des principaux objectifs du plan, c'est-à-dire l'augmentation de la production et du revenu national.

Les fonds qu'elle gère étant en partie des capitaux privés (dépôts à la Caisse d'épargne nationale, consignations, etc.), la caisse en investit une part dans des domaines généralement réservés au secteur privé et notamment la construction des logements et le tourisme.

C'est ainsi que la Caisse de dépôt et de gestion a créé une Compagnie générale immobilière dont elle détient la quasi totalité des actions et qui a entrepris l'exécution d'un programme de construction à Rabat, Fès, Casablanca, Al Hoceima, Tétouan et Khemissèt

s'élevant à environ 2.000 millions. La Compagnie générale immobilière bénéficie à cet effet d'avances de la Caisse de dépôt et de gestion.

Celle-ci participe également au capital de la Société marocaine pour le développement touristique.

D'autre part, les facilités de crédit consenties par la Caisse de dépôt et de gestion vont permettre l'édification, dans les prochains jours, d'un village de vacances à Al Hoceima.

La construction, par ailleurs, de deux hôtels, l'un à Al Hoceima, l'autre à Nador, va compléter la chaîne hôtelière de l'Office national du tourisme et combler des lacunes gravement ressenties dans l'équipement touristique du pays.

III. — RÉSULTATS D'EXPLOITATION.

Le compte d'exploitation général ci-après fait ressortir un excédent qui apparaît au bilan, au 31 décembre 1960, pour la somme de 94.195.053 francs contre 18.403.537 francs en 1959.

Le solde cumulé, soit : 112.598.590 a été reparti de la manière suivante :

Fonds de donation : 110 millions de francs ;

Report à nouveau : 2.598.590 francs ;

TOTAL : 112.598.590 francs.

COMPTES D'EXPLOITATION.

	Débit			Crédit	
	1959	1960		1959	1960
Frais de personnel	1.563.203	14.733.392			
Impôts et taxes	8.175	90			
Travaux et fournitures extérieures	36.695	210.500			
Transports et déplacements	89.410	435.724			
Frais divers de gestion	824.216	2.356.282			
Frais financiers	25.696.900	195.959.197	Produits financiers	50.198.830	
Dotation aux amortissements	4.076.694	487.465	Prestations de service	500.000	
Solde créditeur	18.403.537	94.195.053			
TOTAUX	50.698.830	308.377.703	TOTAUX	50.698.830	

BILANS.

	Actif			Passif	
	1959	1960		1959	1960
Immobilisations	2.643.350	116.032.010	Report à nouveau	—	18.403.537
Autres valeurs immobilisées	50.000.000	1.027.110.000	Dépôts en comptes courants	7.791.667.894	12.775.437.578
Valeurs réalisables à court terme	7.824.666.083	16.833.373	Dettes à court terme	67.238.002	414.973.671
Valeurs disponibles	—	12.143.034.456	Résultats :		
TOTAUX	7.877.309.433	13.303.009.839	Bénéfice de l'exercice	18.403.537	94.195.053
			TOTAUX	7.877.309.433	13.303.009.839

TEXTES GÉNÉRAUX

Décret n° 2-61-513 du 23 rebia I 1381 (4 septembre 1961) désignant M. Mohamed Benhima, ministre des travaux publics, pour assurer l'intérim du ministre de la santé publique.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-61-166 du 17 hija 1380 (2 juin 1961) relatif à l'organisation du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 4 septembre 1961 et pendant l'absence hors du Maroc du ministre de la santé publique, M. Youssef ben Abbès, l'intérim sera assuré par M. Mohamed Benhima, ministre des travaux publics.

Fait à Rabat, le 23 rebia I 1381 (4 septembre 1961).

Pour le président du conseil
et par délégation,

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Décret n° 2-61-514 du 23 rebia I 1381 (4 septembre 1961) désignant M. M'Hamed Douiri, ministre de l'économie nationale et des finances, pour assurer l'intérim du ministre chargé du ministère de l'éducation nationale.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-61-166 du 17 hija 1380 (2 juin 1961) relatif à l'organisation du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 4 septembre 1961 et pendant l'absence hors du Maroc du ministre chargé du ministère de l'éducation nationale, M. Youssef ben Abbès, l'intérim sera assuré par M' M'Hamed Douiri, ministre de l'économie nationale et des finances.

Fait à Rabat, le 23 rebia I 1381 (4 septembre 1961).

*Pour le président du conseil
et par délégation,*

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Décret n° 2-61-528 du 16 rebia I 1381 (28 août 1961) désignant M. M'Hamed Boucetta, ministre de la justice, pour assurer l'intérim du sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-61-166 du 17 hija 1380 (2 juin 1961) relatif à l'organisation du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 28 août 1961 et pendant l'absence hors du Maroc de M. Mohammed Larbi Elalami, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, l'intérim sera assuré par M. M'Hamed Boucetta, ministre de la justice.

Fait à Rabat, le 16 rebia I 1381 (28 août 1961).

*Pour le président du conseil
et par délégation,*

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Décret n° 2-61-565 du 7 rebia II 1381 (18 septembre 1961) désignant M. Ahmed Réda Guédira, ministre de l'intérieur et ministre de l'agriculture, pour assurer l'intérim du ministre délégué au travail et aux affaires sociales.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-61-166 du 17 hija 1380 (2 juin 1961) relatif à l'organisation du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 18 septembre 1961 et pendant l'absence hors du Maroc de M. Abdelkader Benjelloun, ministre

délégué au travail et aux affaires sociales, l'intérim sera assuré par M. Ahmed Réda Guédira, ministre de l'intérieur et ministre de l'agriculture.

Fait à Rabat, le 7 rebia II 1381 (18 septembre 1961).

*Pour le président du conseil
et par délégation,*

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Décret n° 2-61-475 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) portant création de timbres-poste.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-59-038 du 14 ramadan 1378 (24 mars 1959) portant ratification des actes du congrès de l'Union postale universelle signés à Ottawa le 3 octobre 1957,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est autorisée la création d'une série indivisible de trois timbres-poste à 0,20, 0,30 et 0,50 dirham à l'occasion des III^e Jeux Panarabes de Casablanca. Cette série sera mise en vente au prix de 1 dirham la série.

Fait à Rabat, le 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961).

*Pour le président du conseil
et par délégation,*

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Décret n° 2-60-661 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) portant création d'un institut de sociologie.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-58-390 du 15 moharrem 1379 (21 juillet 1959) portant création et organisation de l'université de Rabat et notamment son article 4 ;

Vu la délibération du conseil de l'université (séances du mois de mai 1960) ;

Sur proposition du ministre chargé de l'éducation nationale,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé auprès de l'université de Rabat un institut de sociologie chargé de développer l'enseignement et de promouvoir la recherche dans le domaine de la sociologie générale et des sociologies spéciales nommément désignées comme telles, de l'anthropologie culturelle, de la démographie et de la statistique sociale.

L'institut comprend des centres d'études et de recherches sociales spécialisées dans les domaines du développement communautaire, de la coopération, du syndicalisme et du service social en général.

Des arrêtés du ministre de l'éducation nationale fixeront les modalités de fonctionnement de ces centres.

ART. 2. — L'institut assure la préparation et la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Certificats constitutifs de la licence ès sciences sociales à savoir :
certificat de sociologie ;

certificat d'anthropologie culturelle ;
certificat de démographie et de statistique sociale ;

Diplôme d'études supérieures des sciences sociales ;

Doctorat des sciences sociales.

Les règles applicables à la préparation, aux programmes et à la délivrance de ces diplômes sont fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale, après avis du conseil de l'université.

ART. 3. — L'institut est administré par un directeur, assisté d'un conseil.

Le conseil de l'institut est présidé par le recteur de l'université.

Il comprend :

Le doyen de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales ;

Le doyen de la faculté des lettres ;

Les professeurs et les maîtres de conférences attachés à l'institut.

Les professeurs des facultés invités aux réunions du conseil y ont voix consultative.

ART. 4. — Le conseil de l'institut établit notamment le plan d'études et le programme des cours, travaux pratiques et examens après consultation des professeurs intéressés, et donne son avis sur toute proposition de modification du régime d'enseignement et des examens.

ART. 5. — Le directeur de l'institut est nommé par le ministre de l'éducation nationale parmi les professeurs d'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'université.

ART. 6. — Peuvent être admis à l'institut de sociologie :

1° Les candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ;

2° Les candidats titulaires de titres ou diplômes admis en équivalence du baccalauréat pour l'accès aux facultés et établissements de l'enseignement supérieur ;

3° Les candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'accès à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales ou de l'examen d'accès à la faculté des lettres.

ART. 7. — L'institut de sociologie peut admettre des auditeurs libres. Les auditeurs ne peuvent se présenter à aucun des examens organisés par l'institut ; toutefois un certificat de scolarité pourra sanctionner leur assiduité et leurs travaux.

ART. 8. — Dans le domaine de la recherche scientifique, l'institut de sociologie a notamment pour mission de rassembler la documentation, de conduire les enquêtes et de préparer les publications concernant les sciences sociologiques.

ART. 9. — Le ministre de l'éducation nationale peut autoriser l'institut de sociologie, après avis du conseil de l'université, à entreprendre, pour le compte d'organismes publics ou privés, toutes enquêtes ou travaux de recherches entrant dans le cadre de ses attributions.

Fait à Rabat, le 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961).

Pour le président du conseil et par délégation,

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 169-61 du 21 septembre 1961 portant organisation du régime des études et des examens en vue de la licence des sciences sociales.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu le dahir n° 1-58-390 du 15 moharrem 1379 (21 juillet 1959) portant création et organisation de l'université de Rabat ;

Vu le décret n° 2-60-661 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) portant création de l'institut de sociologie, et notamment son article 2 ;

Après avis du conseil de l'université,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'institut de sociologie délivre le diplôme de licencié des sciences sociales aux candidats qui ont obtenu, après trois années d'études au moins et dans les conditions fixées aux articles 5 et suivants, les trois certificats de licence suivants : certificat d'anthropologie culturelle, certificat de démographie et de statistique sociale et certificat de sociologie.

Nul ne peut se présenter aux épreuves d'un certificat en vue de la licence s'il n'a subi avec succès, lors d'une année préparatoire antérieure, l'examen d'introduction à l'étude des sciences sociales.

ART. 2. — Lors de la première inscription à l'année préparatoire, l'étudiant doit produire le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire, ou un titre admis en équivalence du baccalauréat pour l'accès aux facultés et établissements de l'enseignement supérieur, ou justifier de la réussite à l'examen spécial d'entrée à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales ou à la faculté des lettres.

Au début de chacune des années universitaires suivantes, l'étudiant doit renouveler son inscription auprès de l'institut de sociologie.

TITRE PREMIER.

DE L'ENSEIGNEMENT.

ART. 3. — L'enseignement en vue de la licence des sciences sociales est théorique et pratique.

ART. 4. — L'enseignement préparant à l'examen d'introduction à l'étude des sciences sociales comprend les matières suivantes :

Introduction à la philosophie ;

Chapitres choisis d'histoire de la pensée musulmane ;

Introduction aux études historiques ;

Chapitres choisis d'histoire économique et sociale ;

Introduction à l'étude du droit ;

Principes du droit musulman ou institutions musulmanes au choix du candidat.

ART. 5. — L'enseignement théorique en vue du certificat d'anthropologie culturelle comprend les matières suivantes :

Méthodes de l'ethnographie et muséographie ;

Anthropologie culturelle systématique ;

Anthropologie culturelle descriptive ;

Introduction à la géographie humaine et économique ;

Géographie de l'Afrique et des pays musulmans ;

Psychologie sociale ;

Service social.

Les travaux pratiques portant sur les matières suivantes : anthropologie culturelle et psychologie sociale.

ART. 6. — L'enseignement théorique en vue du certificat de démographie et de statistique sociale comprend les matières suivantes :

Démographie ;

Mathématiques applicables aux sciences sociales ;

Élaboration des statistiques, enquête sociale et documentation statistique ;

Techniques d'analyse statistique en sciences sociales ;

Économie politique générale ;

Droit social.

Les travaux pratiques portent sur les matières suivantes : démographie, mathématiques applicables aux sciences sociales et élaboration des statistiques.

ART. 7. — L'enseignement théorique en vue du certificat de sociologie comprend les matières suivantes :

Sociologie générale ;

Histoire de la pensée sociologique et théories sociologiques contemporaines ;

Sociologie rurale et sociologie urbaine ;

Sociologie politique et sociologie juridique ;

Sociologie économique et sociologie de l'entreprise ;

Sociologie de l'Afrique et du monde musulman ;

Autres sociologies spécialisées : sociologie de la famille ;

Sociologie linguistique, sociologie esthétique, sociologie religieuse, sociologie de la connaissance, etc.

Les travaux pratiques portent sur les matières suivantes : sociologie générale et diverses matières de sociologie spéciale parmi celles qui font l'objet des travaux collectifs de recherche de l'institut de sociologie.

ART. 8. — Sauf dispense accordée par le directeur de l'institut l'assiduité aux cours et aux travaux pratiques est obligatoire.

L'enseignement pratique donne lieu à l'attribution de notes qui sont communiquées aux jurys et dont il est tenu compte lors des délibérations pour l'admissibilité aux épreuves orales et pour l'admission.

Toutefois, pour les étudiants qui seraient dans l'impossibilité d'assister aux séances normales de travaux pratiques, l'enseignement pratique peut être organisé suivant les modalités fixées par le conseil de l'institut. Le bénéfice de ce régime spécial est accordé par le directeur.

TITRE II.

DES EXAMENS.

ART. 9. — Il y a deux sessions d'examen par an, la première en juin la deuxième en octobre.

Les jours, heures et lieux d'examens sont fixés par le directeur de l'institut.

ART. 10. — L'examen d'introduction à l'étude des sciences sociales comporte des épreuves écrites et orales sur les matières suivantes :

- a) Introduction à la philosophie ;
- b) Introduction aux études historiques ;
- c) Introduction à l'étude du droit.

Pour les autres matières mentionnées à l'article 4, les épreuves sont orales seulement.

ART. 11. — L'examen en vue du certificat d'anthropologie culturelle comporte des épreuves écrites et orales sur les matières suivantes :

- a) Anthropologie culturelle systématique ;
- b) Géographie de l'Afrique et des pays musulmans ;
- c) Psychologie sociale.

Pour les autres matières mentionnées à l'article 5, les épreuves sont orales seulement.

ART. 12. — L'examen en vue du certificat de démographie et de statistique sociale comporte des épreuves écrites et orales sur les matières suivantes :

- a) Mathématiques applicables aux sciences sociales ;
- b) Techniques d'analyse statistique en sciences sociales ;
- c) Économie politique générale.

Pour les autres matières mentionnées à l'article 6, les épreuves sont orales seulement.

ART. 13. — L'examen en vue du certificat de sociologie comporte des épreuves écrites et orales sur les matières suivantes :

- a) Sociologie générale ;
- b) Sociologie de l'Afrique et du monde musulman ;
- c) Une matière de sociologie spéciale choisie par le directeur de l'institut trente-cinq jours avant l'ouverture de la session d'examens.

Pour les autres matières mentionnées à l'article 7, les épreuves sont orales seulement.

ART. 14. — Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le directeur de l'institut, sur proposition des professeurs responsables de l'enseignement correspondant.

La durée de chaque épreuve écrite est de trois heures.

ART. 15. — Le jury des épreuves écrites et des épreuves orales est composé d'au moins trois membres choisis parmi le personnel enseignant de l'université.

ART. 16. — La valeur de chaque épreuve, écrite ou orale, est exprimée par une note de 0 à 20.

ART. 17. — Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves orales s'il n'a obtenu la moitié du maximum des points pouvant être attribués à l'ensemble des épreuves écrites, compte tenu, conformément à l'article 8, des notes de travaux pratiques.

Pour être déclaré admis le candidat doit obtenir une moyenne de 10 sur 20 pour l'ensemble des épreuves.

Toutefois toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites ou orales, entraîne l'ajournement du candidat, quel que soit le nombre de points obtenus aux autres épreuves.

ART. 18. — Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par les jurys.

ART. 19. — L'admissibilité aux épreuves orales prononcée à la session de juin est valable pour cette session et pour celle d'octobre suivant, l'admissibilité prononcée à la session d'octobre n'est valable que pour cette session.

TITRE III.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 20. — Pour les matières enseignées en arabe et en français l'étudiant devra faire connaître au directeur de l'institut au début de chaque année universitaire, celles dont il a l'intention de suivre l'enseignement en langue française. Cette option ne peut être révoquée qu'avec l'accord du directeur de l'institut.

L'étudiant est tenu de participer aux séances de travaux pratiques et de présenter les épreuves écrites et orales des examens de fin d'année dans la langue d'enseignement qu'il aura choisie.

ART. 21. — Les certificats d'aptitude délivrés à l'occasion de chaque examen portent les mentions suivantes :

« Passable » quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20 ;

« Assez bien » quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20 ;

« Bien » quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20 ;

« Très bien » quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 16 sur 20.

Ces certificats indiquent également en quelle langue la majorité des épreuves ont été subies.

Rabat, le 21 septembre 1961.

Le ministre de la santé publique,
chargé de l'éducation nationale,

D^r YOUSSEF BEN ABBÈS.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 172-61 du 21 septembre 1961 portant organisation du régime des études et des examens en vue du diplôme d'études supérieures et du doctorat ès sciences sociales.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu le dahir n° 1-58-390 du 15 moharrem 1379 (21 juillet 1959) portant création et organisation de l'université de Rabat ;

Vu le décret n° 2-60-661 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) portant création de l'institut de sociologie, et notamment son article 2 ;

Après avis du conseil de l'université,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'institut de sociologie délivre le diplôme de docteur ès sciences sociales aux candidats qui en sont jugés dignes après soutenance d'une thèse dans les conditions fixées aux articles 22 et suivants.

ART. 2. — Sont seuls admis à soutenir une thèse en vue du doctorat es sciences sociales les candidats titulaires du diplôme d'études supérieures prévu aux articles ci-après.

TITRE PREMIER.

DU DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE SCIENCES SOCIALES.

ART. 3. — Les candidats au diplôme d'études supérieures de sciences sociales doivent justifier de la licence ès sciences sociales lors de leur première inscription.

Les études en vue du diplôme d'études supérieures durent au moins deux années ; au cours de ces deux années les candidats doivent satisfaire aux examens nécessaires pour obtenir deux certificats d'études supérieures dans les conditions prévues aux articles 4 et suivants. Ils doivent en outre présenter et soutenir un mémoire dans les conditions prévues aux articles 17 et suivants.

ART. 4. — L'enseignement en vue des certificats d'études supérieures est assuré sous forme de directions d'études.

En tant que de besoin, des cours peuvent être organisés sur les parties spéciales des programmes pour lesquelles les directions d'études s'avèreraient insuffisantes.

Cet enseignement donne lieu à l'attribution de notes qui sont communiquées au jury et dont il est tenu compte lors des délibérations pour l'admissibilité aux épreuves orales.

ART. 5. — L'institut de sociologie délivre sept certificats d'études supérieures en vue du diplôme d'études supérieures de sciences sociales ;

- 1° Certificat d'études supérieures de sociologie générale ;
- 2° Certificat d'études supérieures de sociologie islamoméditerranéenne ;
- 3° Certificat d'études supérieures de sociologie africaine ;
- 4° Certificat d'études supérieures de sociologie spéciale (avec mention de la spécialité choisie par le candidat) ;
- 5° Certificat d'études supérieures de psychologie sociale ;
- 6° Certificat d'études supérieures d'anthropologie culturelle ;
- 7° Certificat d'études supérieures de démographie et statistique sociale.

ART. 6. — Le candidat au diplôme d'études supérieures de sciences sociales doit satisfaire aux épreuves de l'un des quatre premiers certificats énumérés à l'article 5 ci-dessus, avant de pouvoir présenter le second certificat ou le mémoire.

Le premier certificat ne peut pas être présenté avant l'expiration de la première année d'études.

Le second certificat d'études supérieures requis en vue du diplôme d'études supérieures de sciences sociales sera choisi par le candidat parmi les certificats autres que celui présenté en premier lieu, prévu à l'article 5 ci-dessus.

Toutefois, le candidat pourra, avec l'agrément du directeur de l'institut, remplacer ce second certificat par un autre certificat d'études supérieures délivré par une faculté ou un autre institut de l'université de Rabat.

ART. 7. — Chacun des certificats prévus à l'article 5 comporte deux épreuves écrites éliminatoires et des épreuves orales.

Il y a deux sessions d'examens par an, la première à la fin de l'année universitaire, la deuxième au début de l'année universitaire suivante. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors de ces sessions. Les jours, heures et lieux d'examens sont fixés par le directeur de l'institut.

L'admissibilité aux épreuves orales prononcée à la première session est valable pour cette session et la session suivante, l'admissibilité prononcée à la deuxième session n'est valable que pour cette session.

ART. 8. — Les épreuves écrites sont anonymes. Elles portent pour chacun des certificats sur un programme spécial arrêté, au début de l'année universitaire, par le directeur de l'institut.

ART. 9. — Dans chaque certificat d'études supérieures les épreuves orales comprennent cinq interrogations, dont deux portent sur le programme général des matières ayant fait l'objet des épreuves écrites, et trois sur des matières désignées, au début de l'année universitaire, par le directeur de l'institut.

ART. 10. — Le jury des épreuves écrites et des épreuves orales comprend au moins trois membres choisis parmi le personnel enseignant de l'université.

ART. 11. — La valeur de chaque épreuve, écrite ou orale, est exprimée par une note de 0 à 20.

ART. 12. — Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves orales s'il n'a obtenu au moins 20 points aux épreuves écrites. Toutefois, un candidat n'ayant pas obtenu ce total peut être déclaré admissible en raison des notes obtenues aux séances de directions d'études, et par délibération spéciale du jury.

Pour être admis le candidat doit obtenir au moins la moitié du maximum des points susceptibles d'être attribués à l'ensemble des épreuves écrites et orales.

ART. 13. — Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par les jurys.

ART. 14. — Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves, écrites ou orales, entraîne l'ajournement du candidat, quel que soit le nombre de points obtenus aux autres épreuves.

ART. 15. — Pour les matières enseignées en arabe et en français, l'étudiant devra faire connaître, au début de chaque année universitaire, s'il a l'intention de suivre l'enseignement en langue arabe ou en langue française. Cette option n'est révoquée qu'avec l'accord du directeur de l'institut.

L'étudiant sera tenu de participer aux séances de direction d'études, de présenter les épreuves écrites et orales des examens de fin d'année et de rédiger le mémoire dans la langue d'enseignement qu'il aura choisie.

ART. 16. — Les certificats d'aptitude délivrés à l'issue des examens visés aux articles précédents portent les mentions suivantes :

« Passable » quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20 ;

« Assez bien » quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20 ;

« Bien » quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20 ;

« Très bien » quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 16 sur 20.

ART. 17. — Le mémoire visé à l'article 3 ci-dessus doit porter sur un sujet en rapport avec les matières ayant fait l'objet d'un certificat d'études supérieures obtenu par le candidat parmi ceux prévus à l'article 5.

Le sujet du mémoire est choisi par le candidat. Il doit être accepté par un professeur ou maître de conférences et approuvé par le directeur de l'institut.

ART. 18. — La soutenance du mémoire a lieu devant un jury de trois membres choisis parmi les professeurs et maîtres de conférences de l'institut de sociologie.

Toutefois, un des membres du jury peut être choisi parmi les professeurs ou maîtres de conférences des autres facultés et établissements d'enseignement supérieur ou parmi des personnalités scientifiques extérieures à l'université.

ART. 19. — La soutenance du mémoire ne peut avoir lieu avant que le candidat ait obtenu son premier certificat d'études supérieures, ni avant l'expiration de la deuxième année d'études.

Si la soutenance a lieu avant que le candidat ait obtenu le second certificat d'études supérieures, la délivrance du diplôme d'études supérieures n'intervient qu'après obtention de ce second certificat.

ART. 20. — La soutenance du mémoire donne lieu à l'attribution d'une note. Au cas où cette note serait inférieure à la moyenne, le candidat ne peut affronter à nouveau la soutenance qu'après avoir choisi et traité un autre sujet agréé conformément à l'article 17.

ART. 21. — Le diplôme d'études supérieures donne lieu à l'attribution d'une mention suivant le barème prévu à l'article 16, en fonction de la moyenne des trois notes suivantes : note du mémoire et moyenne obtenue à chacun des deux certificats d'études supérieures.

TITRE II.

DU DOCTORAT ÈS SCIENCES SOCIALES.

ART. 22. — La thèse doit porter sur un sujet en rapport avec les matières ayant fait l'objet d'un des certificats d'études supérieures obtenus par le candidat parmi ceux prévus à l'article 5.

Le sujet de la thèse est choisi par le candidat. Il doit être accepté par un professeur et approuvé par le directeur de l'institut.

ART. 23. — Le directeur désigne trois professeurs chargés d'examiner le manuscrit de la thèse et de décider si la thèse peut être admise à la soutenance.

Si la thèse n'est pas admise à la soutenance, le directeur peut soit la refuser définitivement, soit inviter le candidat à la soumettre à nouveau après modification.

ART. 24. — La soutenance de la thèse a lieu devant un jury de trois membres choisis parmi les professeurs de l'institut de sociologie.

Le jury peut être porté à quatre ou cinq membres en vue d'y faire participer des professeurs des facultés et autres établissements d'enseignement supérieur ou des personnalités scientifiques extérieures à l'université.

ART. 25. — L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. L'admission est prononcée avec indication de l'une des mentions suivantes : « Passable », « Assez bien », « Bien », « Très bien ».

Rabat, le 21 septembre 1961.

Le ministre de la santé publique,
chargé de l'éducation nationale,
D^r YOUSSEF BEN ABBÈS.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 488-61 du 3 septembre 1961 modifiant l'arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 368-61 du 6 juillet 1961 portant organisation du régime des études et des examens en vue de la licence ès sciences.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 368-61 du 6 juillet 1961 portant organisation du régime des études et des examens en vue de la licence ès sciences, et notamment son article 7,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le paragraphe XX de l'article 7 de l'arrêté susvisé du 6 juillet 1961 est modifié ainsi qu'il suit :

« XX. — Certificat d'études supérieures de physiologie générale.

« 1. Enseignement :

« Enseignement théorique : cinq heures trente par semaine ;

« Enseignement pratique : trois heures par semaine. »

(La suite sans modification.)

Rabat, le 3 septembre 1961.

Le ministre de la santé publique,
chargé de l'éducation nationale,
D^r YOUSSEF BEN ABBÈS.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande n° 517-61 du 19 septembre 1961 fixant la date des élections aux commissions du statut et du personnel dans les entreprises minières et entreprises de recherches et d'exploitations d'hydrocarbures.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES,
DE L'ARTISANAT ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu le dahir n° 1-60-007 du 5 rejev 1380 (24 décembre 1960) portant statut du personnel des entreprises minières, tel qu'il a été modifié ;

Vu l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande n° 247-61 du 5 mai 1961 fixant les modalités de constitution des commissions du statut et du personnel dans les entreprises minières et les entreprises de recherches et d'exploitations d'hydrocarbures, notamment l'article 4,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'élection des représentants du personnel au sein des commissions du statut et du personnel aura lieu :

Le 22 octobre 1961 pour les sociétés suivantes : Charbonnages nord-africains (centre de Jerada), Compagnie espagnole des mines du Rif (centre d'Uixan), Société anonyme des mines de Setolazar (centre de Setolazar), Société anonyme des mines de Bou Arfa (centre de Bou Arfa), Société des mines de Zellidja (centre de Zellidja), Compagnie royale asturienne des mines (centre de Touissit), Office chérifien des phosphates (centres de Khouribga et de Youssoufia), Compagnie Tifnout-Tiranimine (centre de Tiouine), Société minière de Bou-Azzer et Graara (centre de Bou-Azzer), Société maroco-italienne des pétroles (centre de Hassi Tan-Tan) ;

Le 29 octobre 1961 pour les sociétés suivantes : Société anonyme chérifienne d'études minières (centre d'Imini et usine de Sidi Maârouf), Société chérifienne des pétroles (centre de Sidi-Kacem), Société marocaine des mines et des produits chimiques (centres des Alt-Amar), Société des mines d'Aouli (centres d'Aouli et de Mibladen), Société minière du Djebel Aouam (centre du Djebel Aouam), Société Union nouvelle Métaux-Maroc (centre de Tiharatine), Société Penaroya-Maroc (centre de Ksar Moghal).

ART. 2. — L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande n° 294-61 du 10 juin 1961 est abrogé.

Rabat, le 19 septembre 1961.

AHMED EL JOUNDI.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande n° 518-61 du 19 septembre 1961 modifiant l'arrêté du ministre chargé des mines du 5 mai 1961 fixant les modalités de constitution des commissions du statut et du personnel dans les entreprises minières et entreprises de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES,
DE L'ARTISANAT ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu le dahir n° 1-60-007 du 5 rejev 1380 (24 décembre 1960) portant statut du personnel des entreprises minières et le dahir n° 1-61-193 du 21 moharrem 1381 (5 juillet 1961) qui l'a modifié ;

Vu l'arrêté n° 247-61 du 5 mai 1961 fixant les modalités de constitution des commissions du statut et du personnel dans les entreprises minières et entreprises de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 5 de l'arrêté susvisé du 5 mai 1961 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 5. — Listes électorales. — Dans le délai de quinze jours « qui suivra la publication au Bulletin officiel de l'arrêté du ministre « chargé des mines fixant la date des élections aux commissions du « statut et du personnel dans les entreprises minières et entreprises « de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures, la direction de la « mine est tenue :

« de procéder à l'établissement des listes électorales de ses sala- « riés ; il est établi une liste par collège électoral qui doit être dressée « en trois exemplaires dont une destinée au chef du service régional « des mines ;

« de désigner le nombre et l'emplacement des bureaux de vote « conformément à l'article 18 ci-après. »

Rabat, le 19 septembre 1961.

AHMED EL JOUNDI.

Arrêté du ministre de la justice n° 468-61 du 22 août 1961 rendant applicable dans l'ancienne zone de protectorat espagnol et dans la province de Tanger le dahir du 11 rebia II 1370 (20 janvier 1951) instituant une procédure simplifiée pour les actions en paiement de créances résultant d'un titre ou d'une promesse reconnue.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu le dahir n° 1-58-100 du 12 kaada 1377 (31 mai 1958) relatif à l'unification de la législation sur l'ensemble du territoire marocain ;

Vu le décret n° 2-58-473 du 14 kaada 1377 (2 juin 1958) donnant délégation de signature aux ministres et aux sous-secrétaires d'Etat pour l'extension de la législation,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont rendues applicables dans l'ancienne zone de protectorat espagnol et dans la province de Tanger les dispositions du dahir du 11 rebia II 1370 (20 janvier 1951) instituant une procédure simplifiée pour les actions en paiement de créances résultant d'un titre ou d'une promesse reconnue, tel qu'il a été modifié par les dahirs des 28 rejeb 1371 (23 avril 1952) et 4 chaabane 1375 (17 mars 1956), à l'exception de la seconde phrase du troisième alinéa de l'article 5.

ART. 2. — Les renvois au dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur la procédure civile et notamment à ses titres III et IV et à son article 295, contenus dans les articles 2, 5 et 6 du dahir ci-dessus étendu, seront interprétés comme renvoyant aux titres III et IV et à l'article 270 du code de procédure civile de Tanger, applicable en vertu de l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à l'organisation judiciaire de la zone nord et à l'application dans cette zone du code de procédure civile de Tanger.

Le tribunal compétent sera déterminé selon les règles du droit commun, conformément aux dispositions de l'article 5 *in fine* de l'arrêté précité du 23 décembre 1959.

Rabat, le 22 août 1961.

M'HAMED BOUCETTA.

Arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 807-61 du 12 septembre 1961 relatif à la limitation obligatoire des engagements d'assurances de responsabilités civiles diverses.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES,

Vu l'arrêté viziriel du 6 septembre 1941 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances, de réassurances et de capitalisation et notamment son article 16, tel qu'il a été modifié ;

Après avis du comité consultatif des assurances privées,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les contrats d'assurances contre les risques visés au paragraphe 12° de l'article premier de l'arrêté du directeur des finances du 1^{er} décembre 1941 relatif à l'agrément des entreprises d'assurances, de réassurances et de capitalisation souscrits à partir du 1^{er} janvier 1962, devront préciser que la garantie est accordée à concurrence d'un montant maximum indiqué aux conditions particulières.

ART. 2. — Les contrats d'assurances de la catégorie précitée accordant des garanties illimitées en cours au 1^{er} janvier 1962 devront être révisés par accord entre les parties, de manière à satisfaire aux dispositions de l'article qui précède, dans le délai maximum de neuf mois.

ART. 3. — La garantie résultant des contrats d'assurances visés à l'article 2 qui précède, et qui n'auraient pas été révisés avant le 1^{er} octobre 1962, sera, à compter de cette date, limitée à un million de dirhams.

Rabat, le 12 septembre 1961.

M'HAMED DOUÏRI.

Arrêté du ministre de l'économie nationale et des finances n° 503-61 du 15 septembre 1961 pris pour l'application du dahir n° 1-60-114 du 6 kaada 1379 (3 mai 1960) autorisant le Gouvernement à procéder à une émission de bons à cinq ans.

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES,

Vu le dahir n° 1-60-114 du 6 kaada 1379 (3 mai 1960) autorisant le Gouvernement à procéder à une émission de bons à cinq ans,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sur l'autorisation d'emprunter donnée par le dahir susvisé, une tranche de bons à cinq ans d'un montant nominal maximum de trente millions de dirhams (30.000.000 DH) sera mise en souscription du 25 au 27 septembre 1961.

ART. 2. — Les bons porteront jouissance du 29 septembre 1961 et leur prix d'émission, fixé à 80 % de leur valeur nominale, sera acquitté en un seul versement.

Ils seront remboursables au pair à dater du jour de leur échéance.

ART. 3. — Les souscriptions à ces bons seront reçues par la Banque du Maroc et enregistrées dans des comptes courants ouverts dans ses livres au nom des prêteurs ; le montant nominal de chaque souscription devra être un multiple de 10.000 dirhams.

Rabat, le 15 septembre 1961.

M'HAMED DOUÏRI.

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-61-398 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) déclassant du domaine public une parcelle de terrain située à Guerrando, P.K. 101+600, de la route principale n° 9 d'El-Jadida à Marrakech.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir du 7 chaabane 1332 (1^{er} juillet 1914) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 4 hija 1336 (11 septembre 1918) portant reconnaissance de la largeur de diverses routes ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics, après avis du ministre de l'économie nationale et des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclassée du domaine public et incorporée au domaine privé de l'Etat, la parcelle de terrain de cinquante-six ares (56 a.) située au lieudit « Guerrando », P.K. 101+600, de la route principale n° 9 d'El-Jadida à Marrakech, dont le périmètre est figuré par un liseré rose sur le plan au 1/1.000 annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Le ministre des travaux publics et le ministre de l'économie nationale et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961).

Pour le président du conseil
et par délégation,

Le directeur général du cabinet royal,
AHMED RÉDA GUÉDIRA.

Références :

Arrêté viziriel du 4 hija 1336 (11 septembre 1918) ;
Bulletin officiel n° 312, du 14 octobre 1918, page 954.

Décret n° 2-61-345 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) approuvant la délibération du conseil communal de la ville d'El-Jadida autorisant la cession de gré à gré par la ville de deux parcelles de terrain du domaine privé municipal à un particulier.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la délibération du conseil communal d'El-Jadida au cours de sa séance du 14 novembre 1960 ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre de l'économie nationale et des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal d'El-Jadida en date du 14 novembre 1960 autorisant la cession, par la ville à M. Mohamed ben Bark, de deux parcelles de terrain contiguës du domaine privé municipal d'une superficie globale de cent vingt-trois mètres carrés (123 m²), sises entre l'avenue de Paris et la rue de Sousse ;

La première d'une superficie de cent trois mètres carrés (103 m²) à distraire du titre foncier n° 4611 Z., propriété dite « Domaine privé municipal Clark ».

La seconde non immatriculée d'une contenance de vingt mètres carrés (20 m²),

telles qu'elles sont figurées par une teinte rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Cette cession sera réalisée au prix de vingt-huit dirhams (28 DH) le mètre carré soit pour la somme globale de trois mille quatre cent quarante-quatre dirhams (3.444 DH).

ART. 3. — Le président du conseil communal d'El-Jadida est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961).

*Pour le président du conseil
et par délégation,*

*Le directeur général du cabinet royal,
AHMED RÉDA GUÉDIRA.*

Décret n° 2-61-392 du 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961) approuvant la délibération du conseil communal de la ville d'Essaouira autorisant la cession gratuite par la ville à la Société musulmane de bienfaisance de sept parcelles de terrain du domaine privé municipal.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1^{er} jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la délibération du conseil communal au cours de sa séance du 14 avril 1961 ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre de l'économie nationale et des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal d'Essaouira en date du 14 avril 1961 autorisant la cession gratuite par la ville à la Société musulmane de bienfaisance de sept parcelles de terrain (lots n° 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65) du domaine privé municipal d'une superficie globale de quatre mille deux cents mètres carrés (4.200 m²) environ situées au quartier des Dunes, telles qu'elles sont délimitées par un liséré rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Le président du conseil communal d'Essaouira est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 30 rebia I 1381 (11 septembre 1961).

*Pour le président du conseil
et par délégation,*

*Le directeur général du cabinet royal,
AHMED RÉDA GUÉDIRA.*

Arrêté du ministre d'Etat, chargé des affaires africaines n° 468-61 du 11 septembre 1961 portant délégation de signature.

LE MINISTRE D'ÉTAT, CHARGÉ DES AFFAIRES AFRICAINES,

Vu le dahir n° 1-61-166 du 17 hija 1380 (2 juin 1961) relatif à l'organisation et à la composition du Gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et complété par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958) et notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente est donnée à Si Abdallah Lahrizi, directeur de cabinet au ministère d'Etat, chargé des affaires africaines, à l'effet de signer ou de viser au nom du ministre, tous actes concernant les services relevant de son autorité, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*

Rabat, le 11 septembre 1961.

ABDELKRIM EL KHATIB.

VU :

*Pour le président du conseil
et par délégation,*

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

**ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

TEXTES COMMUNS

Décret n° 2-61-546 du 7 rebia II 1381 (18 septembre 1961) relatif à la situation des diplômés de l'école marocaine d'administration.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-61-107 du 10 kaada 1380 (26 avril 1961) portant délégation de pouvoir et de signature à M. Ahmed Réda Guédira, directeur général du cabinet royal ;

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté viziriel du 26 rebia II 1367 (3 mars 1948) créant une école marocaine d'administration à Rabat, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le décret n° 2-59-0946 du 27 safar 1379 (1^{er} septembre 1959) portant réorganisation de l'école marocaine d'administration et notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2-60-1009 du 27 jourmada II 1380 (17 décembre 1960) fixant, à titre provisoire, la rémunération des élèves diplômés de l'école marocaine d'administration, sessions de juin et octobre 1960,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La liste des emplois offerts aux diplômés de l'école marocaine d'administration est établie ainsi qu'il suit :

Sections générale, économique et financière :

- Rédacteur des administrations centrales ;
- Attaché des services extérieurs du ministère de l'intérieur ;
- Inspecteur adjoint des régies financières ;
- Inspecteur adjoint de l'enregistrement et des domaines ;
- Stagiaire du Trésor ;
- Stagiaire des perceptions ;
- Inspecteur adjoint du commerce ;
- Inspecteur adjoint des P.T.T. ;
- Contrôleur adjoint de la conservation foncière ;
- Administrateur économe de la santé publique ;
- Sous-intendant de l'éducation nationale ;

Section sociale :

- Inspecteur du travail.

ART. 2. — Par dérogation à l'article 9, alinéa premier du décret susvisé du 27 safar 1379 (1^{er} septembre 1959) la nomination des élèves diplômés de l'école marocaine d'administration au titre des promotions 1960 et 1961 sera effectuée dans les conditions suivantes :

Les intéressés seront nommés dans l'un des emplois des cadres auxquels ils ont vocation, en application de l'article premier du présent décret, à l'échelon immédiatement supérieur à celui dans lequel a lieu la titularisation des fonctionnaires du même grade recrutés suivant les règles statutaires normales ;

Ils effectueront dans cet échelon quel que soit l'emploi d'affectation, une période probatoire d'un an, à l'issue de laquelle s'ils ont donné satisfaction, ils seront titularisés dans le même échelon, la durée de la période probatoire étant comptée pour l'avancement. Ils seront titularisés dans l'échelon immédiatement supérieur, si le statut prévoit pour les agents recrutés suivant les dispositions normales, la prise en compte du temps de stage après titularisation ; en ce qui concerne les élèves diplômés de l'école marocaine d'administration nommés rédacteurs, les intéressés seront rangés dans la 3^e classe du grade de rédacteur principal lors de leur titularisation.

ART. 3. — Le décret n° 2-60-1009 du 27 jourmada II 1380 (17 décembre 1960) susvisé est abrogé.

Fait à Rabat, le 7 rebia II 1381 (18 septembre 1961).

Pour le président du conseil
et par délégation,

Le directeur général du cabinet royal,

AHMED RÉDA GUÉDIRA.

TEXTES PARTICULIERS

**MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES,
DE L'ARTISANAT ET DE LA MARINE MARCHANDE**

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande du 4 septembre 1961 ouvrant un concours pour le recrutement d'un agent public hors catégorie (chef d'atelier).

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES,
DE L'ARTISANAT ET DE LA MARINE MARCHANDE,**

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté viziriel du 18 hija 1373 (18 août 1954) portant statut du cadre des agents publics ;

Vu l'arrêté du président du conseil du 7 décembre 1959 fixant les conditions d'accès aux emplois communs du cadre des agents publics ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1950 portant réglementation sur l'organisation et la police des concours et examens organisés par le ministère du commerce, de l'industrie, des mines, de l'artisanat et de la marine marchande ;

Vu le dahir n° 1-58-060 du 7 hija 1377 (25 juin 1958) réprimant les fraudes dans les examens et concours publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert un concours professionnel pour le recrutement d'un (1) agent public hors catégorie (chef d'atelier).

ART. 2. — Les épreuves se dérouleront à Rabat à partir du 1^{er} novembre 1961.

ART. 3. — Les demandes de participations devront parvenir par la voie hiérarchique à la direction administrative (bureau du personnel), avant le 1^{er} octobre 1961.

Rabat, le 4 septembre 1961.

AHMED EL JOUNDI.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois.

Par arrêté du président du conseil du 7 août 1961 il est créé du 1^{er} janvier 1961 à la présidence du conseil, secrétariat général du Gouvernement (fonction publique) chapitre 16 (personnel) du budget général de l'État pour l'année 1961 les emplois suivants :

CRÉATIONS D'EMPLOIS.

Ministère.

1 ministre.

Personnel de cabinet.

- 1 directeur de cabinet.
- 1 chef de cabinet.
- 3 attachés de cabinet.
- 1 chargé de mission.
- 1 chef de secrétariat particulier.

Personnel de bureau.

- 2 secrétaires d'administration principaux et secrétaires d'administration.
- 2 sténodactylographes ou dactylographes.
- 2 agents publics de 3^e catégorie.
- 2 chefs chaouchs ou chaouchs.

Personnel de maison.

- 1 agent public de 1^{re} catégorie.
- 1 agent public de 2^e catégorie.
- 1 agent public de 4^e catégorie.
- 1 sous-agent public de 2^e catégorie.

A l'exception des trois emplois de secrétaires d'administration prévus pour la direction de la fonction publique qui sont à réaliser du 1^{er} janvier 1961, les emplois énumérés ci-dessous sont à réaliser à compter des dates suivantes :

Direction de la fonction publique.

A compter du 1^{er} juillet 1961 :

- 6 chargés d'études.

A compter du 1^{er} octobre 1961 :

- 3 inspecteurs des services administratifs.
- 1 ingénieur en chef.

A compter du 1^{er} juillet 1961 :

- 3 chefs de bureau.
- 5 sous-chefs de bureau.
- 5 rédacteurs.
- 3 sténodactylographes.
- 1 chaouch.

Nominations et promotions**SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT**

Sont nommés :

Au poste de *directeur général du cabinet royal* du 26 février 1961 : M. Ahmed Réda Guédira (dahir n° 1-61-020 du 10 kaada 1380/26 avril 1961) ;

Ambassadeurs du Maroc :

En service extraordinaire à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères du 18 mars 1961 : M. Ahmed Benlamlih (dahir n° 1-61-143 du 9 rebia I 1381/21 août 1961) ;

Auprès de la République du Mali du 23 février 1961 : le docteur Araki Abdeslam (dahir n° 1-61-149 du 17 mai 1961) ;

Secrétaire général du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones du 23 mars 1961 : M. Berrada Abderrazak (dahir n° 1-61-170 du 9 rebia I 1381/21 août 1961) ;

Il est mis fin aux fonctions de M. Abdellah Chorfi, ambassadeur du Maroc en Allemagne fédérale du 12 juin 1961 ;

A la même date, M. Abdellah Chorfi est mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour y exercer les fonctions de secrétaire général.

(Dahir n° 1-61-175 du 9 moharrem 1381/23 juin 1961.)

Sont nommés *ambassadeurs du Maroc* et placés en mission extraordinaire à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères :

Du 20 juin 1961 :

M. Abdellatif Filali bel Ghmi, ministre plénipotentiaire (dahir n° 1-61-179 du 9 moharrem 1381/23 juin 1961) ;

M. Ahmed Osman (dahir n° 1-61-180 du 9 moharrem 1381/23 juin 1961) ;

Du 10 juin 1961 : M. Mehdi Mrani Zentar, ministre plénipotentiaire (dahir n° 1-61-181 du 9 moharrem 1381/23 juin 1961) ;

Il est mis fin aux fonctions de M. Ahmed Osman, secrétaire général du ministère de la défense nationale du 2 juin 1961 (dahir n° 1-61-194 du 28 moharrem 1381/12 juillet 1961) ;

Est nommé *secrétaire général du ministère de la défense nationale* du 2 juin 1961 : M. Ali N'ait Annaga (dahir n° 1-61-195 du 18 safar 1381/1^{er} août 1961) ;

Il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur du Maroc en Italie, confiées à M. Ahmed ben Taïbi Benhima du 1^{er} février 1961 ;

A la même date M. Ahmed ben Taïbi Benhima est mis à la disposition du ministère des affaires étrangères pour exercer les fonctions de secrétaire général de ce ministère.

(Dahir n° 1-60-208 du 11 chaoual 1380/28 mars 1961.)

Est nommé *directeur de l'école marocaine d'administration* du 1^{er} août 1961 : M. El Ouafi Skalli (dahir n° 1-61-241 du 21 safar 1381/4 août 1961).

*
* *

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Sont nommés *instituteurs et institutrices de 6^e classe (cadre particulier)* du 1^{er} janvier 1961 : MM. Elkhlil Ahmed, Eddaoudi Ali, El Amri Mohammed, El Azzaoui Mohamed, El Bakri Ahmed, El Baz Brahim, Zein Mohammed Mohammed, Zouak Mohamed, Fellak Abdalkader, Fakhouri Soubaï Mohamed Jalali, Faiz Salah, Fawzi Bouchaïb, Farid Mohammed, Filali Abdelamid, El Qabli Otman, El Amri Mohammed, El Otmani Mostapha, El Oualidi Ahmed, Damaan Ahmed, El Moufakkir Abdelfettah, El Otmani Abdellah, El Oujjidi Mohammed, El Mecqui el Asaraoui Mohamed, El Madade Mohammed, El Marouani M'Barek, El Maudoubi Mohamed, El Farouki et Tijani, El Boufrouri Mokhtar, El Moukhlis Mohammed, Darhi Benjema, Chakkor Abdeslam, Chouaf Mimoun, Chellak Abdellah, Chakir el Madani, Chouaïb Ahmed, Fikri Cherki, Chakouri Boujema, Chemaou Abderraouf Fihri, Chakir Lahoussine, Dibiani Ahmed ben Larbi, Labtaïni Lhachemi, Lahlou Mohammed Bensalem, El Mostafi Mohammed, Eliamani Abdallah, El Falhi Abdellah, El Mokrie el Idrissi Abdellah, Errohi Mohammed, Hicham Mohammed, Hilali Abdeslam, Gorji Mohammed Kaddour, Guenoun Moulay Abdelatif, Gougrid Ahmed ;

MM. Islah Mohamed, Haffou Slimane, Haouas Ahmed, Harfouch Ahmed Mohamed, Hasnaoui Bouazza, Karkri Mohamed ben El Hadj, Kabila Mohamed, Khattabi Abdesselam, Khaldoune Mohamed, Khattiri Ahmed Ahmed, Kouttroub Mohammed, Rhabachi Mohammadine, Bousskri Ahmed ben Mohamed, Radi Ahmed, Benachir Abdeslam, Benjelloun Abdelhay, El Houtafa Ahmed ben Mohamed, Lazrak Arafa, Kellal M'Barek, Kadiri Abdethak, Kfifa M'Hamed, Koussih Mohamed, Lyoubi Abderrahman, Laroussi Mohamed Mehdi, Loutfi Mohammed, Lamrani Abdelkebir, Laayouni Saïd, Lafi Mohamed, Lachiri Mohamed Ali, Lagmiri M'Hamed, Lahlou Abdeltif, Lamkhanet Bouchaïb, El Kasri Ahmed Kacem, El Yazidi Ahmed, El Mansouri Az-Eddine, Youssoufi Madani, Youfi Mostafa, Yahyl Mohamed Ahmed, Semlali Mohamed Abdellah, El Hakour Mohamed, El Jahrani Mohammed, El Mansouri M'Fadel, El Ouazzani Kacem, Es-Saïdi Amar, Ibn Majah Lhoucine, Idrissi Belkasma Hassan, Khalil Mohamed, El Hardouz Mohammed Ali, El Hayani el Houcine, Mahkhout el Bouazzaoui, Malainine Abou-Baker, Ouahbi Bouchaïb ;

MM. Nejdî Thami, Rhomari Mohammed, Radouane Abderrahmane, Oumada Ahmed, Ossihal Lahoussine, Bouafia Hassan, Oubaïden Brahim, Oubaha Mohamed ben Ahmed, Ouazzani Tayeb, Maayate Ahmed, Ouazani Touhami Abdellah, El Aoufir Abdellatif Mohammed, Oumerri Mohammed, Boulazloute Ahmed ben Lahcen, Saïdi Boucif, Souiri Mohamed, Sefraoui Belkacem ben Mohamed, Souhil Driss, Stitou Abdeslam ben Mohamed, Sijmassi Abdelwahab, Saïd-Tamsinti Mohammed, Salmi Mohamed Ahmed, Mouhaddeb Mohammed, Mounjid Moktar, Meliani Abderrahman, Nouri Mohamed Jilali, El Khalabi Ahmed, El Halloufi Seddik, El Hraïchi Abderrahmane, El Jaïdi Ahmed, El Bakouri Mohammed, Morchid Mohammed, Messaoudi Mohammed, Madani M'Hamed ben Mohamed, Mrini Abderrahmane, Zohaïr Haddi, Mouline Abdelkrim, Teouil Benajissa, Moraffal Ahmed, Jabrali M'Hamed, Mouâmour Si Lahcen, Mouhtassim Abdalkader, Islah el Mostafa, Mrani-Alaoui Ahmed, Idrissi Alami Abderrahmane, Mortabit Ahmed, Matbout Lahcen, Mahi Ahmed, Maarouf Ahmed ben Mohamed, Mokri Ahmed, Metni Ahmed ben Abdeslam, Abousalim Brahim ben Mohamed, Idhmad Mohammed Senhaji, Laroussi Mohamed, Hassan Brahim, Bouchamma Ali, Draoui Mohammed, Karti M'Barek et Kendadi M'Hamed ;

M^{lles} et M^{mes} Srfi Malika Mohammed, Yacoubi Khebiza Maria, Draï Zineb Abdeslam, Faïlali Fatima Abid, Ennasser Latifa Abdelkader, El Ouriaghli Malika Ahmed, Chraïbi Badia, Dirhoussi Malika, Derrij Maria, Laïssaoui Laziza, Gzouli Fatima, Kali Rabia, Krari Rhita, Louafi Latifa, Lagzouli Naïma, El Meknassi Zhor el Hadi, Mestassi, née Rkik Nabila Abdelaziz, Regragui Tourya, Ouedghiri Najat et Loudiyi Lathifa.

(Arrêtés des 26 juillet, 3, 5, 7, 8, 9, 10 et 11 août 1961.)

Sont promus :

Huissier de 4^e classe du 1^{er} mai 1956 : M. Alami Marrouni ben Salem ;

Moniteur technique de 5^e classe, du 1^{er} octobre 1956, et promu à la 4^e classe du 1^{er} octobre 1959 : M. Bakr Yamani ;

Moniteur de l'enseignement primaire de 5^e classe du 21 avril 1957, et promu à la 4^e classe du 21 avril 1961 : M. Ait El-Mamoun Ali ;

Du 1^{er} juillet 1957 :

Monitrice technique de 3^e classe et promue à la 2^e classe du 1^{er} juillet 1961 : M^{me} Belbachir Khaddouj ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon, et promu au 8^e échelon du 1^{er} janvier 1960 : M. Mohamed ben Ali ;

Instituteur de 5^e classe (cadre particulier) du 1^{er} janvier 1958, et promu à la 4^e classe du 1^{er} janvier 1961 : M. Sebaa Boumediene ;

Chargé d'enseignement, 2^e échelon du 1^{er} mars 1958, et promu au 3^e échelon du 1^{er} mars 1961 : M. Aseri Mohammed Abdeslam ;

Moniteur de 4^e classe du 12 avril 1958 : M. Ali Ahmed Azibi Anyeri ;

Moniteur de l'enseignement primaire de 4^e classe du 26 avril 1958 : M. Hanchi Abdeslem ;

Instituteurs de 4^e classe (cadre particulier) du 1^{er} juin 1958 : M. Hassan Ahmed Hamida Chellal ;

Promu à la 3^e classe du 1^{er} septembre 1961 : M. Mounir Moulay Abdelaziz ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1958 : M^{me} Rkia bent M'Bark ;

Du 1^{er} septembre 1958 :

Chargé d'enseignement, 2^e échelon : M. Ahmed Abdeslam Hamman Jomsi Yebari ;

Instituteur de 4^e classe (cadre particulier) : M. Ghalloudi Larbi ;
Commis de 1^{re} classe : M. Harrac Driss Abdelaziz ;

Du 1^{er} novembre 1958 :

Chargé d'enseignement, 2^e échelon, et promu au 3^e échelon du 1^{er} novembre 1961 : M. Chergui Abdelhafid Mohammed ;

Moniteur de l'enseignement primaire de 2^e classe : M. Aarab Mohammed Mohammed ;

Huissier de 3^e classe : M. Alami Marrouni Bensalem ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon : M^{me} Zorah bent Saïd ;

Moniteur de l'enseignement primaire de 5^e classe du 27 novembre 1958 : M. Mohammed Mohammed Abdellah Sufi ;

Du 1^{er} décembre 1958 :

Chargé d'enseignement, 3^e échelon : MM. Ahmed Mohammed Garrich et Hassan Mohamed Dadi ;

Moniteur de l'enseignement primaire de 5^e classe : M. Mohamed Amar Hamich Taaï ;

Du 1^{er} janvier 1959 :

Instituteurs :

De 3^e classe (cadre général) : M. El-Fouiri Abdelmajid ;

De 4^e classe (cadre particulier) : M. El Achqar M'Barek ;

De 5^e classe (cadre particulier) : MM. Mohamed Abdelkrim Beniaïch, Sahel Mustapha et Berrahou Mohamed ;

Moniteur de l'enseignement primaire de 1^{re} classe : M. Jehbari Abdeslem Abdellah ;

Commis de 2^e classe : M. Mohamed Ahmed Boaza ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon : M. Achile Hachemi ;

Instituteur de 3^e classe (cadre particulier) du 25 février 1959 : M. El Faïz Lahcen ;

Du 1^{er} avril 1959 :

Professeur (cadre normal), 7^e échelon : M. Ahmed ben Abdelkader Lahbabi ;

Professeur chargé de cours d'arabe, 2^e échelon : M. Alem M'Hamed ;

Chargé d'enseignement :

4^e échelon : M. Mohammed Hachmi Chetui ;

Du 1^{er} juin 1959 :

3^e échelon : M. Ahmed Amar Mohammed Hadifi ;

Employé de bureau de 3^e classe : M. Sumati Abdeslam Ahmed ;

Du 1^{er} juillet 1959 :

Instituteurs :

De 2^e classe (cadre particulier) : M. Ben Amar Mustapha ;

De 5^e classe (cadre particulier) : MM. Ej Jellouli Ahmed et Jaouhari Abdallah ;

Chargé d'enseignement, 3^e échelon : M. Mohammed Abdeslam Chaara ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon : M. Gomari Mohamed Mecqui ;

Du 1^{er} août 1959 :

Instituteurs :

De 1^{re} classe (cadre particulier) : M. Abdeslam Tayeb Yebari ;

De 4^e classe (cadre particulier) : M. Jamali Mustapha ;

Professeur chargé de cours d'arabe, 4^e échelon du 1^{er} septembre 1959 : M. Ben Thami Mohammed ;

Du 1^{er} octobre 1959 :

Professeurs licenciés :

7^e échelon : M. Daoudi Abdallah ;

4^e échelon : M. Mrini Dounia Moulay Taïeb ;

Professeurs (cadre normal) :

6^e échelon : MM. Abderrafai Mohammed, Abdelhadi ben Moulay el Mamoun el Iraqui et Belmadani Ahmed ;

4^e échelon : MM. Abdesslam ben Ali el Moudni et Amraoui Abdelhaï ;

Chargé d'enseignement, 5^e échelon : M. Mohamed Mohamed Mih ;

Instituteur de 5^e classe (cadre général) : M. Benachenhou Mohamed ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe, 1^{re} catégorie et promu à la 5^e classe, 1^{re} catégorie du 1^{er} octobre 1959 : M. El Hachoumi Allal ;

Moniteurs de l'enseignement primaire :

De 3^e classe : M. Dadah Moha ;

De 5^e classe : M. Dehbi Mohamed ;

Du 1^{er} novembre 1959 :

Professeurs (cadre normal), 5^e échelon : MM. Assila Abdallah et Ben Abdallah Abdelaziz ;

Surveillant général, 4^e échelon : M. Belmoukadem Mohamed ;

Instituteurs :

De 4^e classe (cadre particulier) : M. El Fassi el Fihri Ahmed ;

De 5^e classe (cadre particulier) : M. Mohamed Butahar Amar Saïdi ;

Professeur chargé de cours d'arabe, 4^e échelon du 1^{er} décembre 1959 : M. El Gharbi Ahmed ;

Du 1^{er} janvier 1960 :

Bibliothécaire adjoint de 5^e classe : M. Mekinasi Ahmed Mohamed ;

Chargés d'enseignement :

7^e échelon : M. Mohammed Ahmed Tuhami Lahdas ;

4^e échelon : M. Aomar Hossain Hamidun Jomsi ;

2^e échelon : M. Abdeselam Mohammed Tribac ;

Instituteurs :

De 4^e classe (cadre général) : M. Alqoh-Ahmed Mohamed ou Ali ;

De 5^e classe (cadre général) : M. Ben Rahou Mohamed ;

De 4^e classe (cadre particulier) : MM. Bennani Abdelhamid ben Mohamed, Essaydi Mohamed et Erquia Mohamed Chat ;

De 5^e classe (cadre particulier) : MM. Daheur Mohamed L'Abbil, Belalacen Abdelmajid, Bourakkadi Zerrouki Abdellah, Bouali M'Hamed, Alaoui Hassani Atlas Rachid, Al Msaadi Lahcen ben Salah, Bouchenaki Abdelghani, Abou Nouaïm Abdesselam, El Qabbab Abdelhaq, Kemmou Mohamed, El Khatib Mohamed, Moutawakil Mohamed, El Chaouch Abderrahman ben Mohamed, El Hariri Lhoucine, Lahrache Mohamed, Moqaddem Mimoune, Nadif Mohamed, Sabir Mohammed, El Ouardi Ahmed Jamaa et Helali Abderrahman ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon : El Abdellaoui Abdelkader ;

Chaouch de 1^{re} classe : M. Boujida Saïd ;

Du 1^{er} février 1960 :

Chargé d'enseignement, 5^e échelon : MM. Mohammed Abdesselam Boaiachi et Mohammed Abderrahman Bacas ;

Instituteurs de 5^e classe (cadre particulier) : MM. Mohamed Hamnu Taieb Bugafri et Khalouk Salah ;

Du 1^{er} mars 1960 :

Instituteur de 2^e classe (cadre particulier) : M. Benhima el Houssaïne ;

Moniteur de l'enseignement primaire de 3^e classe : M. Bacali Ahamed Tuhami ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon : M. Rmili Mohamed ;

Chaouch de 1^{re} classe : M. Doumal Mohamed.

(Arrêtés des 13 juillet, 15 octobre, 13 décembre 1960, 8, 9, 21, 22, 23, 25, 27, 28, 29, 30 mars, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 24, 26 avril, 9, 19, 28, 29 et 30 mai 1961.)



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Est nommé *agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1960 : M. Abouljour Taïbi, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon ;

Est reclassé *agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon* du 1^{er} janvier 1960, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1959 : M. Abouljour Taïbi, agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Est nommé *sous-agent public hors catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1959 : M. Aniba Mhammed, agent journaliste ;

Est reclassé *sous-agent public hors catégorie, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1959, avec ancienneté du 23 octobre 1956 : M. Aniba Mhammed, sous-agent public hors catégorie, 1^{er} échelon ;

Est promu *sous-agent public hors catégorie, 3^e échelon* du 23 juillet 1959 : M. Aniba Mhammed, sous-agent public hors catégorie, 2^e échelon.

(Arrêtés des 18 décembre 1960 et 23 mai 1961.)

Sont confirmés et nommés *adjoints techniques de 4^e classe* :

Du 1^{er} juillet 1961, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1960 : MM. Bargach Larbi, El Antari el Arbi, Habiballah Mohamed et Enjri Ahmed, adjoints techniques stagiaires ;

Du 1^{er} juillet 1960, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1959 : MM. Oukhiti Benaïssa et Hachimi M'Hamed, adjoints techniques stagiaires.

(Arrêtés des 30 juin et 5 juillet 1961.)

Sont titularisés *conducteurs de chantier de 5^e classe* :

Du 1^{er} janvier 1960, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1959 : MM. Abbar Driss, Elhakmaoui Ahmed et El Bertai Hammadi ben Si Moussa, conducteurs de chantier stagiaires ;

Du 1^{er} juillet 1961, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1960 : MM. Boufares Mohammed et Halabi Mohammed, conducteurs de chantier stagiaires.

(Arrêtés des 30 juin et 5 juillet 1961.)

Sont nommés du 1^{er} janvier 1959 *sous-agents publics* :

De 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon : M. Matlaoui Omar ben Brik ;

De 3^e catégorie, 1^{er} échelon : M. Herras Abdesselam, agents journalistes.

(Arrêtés des 27 et 31 août 1959.)

Est nommé et titularisé *agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1959 : M. El Inani Mohammed, agent journaliste ;

Est reclassé *agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon* de la même date, avec ancienneté du 29 décembre 1957 : M. El Inani Mohammed, agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon ;

Est promu *agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon* du 29 septembre 1960 : M. El Inani Mohammed, agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon.

(Arrêté du 6 mars 1961.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2542, du 14 juillet 1961,
page 990.

Au lieu de :

« Sont nommés, sur titre et à titre provisoire, *ingénieurs adjoints de 3^e classe* :

« Du 1^{er} juillet 1961 : MM. Amar Samuel, Hamou Raphaël, Tolédano Maurice et Teboul Maurice » ;

Lire :

« Sont nommés, sur titre et à titre provisoire, *ingénieurs adjoints de 3^e classe* :

« Du 1^{er} juillet 1960 : MM. Amar Samuel, Hamou Raphaël, Tolédano Maurice et Teboul Maurice. »

Résultats de concours et d'examens.

*Concours de commis d'interprétariat stagiaire
du service de la conservation foncière du 26 juin 1961.*

Sont admis, par ordre de mérite : MM. Rabia el Mostafa, Ablouni Benaïssa, Souaïdi Mohamed, Liazigi Allal, Dahhani Et-Tijani, Zakari Mohammed, Hadi Bouazza, Aït Talbi el Housseine, Touij Mohamed, Et-Tadili Bahia, Abdellaoui Andaloussi Maane Latifa et Benchekroun Abdelaziz.

*Concours de dactylographe
de la direction générale de la sûreté nationale
du 28 juillet 1961.*

Candidats définitivement admis, par ordre de mérite : M^{lle} Meloul Mina, M^{me} Anita Ali Mohamed, M^{lles} Bensimon Marie, Rayadi Chaïbia, M^{me} Kenza bent Mustapha, M^{lles} El Oualili Latifa, Itham Zohra, Ismaïli Alaoui Fatimzohra et M^{me} Khalladi Hadda.

AVIS ET COMMUNICATIONS

ROYAUME DU MAROC

Application des articles 2 et 3 des dahirs n°s 1-59-367 et 1-57-008
du 21 chaabane 1379 (19 février 1960).

PRESIDENCE DU CONSEIL

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

ADMINISTRATION GENERALE

LISTE NOMINATIVE
DU PERSONNEL MÉDICAL AUTORISÉ A EXERCER
AU 1^{er} JANVIER 1961

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
VILLE DE CASABLANCA			
<i>1^o Médecins</i>			
MM. ABERGEL Pinhas.	20 août 1959.	Paris.	9 novembre 1960.
ABITBOL Victor.	6 juillet 1956.	Paris.	23 février 1957.
ABOUDARAM Paul (1).	17 décembre 1948.	Montpellier.	5 novembre 1949.
ACINAS-ALCADES Roman.	3 décembre 1933.	Madrid.	3 juillet 1958.
AGUEZNAY Mustapha.	21 novembre 1955.	Grenade.	11 juin 1960.
ALBERT-CASSAR José.	14 juin 1955.	Séville.	21 mars 1958.
ALCARRAZ Jaime.	29 mars 1952.	Madrid.	3 avril 1954.
ALTES-PINEDA José.	16 mars 1955.	Barcelone.	17 décembre 1958.
AMAR Jacques.	28 juin 1955.	Paris.	24 mai 1956.
AMIEL Armand.	11 août 1958.	Paris.	12 septembre 1959.
M ^{me} AMOUR Jacqueline, épouse BES- SON.	7 novembre 1950.	Paris.	11 juin 1951.
MM. ANDRÉ Samuel.	2 décembre 1923.	Lyon.	25 mars 1929.
ARDOUIN Pierre.	23 juin 1947.	Alger.	15 juin 1948.
ARENA Francesco.	16 novembre 1927.	Turin.	25 juin 1952.
AUBIN André.	15 novembre 1947.	Alger.	11 avril 1949.
BARBIER Léon.	22 septembre 1938.	Paris.	3 avril 1946.
BALESTIER Guy.	26 novembre 1948.	Alger.	14 avril 1949.
BAQUET René.	21 décembre 1932.	Bordeaux.	19 avril 1950.
BARBARI Salim.	16 janvier 1930.	Genève.	18 janvier 1934.
BARRÉ Paul.	9 juillet 1931.	Paris.	14 décembre 1931.
BAUDOIN Yves.	26 octobre 1954.	Paris.	15 avril 1957.
BEAUMONT Lucien.	27 juin 1953.	Alger.	26 mars 1954.
BELGNAOUI Mohamed.	1 ^{er} février 1956.	Paris.	4 juillet 1956.
BEN BOUCHAIB M'Hamed.	7 avril 1954.	Montpellier.	27 février 1957.
BEN MEBAREK Mohamed.	20 octobre 1955.	Paris.	19 septembre 1959.
BENGELLOUN Boubkèr.	14 juillet 1955.	Montpellier.	30 janvier 1956.
BENHARROSH Raphaël.	25 juin 1951.	Bordeaux.	11 janvier 1952.
BENNANI Mohamed.	1 ^{er} juillet 1953.	Paris.	17 décembre 1954.
BENNIS Driss.	28 octobre 1953.	Paris.	10 mars 1954.
BENSAID Elie-Roger.	21 mai 1951.	Paris.	25 août 1953.
BENSIMHON Georges.	14 octobre 1937.	Paris.	19 janvier 1938.
BENYAKLEF Abdel Hamid.	18 juin 1953.	Paris.	25 juin 1956.
BENZAQUEN Léon.	19 octobre 1936.	Paris.	27 octobre 1936.
BENYOUNES Jacques.	30 janvier 1951.	Alger.	11 février 1952.
BERGÉ Claude (2).	12 juin 1953.	Paris.	16 novembre 1953.
BERNARD Claude.	17 mai 1927.	Paris.	23 mai 1945.
BERTIN Paul.	7 juillet 1952.	Paris.	5 février 1953.
BERTRAND Jean.	5 février 1941.	Paris.	8 octobre 1943.
BESSON Henry.	2 mai 1945.	Paris.	17 juin 1950.
BESSON Pierre.	8 février 1945.	Paris.	3 août 1950.
BIANU Zéno (3).	12 juillet 1927.	Modane.	8 août 1960.
BILLON Louis.	19 décembre 1938.	Lyon.	13 janvier 1948.
BRISOT Georges.	14 juin 1945.	Paris.	22 décembre 1945.
BLUCHE Henri.	7 juillet 1941.	Montpellier.	21 janvier 1942.
BOLOT François.	7 juillet 1933.	Lyon.	30 octobre 1956.

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

(2) Stomatologiste.

(3) Stomatologiste.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
MM. BOMPOINT Jacques.	11 juillet 1949.	Bordeaux.	11 août 1954.
BONNET Marie-François.	19 décembre 1923.	Bordeaux.	21 août 1951.
M ^{me} BOUIX Simone, épouse COHEN.	10 mars 1951.	Montpellier.	24 janvier 1952.
BRAUDEL, née HEDIN Madeleine.	20 janvier 1943.	Montpellier.	10 décembre 1945.
MM. BOHÉ Joseph.	8 novembre 1949.	Lyon.	12 juin 1950.
BOTTOU Marc.	4 mars 1941.	Montpellier.	29 mars 1949.
BOUCETTA Omar.	6 juillet 1949.	Paris.	13 décembre 1956.
BRAMI Gaston.	31 juillet 1944.	Alger.	13 mars 1945.
M ^{me} BRECKX Thérèse.	6 juillet 1950.	Gand (Belgique).	28 juin 1957.
MM. BRU Pierre.	19 décembre 1930.	Toulouse.	31 janvier 1953.
BUR Jean-Bernard.	22 octobre 1956.	Paris.	27 février 1957.
BUROU Georges.	26 septembre 1938.	Alger.	28 novembre 1940.
CALAMANDREI Giorgio.	19 novembre 1940.	Pise (Italie).	29 novembre 1957.
CALDERON Charles.	13 octobre 1953.	Paris.	25 juin 1953.
CALLANDRY Léon.	21 mai 1940.	Paris.	3 janvier 1942.
CASANOVA Laurent.	26 mars 1942.	Marseille.	14 novembre 1945.
CASANOVA Jean-Baptiste.	9 mars 1940.	Aix-Marseille.	10 janvier 1941.
CASTEX Jean-Georges.	26 juillet 1921.	Toulouse.	5 avril 1955.
CATALA Lucien.	7 décembre 1950.	Montpellier.	15 mars 1951.
M ^{me} CELORON DE BLAINVILLE, épouse SERGENT.	27 septembre 1939.	Paris.	27 mai 1947.
CHAPPUIS Jacques.	27 septembre 1939.	Paris.	5 février 1942.
CHAUDERLOT Bernard.	17 octobre 1951.	Paris.	4 novembre 1952.
CHAUVIN André.	10 avril 1946.	Bordeaux.	12 novembre 1952.
CHECOURY Émile.	29 février 1952.	Bordeaux.	1 ^{er} octobre 1953.
CHÉNEBAULT Jean.	4 décembre 1939.	Paris.	9 octobre 1941.
CHEVRET Robert.	19 décembre 1945.	Paris.	22 décembre 1950.
CHERFA Mohamed.	20 décembre 1941.	Alger.	15 juin 1959.
CHIC Maurice.	2 août 1917.	Toulouse.	20 octobre 1933.
CHOCRON Guerson.	8 mars 1955.	Paris.	7 mars 1957.
CHORFI Ahmed.	19 juin 1951.	Paris.	30 mars 1957.
CISMIGIU Florin (1).	20 novembre 1946.	Bucarest.	15 novembre 1956.
CLAVIÉ Charles.	12 avril 1934.	Paris.	31 octobre 1941.
COHEN Aaron-Abner.	27 septembre 1909.	Paris.	26 juillet 1939.
COHEN Raoul.	31 mars 1950.	Montpellier.	1 ^{er} septembre 1950.
COIQUAUD Antoine.	29 juin 1943.	Bordeaux.	10 juillet 1951.
COLIN Claude.	12 juillet 1951.	Lyon.	9 septembre 1953.
COLLENET Jean.	28 janvier 1948.	Lyon.	14 novembre 1951.
COMTE Henri.	29 juin 1926.	Lyon.	7 décembre 1929.
COSTA Raymond.	22 janvier 1941.	Paris.	7 juin 1943.
COUDON Émile.	14 décembre 1943.	Alger.	16 mars 1946.
COUPINY Francis.	12 mai 1927.	Bordeaux.	23 novembre 1931.
CROSTE Gérard.	10 juillet 1951.	Toulouse.	28 novembre 1951.
CROZES Yves.	13 mars 1923.	Toulouse.	19 mai 1930.
DALÉAS Pierre.	4 avril 1922.	Toulouse.	12 juin 1950.
DELAIR Guy.	16 février 1939.	Paris.	20 mars 1948.
DELANOE Guy.	13 mai 1942.	Alger.	6 août 1942.
DELERBA Jean.	23 mai 1940.	Paris.	25 mars 1947.
DELEUZE Gaston.	16 juin 1956.	Alger.	15 janvier 1957.
M ^{me} DELON Jeanne.	25 octobre 1935.	Paris.	9 mai 1947.
MM. DENOUN Paul.	4 avril 1935.	Toulouse.	16 juillet 1946.
DE PONTON D'AMÉCOURT Fer- nand.	27 janvier 1947.	Paris.	17 novembre 1950.
DIOURY Mustapha.	14 décembre 1951.	Paris.	9 avril 1952.
DORBES Maurice.	11 juillet 1924.	Bordeaux.	29 novembre 1947.
DORGAN Maurice.	20 mars 1939.	Toulouse.	11 décembre 1945.
DOURMOUSSIS Alexandre.	28 octobre 1924.	Paris.	17 septembre 1931.
M ^{me} DRIEUX, née OPENHEIN Janina.	4 mai 1936.	Lille.	5 juillet 1943.
MM. DUPLANT Roger.	3 février 1953.	Paris.	21 septembre 1953.
DURIX Claude.	7 juin 1949.	Lyon.	18 décembre 1950.
DUVEZIN Jean-Pierre.	17 décembre 1930.	Lyon.	30 novembre 1946.
M ^{me} DUVEZIN, née DURAND Camille- Jeanne.	17 mai 1939.	Lyon.	28 juin 1947.
MM. EL KHATIB Abdelkrim.	1 ^{er} juillet 1950.	Paris.	5 octobre 1951.
EL OUZZANI Larbi.	1 ^{er} juillet 1953.	Montpellier.	19 mars 1957.
ERCOLINI Fernando.	3 mars 1945.	Parma.	2 octobre 1948.
EVRARD Henri.	16 novembre 1932.	Paris.	1 ^{er} décembre 1955.

(1) Stomatologiste.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
M. EYMERI Pierre.	5 mars 1928.	Paris.	4 mai 1928.
M ^{me} EYMERI Lucia, née RAUCH.	5 février 1929.	Paris.	17 novembre 1945.
MM. FARCOT Alain.	27 janvier 1947.	Paris.	22 mars 1949.
FAURE Henri.	14 juin 1950.	Alger.	8 janvier 1951.
FERRIÉ Henri.	24 juin 1937.	Toulouse.	17 juin 1942.
FILIPPI Gabriel.	30 juin 1943.	Marseille.	30 janvier 1946.
M ^{me} FRENKEL Léa.	29 juin 1927.	Paris.	7 décembre 1949.
MM. GABAY Jacques.	29 septembre 1942.	Toulouse.	6 février 1946.
GALLET Maurice.	18 avril 1944.	Lyon.	25 mars 1947.
M ^{me} GARCIE-BOURAU, née COMITI Georgette.	23 octobre 1951.	Paris.	8 avril 1953.
MM. GASTON René.	20 décembre 1927.	Paris.	26 février 1947.
GAUDERNAU Jacques.	26 juin 1948.	Paris.	25 octobre 1948.
GENIAUX Pierre.	21 décembre 1928.	Bordeaux.	11 août 1950.
GEORGES Jean.	24 mai 1927.	Paris.	28 mai 1955.
GHENASSIA.	20 décembre 1951.	Alger.	19 mars 1948.
GIACALONE Pietro.	15 juillet 1942.	Rome.	17 septembre 1948.
GINER-PERALT Vicente.	7 décembre 1946.	Madrid.	8 mai 1957.
GOBIN Claude.	3 mars 1943.	Paris.	11 août 1947.
GODEFROY René.	22 juillet 1946.	Montpellier.	14 janvier 1959.
M ^{me} GOMEZ-MARTINEZ Luisa, épouse HUERTAS.	28 mai 1949.	Madrid.	29 avril 1954.
MM. GOMEZ-MARTINEZ Santiago.	24 avril 1945.	Valladolid.	30 mai 1956.
GONZALEZ-CALPENA Francisco.	18 avril 1951.	Madrid.	24 octobre 1953.
GOUGEON André.	23 septembre 1916.	Paris.	12 juillet 1946.
GERMAIN Jean.	13 mai 1942.	Alger.	4 novembre 1942.
GIRE Paul.	9 décembre 1937.	Lyon.	9 août 1946.
M ^{le} GRANGETTE Lucie.	7 juillet 1933.	Lyon.	9 février 1934.
MM. GREGOIRE Jean-Claude.	15 décembre 1953.	Paris.	19 juin 1954.
GRÉVIN Jacques-Louis.	28 juin 1932.	Paris.	23 novembre 1933.
GRIMALDI André.	24 juillet 1923.	Bordeaux.	8 juin 1957.
GRIZEZ Charles.	9 décembre 1925.	Paris.	24 juillet 1929.
GROSCLAUDE Étienne.	21 novembre 1945.	Lyon.	22 avril 1947.
GRUFFY Georges-Edmond.	9 août 1930.	Alger.	12 octobre 1933.
GRYSON Henri.	19 décembre 1952.	Paris.	19 septembre 1957.
GUIDON Lucien.	12 décembre 1929.	Paris.	19 avril 1955.
GUIGUET Jacques.	15 juin 1956.	Paris.	14 février 1957.
GUILLET Louis.	12 mai 1927.	Lyon.	1 ^{er} août 1946.
HAMIDOU Mohamed.	14 juin 1951.	Paris.	21 août 1956.
HERRERO Y GUTIERREZ Luis.	8 février 1912.	Cadix.	31 mars 1917.
HERVE du PENHOAT Alain.	23 juin 1954.	Toulouse.	27 février 1959.
HESKY Ervin.	21 juillet 1936.	Vienn.	20 novembre 1947.
HIMY Simon.	1 ^{er} avril 1954.	Paris.	21 septembre 1954.
HORRUT Jean-Marie.	13 octobre 1949.	Bordeaux.	3 mai 1956.
M ^{me} HOUDRE Marie, épouse BERNET.	25 octobre 1945.	Paris.	22 juillet 1947.
MM. HOUSSIN Georges.	2 avril 1940.	Paris.	27 mai 1947.
HUERTAS ISQUIERDO Daniel.	3 novembre 1942.	Madrid.	3 décembre 1952.
HUERTAS-IZQUIERDO Juan.	30 décembre 1940.	Madrid.	9 mai 1956.
IMBERT René-Armand.	20 mars 1929.	Montpellier.	23 décembre 1948.
ISSAD Mahmoud.	9 décembre 1957.	Alger.	15 décembre 1958.
M ^{me} ISSO Nelly, épouse SEDBOU.	31 décembre 1952.	Madrid.	7 mars 1957.
MM. JASMIN Jacob.	24 juin 1926.	Bâle.	6 décembre 1930.
JETTOT Henri.	20 juillet 1921.	Lyon.	11 juin 1955.
JOBARD Marcel.	4 octobre 1920.	Bordeaux.	7 novembre 1922.
KABBAGE Driss.	16 juillet 1952.	Bordeaux.	11 février 1953.
KASSAB Philippe.	18 décembre 1929.	Genève.	30 août 1932.
KIRCHER Jean.	9 juillet 1942.	Alger.	4 novembre 1942.
KLEIN Laurence-Alice.	10 juillet 1934.	Ohio.	7 septembre 1948.
KLINGHOFER Julius.	21 juillet 1955.	Montpellier.	31 octobre 1956.
KOERHERN Paul.	3 juillet 1925.	Lyon.	1 ^{er} février 1943.
KONQUI Simon.	4 juillet 1934.	Montpellier.	14 février 1936.
LABBE Georges.	22 juin 1945.	Bordeaux.	13 juin 1946.
LADOUCH Georges.	12 juillet 1933.	Bordeaux.	30 juillet 1952.
LAFORGUE René.	2 mai 1921.	Strasbourg.	20 janvier 1949.
LAGET Édouard.	12 avril 1939.	Alger.	10 juillet 1941.
LAHBABI Hassan.	26 décembre 1927.	Paris.	29 juillet 1960.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
MM. LAHLOU Mohamed.	20 octobre 1952.	Paris.	30 juin 1953.
LANET Antoine.	19 novembre 1924.	Lyon.	19 avril 1950.
LARAKI Nacer.	3 avril 1957.	Paris.	8 septembre 1959.
LARAKI Ahmed.	15 octobre 1931.	Paris.	9 août 1960.
LASKOWSKI Jerry.	13 mai 1936.	Wilmo (Pologne).	27 avril 1953.
LASRY José.	17 novembre 1943.	Alger.	23 mars 1944.
LASSALALAS Guy.	28 juin 1955.	Alger.	17 septembre 1957.
LAURENT Georges.	14 février 1946.	Paris.	12 mars 1949.
LAURENT Xavier.	19 décembre 1950.	Paris.	12 juillet 1951.
LAVALETTE Jean-Gabriel.	13 juillet 1939.	Marseille.	24 octobre 1951.
LEBASCLE Jean.	17 avril 1951.	Alger.	12 novembre 1951.
LEBRETON Émile.	2 juin 1934.	Bordeaux.	5 octobre 1949.
LEBRETON Jean-Marie.	12 avril 1934.	Bordeaux.	13 novembre 1941.
LECOUTURIER Edmond.	30 juin 1948.	Paris.	3 mars 1954.
LEFORT Émile.	22 janvier 1913.	Paris.	7 décembre 1920.
LESIMPLE Jacques.	5 juin 1951.	Paris.	8 octobre 1951.
LEVY Jacques.	26 juillet 1943.	Alger.	4 octobre 1943.
LEVY Léon-Jean.	21 juin 1939.	Paris.	1 ^{er} juillet 1943.
LEVY Édouard-David.	7 mars 1949.	Toulouse.	11 avril 1949.
LEVY-LEBHAR Gabriel.	5 janvier 1926.	Paris.	12 juin 1929.
LEVY-LEBHAR Jean-Pierre.	11 février 1953.	Paris.	14 avril 1954.
M ^{me} LEVY Gilberte, épouse NOURY.	5 juin 1934.	Paris.	10 avril 1935.
MM. LIEPMANN Roger.	5 juillet 1948.	Lyon.	11 avril 1949.
LILLO André.	11 juin 1943.	Alger.	1 ^{er} septembre 1945.
LINTHILLAC Paul.	13 juillet 1950.	Bordeaux.	26 janvier 1952.
LISCIA Georges.	23 avril 1947.	Marseille.	9 janvier 1948.
LISON Y LORENZO don Aurélio.	18 décembre 1915.	Madrid.	5 janvier 1938.
LORHO Yves.	12 avril 1951.	Paris.	24 septembre 1951.
LOZANO-RUIZ Francisco.	15 novembre 1932.	Madrid.	14 août 1956.
LUCIEN Émile.	16 mai 1928.	Bordeaux.	23 août 1932.
M ^{me} LUSKOVA, épouse DEBOUTE Béatrice (1).	19 juin 1920.	Prague.	14 janvier 1956.
M. MACABIAU Amour.	16 janvier 1935.	Alger.	23 septembre 1957.
M ^{me} MARILL Paule, épouse DEJOUY.	10 juin 1938.	Alger.	9 novembre 1938.
MM. MARION Camille.	25 avril 1922.	Lyon.	17 mars 1943.
MARTIN-INFANTE Rafaël.	28 avril 1948.	Madrid.	8 décembre 1953.
MARTINAGGI Pierre.	15 juin 1939.	Paris.	7 février 1941.
MARTINEZ Richard.	25 juin 1949.	Alger.	18 avril 1950.
MASSEBOEUF André.	7 mars 1942.	Toulouse.	18 janvier 1949.
MASSON Jean.	7 juillet 1938.	Lyon.	20 juin 1946.
MAZET Achille.	8 mai 1933.	Bordeaux.	7 juillet 1947.
M ^{me} MEILLER Lotte, épouse BAUER.	6 décembre 1947.	Heidelberg (Allemagne)	12 avril 1957.
MM. MERLIN-LEMAS Armand.	28 juin 1929.	Toulouse.	17 juin 1957.
MÉRET Jacques.	13 février 1951.	Paris.	9 août 1951.
MICHAUD Jacques.	7 octobre 1939.	Paris.	8 mars 1950.
MICHEL Joseph-Marie.	21 avril 1905.	Bordeaux.	21 mars 1923.
MINUIT Paul.	27 juin 1958.	Paris.	25 juin 1958.
MIQUELARD Marc.	20 novembre 1943.	Alger.	24 octobre 1945.
MOHAMED BEN MOKHTAR.	29 juillet 1949.	Bordeaux.	30 décembre 1949.
MORÉNO Victor.	9 décembre 1955.	Paris.	20 février 1956.
MUNERA Gaston.	20 juin 1931.	Alger.	5 mai 1951.
MUNERA Maurice.	13 mai 1925.	Alger.	2 avril 1951.
NADAUD Michel.	8 août 1930.	Lyon.	1 ^{er} septembre 1949.
NATAF Jules.	19 juin 1951.	Paris.	17 janvier 1952.
NIDDAM Gabriel.	18 avril 1950.	Montpellier.	29 juin 1954.
NOGARDEL Adrien.	19 novembre 1928.	Lyon.	24 septembre 1951.
OGER Gabriel.	24 octobre 1935.	Paris.	10 février 1939.
OUARZAZI Omar.	29 mai 1953.	Paris.	19 novembre 1954.
PAJANACCI Joseph-Marie.	6 novembre 1933.	Marseille.	30 janvier 1934.
DE PALMAS Maxime.	25 juin 1937.	Paris.	19 juillet 1945.
PAPPALARDO Salvatore.	13 mars 1950.	Catane.	3 décembre 1952.
PELBOIS François.	8 novembre 1949.	Paris.	15 décembre 1950.
M ^{me} PERELROIZEN-TZIGANKOFF Bruha.	3 novembre 1929.	Jassy.	14 septembre 1934.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
M. PIERSON Antoine.	11 mars 1925.	Nancy.	14 juin 1933.
M ^{me} PIETRI Marie-Antoinette, épouse DUHAN-MARMON.	23 juillet 1931.	Marseille.	24 novembre 1932.
MM. PICHON Rémi.	2 juillet 1948.	Paris.	7 février 1949.
PIQUEMAL Paul.	18 juillet 1914.	Montpellier.	9 février 1959.
PLANDE-LARROUDE Léopold.	16 mai 1923.	Bordeaux.	12 novembre 1922.
POIROT Marcel.	29 avril 1958.	Paris.	22 juin 1960.
PONS Fernand.	5 avril 1952.	Alger.	1 ^{er} avril 1953.
POVEDA-GONZALEZ César.	24 août 1950.	Madrid.	23 mars 1953.
PUJOL Antoine.	5 juin 1912.	Bordeaux.	22 janvier 1924.
QUINTARD Jean.	17 décembre 1947.	Paris.	12 mai 1948.
RATCHKOWSKY Edouard.	6 février 1896.	Moscou.	6 juin 1928.
RAYNAUD DE FITTE Ernest.	1 ^{er} juillet 1953.	Alger.	10 mai 1954.
REISSMAN Joël.	14 avril 1934.	Prague.	29 juin 1954.
RIMBAUT Georges.	7 juillet 1933.	Lyon.	15 septembre 1952.
RITTNER Simon.	27 juillet 1924.	Vienne.	26 mars 1946.
ROIG Maimo.	5 juillet 1930.	Barcelone.	2 juillet 1932.
ROLLIER René-Marie.	3 juillet 1945.	Strasbourg.	30 juin 1948.
M ^{me} ROLLIER Marie-Louise, née JUL- LIAN.	3 juillet 1945.	Strasbourg.	30 juin 1948.
MM. ROOS Rémi.	19 mai 1951.	Paris.	29 janvier 1952.
ROY Edouard (1).	15 juin 1951.	Paris.	21 août 1953.
SAADA Elie.	12 octobre 1911.	Paris.	19 août 1942.
SACRISTAN-NORIEGA Antonino.	18 décembre 1958.	Valladolid.	15 décembre 1958.
SAKON Henri.	20 mars 1930.	Paris.	28 septembre 1942.
SANCHEZ ALMEIDA Ricardo.	2 mars 1956.	Madrid.	10 juin 1960.
SARROLA Antoine.	23 juin 1954.	Marseille.	18 août 1955.
SCHILL Bernard.	20 juillet 1954.	Strasbourg.	6 janvier 1959.
SERRA Pierre.	2 juin 1954.	Paris.	16 décembre 1955.
SEYBERLICH Alfred.	7 juillet 1953.	Lyon.	10 mars 1958.
SERGENT Honoré.	26 avril 1935.	Paris.	4 décembre 1946.
SIBENALER Paul.	31 janvier 1906.	Bordeaux.	2 février 1948.
DE SOUZA REBELLO VAHIA Jean.	15 février 1952.	Paris.	14 mai 1954.
SULTAN Koutiel-Georges.	28 mars 1938.	Alger.	30 mars 1938.
TABET Lucien.	8 mars 1939.	Alger.	13 mars 1951.
TAOUBKIN Joseph.	1924.	Moscou.	24 juin 1929.
TAZI Abderrahman.	3 juillet 1953.	Paris.	25 janvier 1956.
TEILHAUD Guy.	28 octobre 1949.	Bordeaux.	11 mars 1950.
TEINTURIER Jules-Jean-Jacques.	31 mai 1950.	Paris.	15 avril 1953.
TESTOT-FERRY Henri-Jean.	25 novembre 1945.	Alger.	11 décembre 1945.
TISON Pierre.	16 décembre 1944.	Montpellier.	8 septembre 1945.
TOLEDANO Elie.	10 novembre 1948.	Paris.	5 janvier 1950.
TRIVOUSS Michel.	25 février 1917.	Moscou.	7 mars 1933.
TROMBETTI Maximo.	21 octobre 1929.	Naples.	28 août 1953.
M ^{me} TSOURIKOFF Zénaïde, épouse LA- DOUCH.	29 juin 1948.	Bordeaux.	23 octobre 1953.
MM. VAISSIÈRE Raymond.	14 avril 1932.	Paris.	4 novembre 1932.
VALLE Jules.	20 décembre 1926.	Bordeaux.	22 mars 1950.
VENATOR Robert.	20 mai 1940.	Lyon.	13 septembre 1941.
VERHOEVEN Paul-Albert.	30 juillet 1942.	Lyon.	9 décembre 1946.
VIAUD Raymond.	11 décembre 1935.	Lyon.	20 juin 1950.
VINARD Roger.	28 novembre 1945.	Lyon.	16 mars 1946.
VOUNATZOS Dimitrios.	4 juillet 1939.	Lyon.	16 juin 1951.
VUILLAUME Henry.	16 avril 1925.	Lyon.	16 avril 1931.
WELSTEIN Emmanuel.	30 novembre 1900.	Kazan.	15 février 1928.
WILMOT Jean-Léon.	3 novembre 1931.	Lille.	29 septembre 1948.
WITZ Eric.	—	Berne.	21 août 1953.
ZNIBER Abderrahmane.	10 juillet 1946.	Montpellier.	20 décembre 1946.

2° Cliniques médicales et chirurgicales

Clinique de soins des docteurs ARDOIN Pierre et DUVEZIN Camille, sise 162, boulevard de Suez, autorisée le 4 mars 1955
 Clinique chirurgicale du docteur BARBIER Léon, sise 6, rue Louis-David, autorisée le 14 avril 1949.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>2° Cliniques médicales et chirurgicales (suite).</i>			
Clinique d'accouchements et de chirurgie gynécologique du docteur BUROU Georges, sise 13, rue du Capitaine-Lapébie, autorisée le 26 octobre 1953.			
Clinique chirurgicale du docteur BAUDOIN, rue des Rossignols, Casablanca-Oasis, autorisation du 20 juin 1957.			
Clinique chirurgicale du docteur CATALA Lucien, sise 206, avenue Mers-Sultan, autorisée le 16 avril 1953.			
Clinique chirurgicale des docteurs CHEVRERT et EYRARD, sise 10, rue du Caporal-Beaux, autorisée le 22 octobre 1946.			
Clinique d'accouchements du docteur COHEN Aaron, sise avenue Moinier, autorisée le 5 décembre 1946.			
Clinique chirurgicale du docteur COMTE Henri, sise boulevard de la Marne, à Mers-Sultan, autorisée le 30 décembre 1929.			
Clinique d'accouchements du docteur DORGAN Maurice, sise angle des rues Breteuil et du Docteur-Braun, autorisée le 7 février 1950.			
Clinique ophtalmologique des docteurs GALLET Maurice et DURIX Claude, sise 13, rue de Terves, autorisée le 12 avril 1951.			
Clinique du docteur GRUFFY Georges, sise 14, rue Marcel-Chapon (ex-158, rue Blaise-Pascal), autorisée le 20 septembre 1946.			
Clinique médico-chirurgicale et obstétricale du docteur LECOUTURIER Edmond, sise 4, rue de Lucerne, autorisée le 13 mai 1954.			
Clinique du docteur LÉVY-LEBIAR à l'usage des malades justiciables d'un traitement par le radium, sise à l'angle de la rue du Caire et de la rue n° 42, autorisée le 12 avril 1952.			
Clinique d'accouchement du docteur LILLO André, à Casablanca, place Heintz, cité Mohammedia, autorisée le 29 mars 1958.			
Clinique chirurgicale-esthétique et réparatrice du docteur LINTILHAC J.-P., 2, boulevard Claude-Perrault, à Casablanca, autorisée le 4 mars 1957.			
Clinique d'accouchements du docteur MARTINEZ Richard, sise 11, rue de Suippes, autorisée le 12 novembre 1955.			
Clinique gynécologique et d'accouchements du docteur CISMIGIU Florin, sise derb Saadien, angle rue 40 et rue Rahamna, autorisée le 6 juillet 1957.			
Clinique d'accouchements du docteur MICHAUD Jacques, sise 25, boulevard Danton, autorisée le 16 octobre 1953.			
Clinique chirurgicale et d'accouchements des docteurs MUNERA Gaston et MUNERA Maurice, sise avenue Franklin-Roosevelt, autorisée le 12 septembre 1952, et centre de rééducation psychomotrice, autorisé le 22 juillet 1955.			
Clinique d'accouchements du docteur PONROY Charles, sise 2, rue Velasquez, autorisée le 28 mai 1954.			
Clinique ophtalmologique du docteur ROIG Naimo, 19, rue Blaise-Pascal, à Casablanca, autorisée le 7 février 1957.			
Clinique ophtalmologique du docteur SAKON Henri, sise 27, rue Lacépède, autorisée le 5 juin 1946.			
Clinique chirurgicale des docteurs AUBIN, GERMAIN, CHAUVIN, HESKY, sise 43, boulevard Gouraud, autorisée le 29 juin 1959.			
Clinique d'accouchements du docteur TISON Pierre, sise 5, rue Mouret, autorisée le 23 décembre 1950.			
<i>3° Pharmaciens</i>			
MM. ABECASSIS Fernand.	26 juin 1950.	Alger.	22 janvier 1951.
ABENSUR Amran.	17 novembre 1951.	Toulouse.	18 septembre 1953.
M ^{lle} ABITBOL Yvette-Messoda.	28 juin 1958.	Paris.	12 août 1959.
M ^{me} ALLOY, née AUSSET Andrée-Marie-Jeanne.	29 avril 1926.	Toulouse.	8 juillet 1929.
M ^{me} AMAR Eliane.	4 juin 1959.	Paris.	4 novembre 1959.
M. AMZALLAG Albert.	12 octobre 1956.	Paris.	17 décembre 1958.
M ^{lle} AMIEL Sonia.	10 juillet 1958.	Montpellier.	15 mai 1959.
M ^{me} ARROUY Yvonne, épouse LANUX.	29 juillet 1946.	Alger.	15 juillet 1947.
M. AZZA Abdellah.	2 juillet 1953.	Toulouse.	25 février 1960.
M ^{me} AUBINEAU Marthe, épouse DAS- PREMONT.	11 décembre 1946.	Strasbourg.	23 janvier 1954.
MM. BASSET-CHERCOT Francisque (1).	21 juillet 1919.	Lyon.	1 ^{er} juillet 1955.
BATTINO Armand.	2 juillet 1952.	Paris.	6 novembre 1952.
BATTINO Moïse.	21 février 1923.	Beyrouth.	18 mai 1923.
BAYLE Georges (2).	18 février 1949.	Alger.	7 septembre 1949.
BECKER Charles.	10 juillet 1934.	Paris.	30 juin 1948.
BEKKOUCHA Rachid.	22 décembre 1947.	Alger.	10 septembre 1949.
BEDEL Jacques.	25 juin 1947.	Paris.	2 décembre 1948.
BELAICHE Joseph (3).	15 mars 1945.	Alger.	14 juin 1947.
M ^{me} BENGELUN Nofyssa, épouse BOU- TALEB.	6 novembre 1958.	Paris.	13 juin 1959.
MM. BEN HAMMOU Yves.	3 juillet 1948.	Marseille.	29 août 1950.
BENJO Maurice.	16 mai 1944.	Alger.	8 juillet 1946.
BENNIS Abderrahim.	15 juin 1955.	Marseille.	10 février 1956.
BENZAQUEN Edmond.	14 mars 1946.	Montpellier.	17 juin 1946.
M ^{me} BENZAQUEM, née VIALA Jacqueline.	9 juillet 1948.	Montpellier.	18 mai 1949.
MM. BENZIMRA Jacques.	8 février 1951.	Marseille.	19 septembre 1951.
BENCHETRIT Joseph.	22 décembre 1955.	Bordeaux.	20 juin 1957.

(1) Société « INTERFAR ».

(2) Établissements « Georges BAYLE ».

(3) Laboratoire d'analyses médicales.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE -DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° Pharmaciens (suite)			
M. BERGER Robert (4).	16 juillet 1946.	Lyon.	20 janvier 1954.
M ^{me} BESNARD Renée, épouse MAURO.	26 juin 1953.	Alger.	25 février 1954.
MM. BIBAS Robert.	18 novembre 1950.	Toulouse.	20 septembre 1951.
BOLOYAN Achod.	28 juin 1952.	Paris.	3 novembre 1954.
M ^{lle} BONA Janine.	8 juillet 1946.	Paris.	7 mai 1952.
MM. BONNAUD Robert.	11 juillet 1946.	Montpellier.	12 août 1960.
BONTOUX Adolphe (5).	17 février 1937.	Marseille.	10 août 1946.
BOSONNET Maurice (6).	18 février 1938.	Lyon.	1 ^{er} juillet 1957.
M ^{me} BOSSIER, née GUIGUET Paule.	12 juillet 1949.	Indochine.	27 août 1949.
MM. BOTELLA-MANCHON José.	30 juin 1950.	Grenade.	1 ^{er} juin 1959.
BOUCHER Jean.	22 juillet 1925.	Bordeaux.	20 mars 1948.
BOUHADANA Claude.	3 avril 1958.	Toulouse.	15 juillet 1959.
BOUJIBAR Abdelkrim.	8 novembre 1958.	Montpellier.	18 juin 1959.
M ^{me} BOULLE, née MORET Hélène.	21 décembre 1938.	Strasbourg.	16 août 1950.
MM. BOURDETTE Christian.	26 juin 1946.	Toulouse.	13 mai 1957.
BOUZIANE Ahmed.	9 octobre 1952.	Marseille.	27 juin 1958.
M ^{mes} BRANDSTAETTER, née LELOUP Suzanne (7).	4 avril 1951.	Bordeaux.	23 novembre 1954.
BRIANT Michelle, épouse FAUVER- GUE.	4 avril 1951.	Paris.	22 août 1952.
MM. BRUGUIÈRE Justin (8).	31 juillet 1940.	Toulouse.	30 décembre 1946.
BULTEZ Roland.	21 mai 1951.	Lille.	13 septembre 1952.
CADOR Rémy (9).	17 décembre 1952.	Paris.	25 décembre 1958.
M ^{mes} CAMUS, née BOICHUT Anne-Marie.	22 juin 1943.	Paris.	24 mai 1949.
CANAS Françoise, épouse CRÉTU.	3 juillet 1952.	Paris.	6 août 1953.
MM. CAPAYROU Georges.	7 juillet 1938.	Toulouse.	29 novembre 1957.
CAYROL André.	18 mars 1946.	Montpellier.	10 octobre 1947.
CHAOUI OMAR.	30 juin 1954.	Paris.	10 août 1955.
CHARLES Yves-Jean (10).	21 juin 1951.	Toulouse.	29 décembre 1953.
M ^{mes} CHEMOUL Lucile, veuve ELBAZ.	20 décembre 1947.	Alger.	25 juin 1948.
CLERMONTTEL, née MALLARET Odette.	1 ^{er} août 1942.	Strasbourg.	4 août 1949.
MM. COHEN Gérard.	12 juillet 1957.	Montpellier.	3 janvier 1959.
COMAR Michel (11).	17 mars 1933.	Paris.	8 mars 1943.
M ^{me} COMETTA Léone, épouse BOIL- LEAU.	7 août 1942.	Alger.	9 octobre 1957.
MM. CONTI Vezio.	23 juin 1922.	Ferrare (Italie).	29 août 1957.
COUNILLON Léon-Émile.	20 décembre 1934.	Alger.	13 juillet 1945.
DAOUDI Mohamed.	27 janvier 1955.	Paris.	21 mai 1955.
M ^{mes} DEGARDIN Évelyne, épouse FES- SETAUD.	28 juin 1948.	Alger.	13 octobre 1952.
M. DERHY Victor.	11 juillet 1959.	Montpellier.	14 janvier 1960.
M ^{me} DESANTI Marie-Lilline, épouse CARLI.	20 mars 1930.	Toulouse.	16 mai 1935.
MM. DI BENEDETTO Pierre.	26 juin 1950.	Paris.	9 octobre 1952.
DIENOT Yvan (12).	23 juin 1959.	Alger.	25 février 1960.
DIOT Jacques.	22 juin 1951.	Alger.	12 décembre 1951.
DIOURY Ahmed.	8 juillet 1946.	Alger.	5 décembre 1946.
DOMENICI Pietro.	4 juin 1944.	Urbino.	6 mai 1949.
M ^{lle} DUCASSE Marie.	29 juin 1951.	Paris.	20 mai 1952.
M ^{mes} DURALDE Andrée, épouse DELILE.	29 janvier 1944.	Paris.	16 novembre 1951.
DUTHEIL, née FRANCESCHI Sylva.	11 juillet 1935.	Paris.	27 février 1936.
MM. ESTEGASSY David.	21 octobre 1950.	Bordeaux.	15 mai 1951.
FATTACIOLI Louis.	4 juillet 1930.	Marseille.	22 décembre 1931.

(4) Société « SPÉCIA-MAROC ».

(5) Société « SPEPHARM ».

(6) Société « LABORANTIS ».

(7) Société « SOCHEPHARM ».

(8) Dépôt de produits pharmaceutiques.

(9) Coopération pharmaceutique française.

(10) Société « BIOTIC ».

(11) Laboratoires d'applications biologiques industrielles « LABI ».

(12) Laboratoires ROUSSEL.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>3° Pharmaciens (suite)</i>			
M ^{me} FILIPPI Andrée, épouse BATTINO.	29 mai 1942.	Marseille.	22 novembre 1945.
MM. FIXMER Henri.	25 juin 1905.	Paris.	19 juin 1925.
FORCIOLI Paul.	11 juillet 1950.	Montpellier.	30 novembre 1953.
M ^{lle} GIARDINA Yolanda.	6 octobre 1956.	Rome.	20 janvier 1959.
MM. GAY Louis-Jean (13).	24 novembre 1939.	Bordeaux.	27 avril 1960.
GAUTIER Pierre.	10 mai 1954.	Montpellier.	4 août 1955.
GIMENEZ-CASANOVA José.	16 avril 1957.	Barcelone.	11 février 1959.
GRANA Ignacio.	3 février 1959.	Rome.	24 octobre 1959.
M ^{me} GRAU Carmen, veuve NARANJO.	7 février 1935.	Madrid.	19 juin 1957.
M. GRIOUN, dit « GOURION » Roland.	20 octobre 1950.	Bordeaux.	15 mars 1951.
M ^{me} GUILLET Paule, épouse IMBERT.	26 juin 1953.	Alger.	8 décembre 1953.
M. HAYOT Raphaël.	28 février 1952.	Bordeaux.	2 décembre 1948.
M ^{mes} HAZAN, née TABET.	25 janvier 1947.	Alger.	29 avril 1948.
HESSE Elisabeth, épouse FERRON.	9 novembre 1950.	Nancy.	20 août 1953.
MM. HIRECHE Abdallah.	12 février 1952.	Alger.	21 novembre 1960.
INGARAO Luigi.	11 mai 1953.	Rome.	6 octobre 1954.
ISRAËL Gabriel.	7 juillet 1958.	Strasbourg.	15 février 1959.
JAMIN Maurice.	20 mai 1938.	Strasbourg.	12 novembre 1947.
M ^{me} JOUSSELME, née RANCON Augustine (14).	25 juin 1947.	Alger.	2 avril 1951.
MM. KADDOUZ Jacques.	2 mars 1951.	Alger.	18 mars 1952.
KOUCEM Ouali dit « Mohamed ».	19 novembre 1941.	Toulouse.	27 décembre 1956.
LAFOND Jean-Henri.	28 octobre 1937.	Paris.	9 novembre 1939.
LAGHRARI Brahim.	12 juillet 1957.	Montpellier.	22 mars 1958.
LAGRANGE Jean.	2 août 1938.	Paris.	24 janvier 1957.
M ^{me} LANDAY, épouse LÉVY-BENCHETON.	9 novembre 1939.	Toulouse.	4 octobre 1952.
M. LANFRANCHI Jean.	11 juillet 1950.	Montpellier.	20 novembre 1950.
M ^{me} LAPIERRE Mathilde.	9 juillet 1949.	Montpellier.	6 décembre 1957.
LASSALAS Colette, épouse BAYLE.	28 juin 1943.	Alger.	21 février 1953.
I.F. CORROLLER Madeleine-Louise, épouse VODOVAR.	9 novembre 1944.	Montpellier.	6 novembre 1945.
MM. LÉVY Abraham-Albert.	31 mars 1939.	Paris.	24 novembre 1943.
LÉVY-BENCHETON Léon.	31 juillet 1940.	Toulouse.	3 novembre 1949.
LÉVY-CHEBAT Joseph.	5 décembre 1930.	Alger.	10 décembre 1953.
M ^{me} LÉVY, née LASRY Alice.	24 avril 1935.	Lyon.	6 mai 1946.
MM. LÉVY Jacques.	11 décembre 1939.	Paris.	28 août 1945.
LÉVY Pierre.	2 août 1938.	Paris.	23 mars 1939.
M ^{me} LOCQUETTE Raymonde, née DEBOUT.	5 juillet 1940.	Marseille.	23 avril 1952.
M ^{lle} LONGEVIALLE Marie.	5 avril 1954.	Paris.	12 février 1957.
M ^{me} LO PRESTI Vittoria, épouse CITADINI.	20 juillet 1946.	Pise.	19 septembre 1950.
MM. LOUCHET Henri.	30 novembre 1945.	Alger.	6 février 1946.
LOUFRANI Georges.	20 décembre 1947.	Alger.	13 février 1950.
M ^{me} MAGES Colette, épouse SILVA.	22 février 1954.	Bordeaux.	11 juillet 1955.
M. MAGNISSALIS Dimitri.	25 octobre 1952.	Athènes.	18 août 1954.
M ^{me} MARCHANT Christiane, épouse DAMITIO.	30 juin 1951.	Paris.	18 décembre 1954.
MAROLEAU Noëlla, épouse BOUQUET.	31 juillet 1940.	Toulouse.	27 mai 1946.
MATARESE Jeanne, épouse GUINTRAND.	6 décembre 1938.	Marseille.	9 avril 1947.
MEROUZE, épouse HAROCHE.	12 décembre 1935.	Alger.	22 février 1947.
MM. MEZI Georges.	22 juillet 1943.	Montpellier.	28 juin 1946.
MINUIT Henri.	12 novembre 1913.	Bordeaux.	10 mars 1932.
MONIN Michel (15).	17 mai 1940.	Paris.	25 avril 1947.
MINUIT Jean-Louis (16).	24 juin 1958.	Paris.	11 septembre 1958.
MONTANDRAUD Jean (17).	6 juillet 1945.	Lyon.	29 juin 1948.

(13) Société « LAPROPHAN ».

(14) Société « COPHARMA ».

(15) Laboratoires biochimiques français « LABIOFRAN ».

(16) Société « SOPHARMA ».

(17) Société « INTERFAR ».

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>3° Pharmaciens (suite)</i>			
M. MONTANER Henri-Joseph (18).	22 mai 1954.	Toulouse.	25 février 1960.
M ^{me} MONTANDRAUD, née PÉRAULT Suzanne.	16 avril 1947.	Lyon.	1 ^{er} avril 1949.
M ^{mes} MOURGUES Yvette, épouse ROERE.	20 février 1932.	Toulouse.	19 juin 1946.
MYARA Madeleine.	27 mars 1957.	Paris.	14 février 1958.
MM. NICOLAUD Michel.	30 octobre 1954.	Bordeaux.	5 avril 1955.
NICOLAUD Marcel.	7 juillet 1933.	Nancy.	12 juin 1950.
NOSHI GHALI Tawadrouss.	7 septembre 1940.	Strasbourg.	9 avril 1960.
O'HANA René.	25 mars 1958.	Paris.	14 mars 1960.
M ^{me} OMBRELLO, épouse GRILLO Au- rélia.	18 juin 1952.	Pise.	30 janvier 1953.
MM. ORMANCEY Jan-Louis (19).	27 juin 1943.	Paris.	28 octobre 1953.
ORTEGA André.	26 juin 1950.	Alger.	17 juillet 1951.
M ^{mes} PARVAIS Geneviève, née DELAYE.	24 avril 1951.	Hanoï.	13 juillet 1959.
PETIT Jeanine, épouse LEFEBVRE	28 juin 1942.	Alger.	31 janvier 1952.
MM. PETRUZZI Nicolino.	22 décembre 1948.	Pise.	9 août 1949.
PILO Benjamin-Marcel.	17 mai 1940.	Paris.	8 octobre 1943.
PLANCHE Raoul (20).	4 décembre 1945.	Strasbourg.	30 janvier 1950.
POLIZZI Charles (21).	9 avril 1942.	Montpellier.	18 septembre 1942.
M ^{me} PRESTI Halina, née JANKOWIAK.	14 juillet 1951.	Pise.	7 janvier 1954.
MM. RABEYROLLES Marcel.	10 juillet 1931.	Montpellier.	27 novembre 1957.
RAHAL Hamza.	19 juin 1953.	Marseille.	23 novembre 1953.
RALLO Jacques.	6 février 1952.	Bordeaux.	13 février 1953.
RAZIMBAUD Jacques (22).	24 juin 1937.	Toulouse.	29 décembre 1947.
M ^{me} RAZON Victoria, épouse BOAVIDA	5 mars 1925.	Alger.	9 octobre 1951.
MM. RIGAÜD André.	12 juillet 1941.	Lyon.	29 juin 1942.
ROGIER Arnould (23).	28 juin 1948.	Alger.	23 mars 1954.
M ^{me} ROUSSY Nicole, née BOMPOINT.	15 novembre 1956.	Bordeaux.	18 septembre 1957.
M. ROZERON Lucien.	25 juin 1947.	Alger.	16 janvier 1948.
M ^{mes} SALA, née BALALUD Marthe.	3 juillet 1946.	Alger.	30 août 1946.
SIBONI Régine, épouse OVADIA.	10 juillet 1958.	Montpellier.	12 janvier 1960.
M. SALA Roger (24).	4 mai 1946.	Alger.	19 août 1948.
M ^{me} SIKSOU Marcelle-Zari, épouse CHOUCROUN.	6 juillet 1946.	Alger.	9 septembre 1948.
MM. SIMANTOB René.	28 novembre 1950.	Montpellier.	18 mars 1951.
SLAMA-BOCCARA Roger.	7 juillet 1955.	Lille.	7 septembre 1956.
M ^{lle} SUISSÉ Jeanine.	29 avril 1935.	Alger.	20 mars 1941.
MM. SULTAN Roger.	10 décembre 1943.	Alger.	26 avril 1944.
TAHRAT Rachid.	18 juin 1955.	Marseille.	15 juin 1959.
TAHRI Hassani Mohamed.	27 juin 1959.	Paris.	9 décembre 1959.
M ^{me} TAUTIL Hélène, née EIHGOLZ.	5 juillet 1957.	Toulouse.	23 mai 1959.
MM. TAZI M'HAMED.	12 juillet 1957.	Montpellier.	5 novembre 1957.
THOMAS Henri.	8 juillet 1939.	Bordeaux.	7 mars 1951.
M ^{mes} TRUZMAN Mathilde, épouse BE- NAOUIN.	12 mai 1950.	Madrid.	10 septembre 1957.
VALENZA Maria, épouse ISNARD.	18 juillet 1952.	Pise.	1 ^{er} octobre 1953.
VIALATEL SIMONI Jeanne (25).	8 avril 1948.	Montpellier.	1 ^{er} mars 1960.
MM. VERGE Guy.	27 février 1947.	Bordeaux.	9 mai 1956.
ZACHARIE (26).	13 octobre 1952.	Paris.	3 décembre 1957.
M ^{me} ZACHARIE Germaine, née BAUM- GARTNER.	8 janvier 1954.	Paris.	2 mai 1958.
MM. ZAGURY Isaac.	24 mai 1940.	Alger.	8 mars 1945.
ZAGURY Victor.	14 août 1945.	Alger.	14 novembre 1945.
M ^{lle} WILEZEK Ellen.	17 juillet 1950.	Munich.	12 avril 1958.

(18) Société « ROCHE ».

(19) Société « POLYMEDIC ».

(20) Société de dépôt et vente en gros de produits « NOTE ET PLANCHE ».

(21) Laboratoire d'analyses médicales.

(22) Laboratoire français de biologie « LAFRABIOL ».

(23) Représentation pharmaceutique et dépositaire.

(24) Laboratoire français de biologie « LAFRABIOL ».

(25) Société « OPOPHERMA ».

(26) Société « LABFAR ».

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
4° Dentistes			
MM. ABITBOL Jacques. ABDESSLAM EL ARRAKI. AMRANE Mohan. ASSERAF Prosper. AUFROY Pierre. BEN ASSAYAG Salomon.	1 ^{er} juillet 1957. 5 juillet 1949. 27 juin 1941. 22 juin 1949. 28 mars 1938. 8 avril 1926.	Montpellier. Nancy. Marseille. Paris. Paris. Paris.	23 décembre 1957. 19 décembre 1949. 17 juillet 1958. 8 avril 1952. 16 mars 1942. 17 mars 1928.
M ^{me} BENBASSAT Rachel, épouse BAS- SAN.	10 novembre 1931.	Bordeaux.	24 novembre 1933.
MM. BENZIMRA René. BERNARD Raymond.	30 juin 1948. 8 juillet 1948.	Paris. Reims.	11 juillet 1950. 30 octobre 1951.
M ^{me} BERTRAND, née IOUTCHEVA Ma- ria.	25 septembre 1930.	Sofia.	9 mars 1949.
M. BERTRAND Eugène-Henri.	12 mai 1933.	Paris.	6 mars 1939.
M ^{lle} BESOMBE Anne-Suzanne.	28 février 1931.	Paris.	23 avril 1942.
MM. BIEHE Paul-Eric.	22 juin 1942.	Ecole supérieure de Da- nemark.	20 octobre 1951.
BOHOT Louis.	14 octobre 1957.	Bordeaux.	4 février 1958.
M ^{me} BRISSOT Olga, née REYNAUD.	3 juin 1947.	Paris.	15 mai 1948.
MM. BROS Pierre. CALVIA Vincent. CAMBIN Maurice. CHALBET René-Auguste. CHAVAND Louis. CHEVALLEREAU Pierre.	30 juin 1951. 29 juin 1937. 15 juillet 1925. 28 février 1931. 22 juin 1950. 28 octobre 1955.	Montpellier. Paris. Paris. Paris. Paris. Nantes.	15 avril 1953. 14 avril 1954. 14 avril 1950. 11 septembre 1951. 12 avril 1958. 13 octobre 1953. 23 août 1950. 24 mai 1955. 10 octobre 1932. 29 novembre 1957. 12 mai 1958. 5 février 1952. 12 décembre 1951. 8 août 1950. 18 octobre 1949. 16 juillet 1956. 3 juillet 1955.
M ^{mes} CHTERENZON Éléonore, épouse DAMOURETTE. CRISTIANI, épouse OLLIVIER.	2 mars 1937.	Paris.	20 décembre 1938.
M ^{lle} DARLET Anne-Marie.	19 mars 1941.	Bordeaux.	15 avril 1953.
MM. DECROP Louis. DELAUSSUS Paul. DE OJEDA Raoul. DERRIERE Paul, dit « CIOCCA ». DESMAS Guy. DUBERNET Jacques. DUPONT Georges. ELBAUM Simon. EL MALEH Isaac. ELOUFIR Eliezer.	14 octobre 1952. 3 janvier 1949. 8 juillet 1950. 16 juin 1921. 2 juillet 1938. 26 février 1946. 30 juin 1954. 27 juin 1929. 16 juin 1953. 27 juin 1957. 18 octobre 1951.	Paris. Paris. Lille. Philadelphie. Paris. Nantes. Alger. Paris. Paris. Bordeaux. Paris.	14 avril 1950. 11 septembre 1951. 12 avril 1958. 13 octobre 1953. 23 août 1950. 24 mai 1955. 10 octobre 1932. 29 novembre 1957. 12 mai 1958. 5 février 1952. 12 décembre 1951.
M ^{me} ESTRADÈRE-BRUNERY Yvonne.	26 juin 1935.	Paris.	12 décembre 1951.
M. FAURE Charles.	24 juin 1949.	Paris.	8 août 1950.
M ^{mes} FERÉZ, née CHALLIOL Marguerite. FAVY Suzanne, épouse VERNAY.	30 juin 1938.	Paris.	18 octobre 1949.
M. GOMEZ Jacques.	13 juin 1935.	Aix.	16 juillet 1956.
M ^{lle} GRZYBOWSKA Krystyne.	29 juin 1953.	Montpellier.	3 juillet 1955.
MM. HASSAR Mohamed ben Hadj. HAINIS Démosthène. HUGUES Eugène.	22 janvier 1953. 24 juin 1950. 21 décembre 1956.	Zabrze. Paris. Athènes.	10 mars 1960. 16 juin 1951. 15 avril 1958.
M ^{me} JACOB-JOUBERT, née GUILLAU- ME Cécile.	11 juillet 1933. 30 juin 1939.	Lille. Aix-Marseille.	20 octobre 1949. 28 décembre 1939.
MM. JAVELAUD Jean. JORRO Gabriel. KRISTIANSEN Ejnar.	17 mai 1940. 24 juin 1950. 10 mai 1919.	Paris. Paris. Copenhague.	12 novembre 1947. 20 décembre 1954. 19 avril 1955.
M ^{me} LABBÉ, née PRAT Jacqueline.	5 juillet 1945.	Bordeaux.	29 décembre 1952.
MM. LAFFON Claude. LAIDI Abdallah. LALAMI Abdelhamid. LANÇON Maurice.	7 novembre 1949. 18 juin 1953. 29 juin 1957. 27 octobre 1949.	Paris. Paris. Nancy. Lyon.	28 août 1953. 22 décembre 1956. 11 décembre 1957. 20 août 1953.
M ^{me} LAURENT, née LASERRE Simone.	24 avril 1947.	Paris.	29 juin 1949.
M. LAVAL René.	9 novembre 1928.	Paris.	25 mars 1948.
M ^{me} LEIBOVITCH Magda, épouse BOU- LON.	2 octobre 1942.	Nancy.	1 ^{er} novembre 1945.
MM. LEIGHTON Wenceslas. LE LORRAIN Georges. LEPRON Jacques. LÉVY Joseph. LÉVY Lucien.	20 août 1938. 27 juin 1929. 28 juin 1949. 27 juin 1929. 9 juillet 1948.	Université du Chili. Nancy. Paris. Marseille. Paris.	19 novembre 1946. 21 janvier 1946. 18 mars 1955. 21 novembre 1929. 5 octobre 1949.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>4° Dentistes (suite)</i>			
MM. LEYRAT Jacques.	21 juillet 1949.	Bordeaux.	15 avril 1952.
LIROT René.	5 juillet 1948.	Paris.	23 octobre 1951.
MARCHE Pierre.	6 juillet 1934.	Paris.	10 septembre 1952.
MARION Camille-Étienne.	25 avril 1922.	Lyon.	14 juin 1937.
MIDAS Nicolas.	18 mai 1928.	Athènes.	23 mars 1944.
MULLER Hans.	10 décembre 1957.	Karlsruhe.	7 février 1959.
MURA Raymond.	5 juillet 1949.	Nancy.	5 janvier 1950.
NIELSEN Anton-Holme.	28 juillet 1932.	Copenhague.	8 novembre 1934.
NORDLUND Axel.	21 novembre 1929.	Copenhague.	23 février 1950.
PEREIRA Baptiste.	7 juillet 1930.	Paris.	7 décembre 1932.
M ^{me} PIOTROVSKY Raïssa, épouse ZAYT-ZEFF.	20 décembre 1919.	Nouorossia (Odessa).	24 janvier 1957.
MM. RAYGOT Maurice.	26 juin 1954.	Paris.	10 janvier 1961.
RECOULES Paul.	12 juillet 1927.	Paris.	22 mars 1950.
M ^{me} SAINTOUREN, épouse DUBERNET.	22 juin 1953.	Alger.	11 juin 1955.
M. SEBAN Robert.	9 novembre 1949.	Paris.	21 juin 1950.
M ^{me} SCHOULL Marcelle.	16 juin 1922.	Lille.	25 mai 1960.
M ^{lle} TAPIERO Olga.	18 juin 1953.	Paris.	5 janvier 1954.
MM. TEPER Jean-Gabriel.	12 juillet 1930.	Paris.	5 mai 1951.
TERZIEFF Naïcho.	1 ^{er} septembre 1939.	Sofia.	15 avril 1954.
TISMELIS Jean.	18 octobre 1957.	Paris.	10 juin 1958.
TOBELEM Adolphe.	7 septembre 1939.	Paris.	28 novembre 1945.
TOURIAN Ohannès.	3 février 1932.	Beyrouth.	18 mars 1933.
TRIMBUR René.	30 juin 1933.	Strasbourg.	7 septembre 1933.
M ^{me} STEINBERG Louise, épouse ROBERT.	19 octobre 1936.	Paris.	26 avril 1945.
M. WILHELM Adolphe.	15 mai 1929.	Direction services hygiène Alsace-Lorraine, Stras- bourg.	2 février 1949.
M ^{me} ZLOCISTA Laya, épouse KOSSU-BOLO.	13 novembre 1926.	Varsovie.	5 novembre 1930.
<i>5° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} ASHBRIDGE Dorothy, épouse FREARS.	24 janvier 1948.	Central Midwives Board.	3 mars 1958.
BARTHELEMY Juliette, épouse TAUUV.	28 octobre 1942.	Marseille.	13 décembre 1951.
BENAZERAF PAULE, épouse DAHAN.	13 juin 1949.	Alger.	9 octobre 1954.
BENHAIM Marie-Mireille, épouse ABOUDARAM.	18 novembre 1948.	Alger.	15 novembre 1951.
BENHARROSH Blanche, épouse NAHORY.	13 juillet 1951.	Alger.	28 février 1952.
BERTON Fernande.	3 juillet 1926.	Paris.	7 avril 1950.
BOUBE Madeleine, épouse BENCHETRIT.	16 juin 1944.	Toulouse.	20 mai 1957.
BOZZO, épouse FABREGUE Lucienne.	16 juillet 1940.	Marseille.	7 mars 1944.
CASTRO Renée.	23 juin 1917.	Paris.	12 avril 1919.
CHAUMARD Blanche, épouse PETITJEAN.	6 juillet 1932.	Lyon.	7 mars 1938.
COLINET, née DUPONT Gabrielle.	24 octobre 1932.	Tours.	9 décembre 1946.
CUOT Y BAS Julia.	8 juin 1936.	Salamanque.	25 avril 1946.
DELFORGE Irène, épouse ABDALAH BRAM.	23 octobre 1931.	Mons.	29 juin 1945.
DELINSELLE, née LINET Jeanine.	26 juin 1945.	Paris.	1 ^{er} septembre 1949.
DOMBEY Jacqueline.	28 juin 1949.	Nantes.	26 septembre 1950.
ELMALEH Sara, épouse BENUDIZ.	17 juillet 1935.	Paris.	3 décembre 1936.
FERNANDEZ Joséphine, épouse BOURRE.	10 juillet 1935.	Lyon.	13 décembre 1946.
FOUGEROUSE Paule, épouse REAUD.	30 juillet 1937.	Lyon.	21 décembre 1937.
GARCIA-MORENO Teresa.	30 septembre 1953.	Séville.	30 juillet 1959.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>5° Sages-femmes (suite)</i>			
M ^{mes} GOOSENS Hélène. GUENNARD, née DAVID René. HALLER Huguette, épouse CUBI- ZOLLES. IRLE-BONNIN, née MOISSON Hélène. JAMBON, épouse BIENVENUE Eu- génie. JEAN-BAPTISTE de VLEESCHAU- WER Jacqueline, épouse DAU- MIN.	19 novembre 1946. 11 juillet 1929. 7 juin 1948. 13 juillet 1928. 16 juillet 1934. 30 octobre 1940.	Alger. Poitiers. Alger. Caen. Rennes. Paris.	4 août 1947. 6 février 1931. 8 mars 1950. 15 février 1955. 14 février 1942. 16 décembre 1955.
M ^{lle} KANIA-TANI Badiâ. M ^{mes} LACHAUD, née SEGUIN Lucie. LAFARGUE Germaine, épouse BI- BAS. LE QUELLEC Gabrielle. LLORCA Y FERNANDEZ Dolorès, épouse ROBLES. LOZANO-ALE Josépha, veuve RO- MERO. LUWAERT, née BRUNET Yvonne. MAYRAN Yvonne.	18 juillet 1951. 11 juillet 1927. 7 juillet 1931. 5 novembre 1925. 5 mars 1925. 15 juin 1929 17 juillet 1920. 19 juin 1935.	Alger. Clermont-Ferrand. Lyon. Rennes. Séville. Séville. Montpellier. Alger.	25 avril 1957. 29 janvier 1952. 19 décembre 1938. 8 décembre 1951. 23 octobre 1944. 5 mars 1952. 26 août 1921. 4 janvier 1954.
M ^{lle} MAUREY Marie. M ^{mes} MUNOZ-SABORIDO Rafaëla, épouse CAVALLERO. NOURY Eugénie. PALTOUR, épouse MORAND Ber- the. PAUMIER Claire, née LAURÈS. M ^{lle} PSAILA Germaine-Renée. M ^{mes} ROCHE, née SPECHT Angèle. ROY Lucie, née MAFFEL. SABA, épouse BORREIL Yvonne. STOITCHKOVA DANKA, épouse MADJAROFF. THAMI Fatima, épouse ALAMI. THÉRON Laure, épouse TUR- QUAULT.	23 juillet 1936. 26 janvier 1943. 16 juillet 1934. 5 juillet 1932. 30 mai 1929. 14 septembre 1939. 19 juillet 1941. 1 ^{er} juillet 1948. 22 juillet 1935. 14 juin 1939. 13 septembre 1948. 5 juillet 1923.	Bordeaux. Madrid. Paris. Paris. Alger. Aix. Montpellier. Poitiers. Montpellier. Sofia. Alger. Paris.	1 ^{er} février 1957. 30 août 1954. 28 février 1947. 30 juin 1948. 1 ^{er} août 1929. 9 février 1943. 20 février 1942. 22 août 1955. 28 octobre 1946. 24 février 1954. 1 ^{er} février 1949. 20 décembre 1954.
M ^{lle} THIEBAUT Lucienne.	18 juillet 1942.	Paris.	14 janvier 1933.
<i>6° Herboriste</i>			
M ^{me} MORAN, épouse ROBERT Suzanne.	10 novembre 1939.	Paris.	9 octobre 1948.
PRATICIENS TOLÉRÉS NON DIPLOMÉS			
<i>Dentistes</i>			
MM. CHALEY Ernest. CHAVAND André.			13 octobre 1916. 22 mai 1936.
<i>7° Infirmiers</i>			
M ^{lles} DEL AGUILA Antoinette. AIGLON Rose. MM. ARNOUL Pierre. ANIDJAR-NAHON Abraham. M ^{lles} ALLENET DE RIBEMONT Ger- maine. ALEPÉE Francine. M ^{mes} ANSERMINO Huguette, épouse KREYENBUHL. ARNAL, épouse PERNOT Simone.	4 octobre 1958. 6 février 1945. 25 janvier 1951. 23 avril 1956. 5 avril 1934. 6 juin 1953. 26 avril 1949. 31 mars 1953.	Casablanca. Paris. Casablanca. Cadix. Paris. Casablanca. Paris. Paris.	23 avril 1959. 25 septembre 1953. 19 juillet 1951. 31 août 1957. 26 mai 1953. 28 juin 1956. 6 octobre 1958. 26 mai 1953.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
7° Infirmiers (suite)			
M ^{lle} BACHMANN Anne-Marie.	26 septembre 1957.	Lausanne.	16 mai 1959.
M ^{mes} BASTIEN, née FERRERE Henriette.	1938.	Paris.	20 novembre 1950.
BASTIDE Lise, née COUPINY.	14 novembre 1950.	Casablanca.	4 mai 1951.
BERNEDE, épouse BRUJAILLE LA- TOUR Danielle.	7 novembre 1951.	Paris.	9 juin 1953.
BENITAH-CHAPEY Yvonne.	mai 1940.	Paris.	1 ^{er} septembre 1950.
BERTHIER Michèle, née RENAULT.	22 juillet 1943.	Casablanca.	17 mai 1955.
M ^{lle} BART Marie-Louise.	22 mars 1956.	Lausanne.	1 ^{er} juillet 1957.
M ^{me} BONNET, épouse MERLAT Ga- brielle.	10 octobre 1951.	Limoges.	16 juillet 1953.
M ^{lle} BORGES Léone.	27 novembre 1941.	Paris.	1 ^{er} décembre 1959.
M ^{mes} BOROT, née CAZES Mathilde.	13 juin 1956.	Casablanca.	20 octobre 1958.
M ^{lles} BOUSSET Nelly.	19 octobre 1954.	Besançon.	16 mai 1955.
BRASSEUR Alice.	8 janvier 1941.	Paris.	9 mars 1951.
M ^{me} BRUNI Gabrielle, épouse BIAZZO.	12 octobre 1957.	Chalons-sur-Marne.	17 mai 1955.
M. BUTLER-ESPINA Luis.	21 octobre 1940.	Madrid.	30 juillet 1959.
M ^{lles} CALBO Fernando.	12 février 1938.	Paris.	8 janvier 1945.
CHAUVEAU Geneviève.	28 octobre 1955.	Paris.	9 octobre 1958.
M ^{mes} DE CAZANOVE, née COLAS DES FRANCS.	8 juillet 1936.	Paris.	3 décembre 1952.
CANALE, née SANTO-TOMAS-VER- GAS Marina.	30 septembre 1950.	Valladolid.	28 février 1957.
CHAMPION Marie-Claire.	2 octobre 1959.	Nantes.	2 avril 1960.
CHAPUT Marie (sœur de la Visi- tation).	16 février 1945.	Lyon.	2 février 1955.
M ^{lles} CHANAY Marie-Paule.	15 juin 1956.	Casablanca.	19 novembre 1957.
CAMPAN Paulette.	24 novembre 1953.	Paris.	16 mai 1955.
M ^{mes} CASANOVA, née CATTIN.	14 novembre 1928.	Paris.	5 juillet 1946.
CLERC (sœur Blandine de l'As- sompption).	27 février 1935.	Paris.	21 décembre 1955.
M. CABARRO-AMAROS Joaquin.	30 septembre 1944.	Valence.	14 septembre 1953.
M ^{me} CAVALIER Anne-Marie, épouse CAUCAL.	2 mai 1956.	Paris.	12 septembre 1960.
M ^{lle} COUPINY Mireille.	16 novembre 1954.	Casablanca.	4 mai 1955.
M ^{mes} COLLIGNON Jeanne (sœur Am- broise).	27 février 1927.	Paris.	8 juillet 1947.
CUSSET Juliette, épouse LA- LAUZE.	6 juillet 1944.	Paris.	19 novembre 1957.
M ^{lle} CREPEAUX Marie-Thérèse.	17 février 1927.	Paris.	9 août 1949.
M ^{me} DALABERT Pulchérie (sœur Thé- rèse).	18 décembre 1945.	Marseille.	26 septembre 1951.
M ^{lle} DAUCHY Monique.	31 mars 1955.	Paris.	8 septembre 1959.
M ^{me} DAZIN, née VOINCHET Marie-Thé- rèse.	10 juin 1939.	Casablanca.	25 septembre 1953.
M. DAMEY Joseph.	Néant.	Néant.	4 juin 1951.
M ^{mes} DE LA MOTTE, née CARRIGUEL.	6 octobre 1946.	Paris.	16 mai 1958.
DE CHAUNAC-LANZAC Margue- rite (sœur Mathilde).	9 octobre 1946.	Paris.	26 septembre 1951.
DOUSSON, née PAGES Paulette.	20 juin 1952.	Marseille.	2 juillet 1954.
DECROP, née BARONNAT Claudie.	8 août 1949.	Paris.	9 août 1951.
DE LOS-REYES Joséphine.	16 juillet 1945.	Madrid.	16 mai 1952.
DESBARNOT Margueritte, née GRAND VUILLEMIN.	Néant.	Néant.	10 janvier 1949.
DESFORGES Jacqueline.	7 novembre 1947.	Paris.	17 décembre 1953.
MM. DOMINGUEZ-SANCHEZ-VERA Da- vid.	30 janvier 1950.	Grenade.	26 avril 1956.
DURBEC Etienne.	3 février 1949.	Paris.	13 janvier 1958.
M ^{mes} DETOURNE Monique.	30 octobre 1956.	Paris.	5 décembre 1958.
ESTÈVE Claude, née FAUCON.	2 mai 1956.	Paris.	16 janvier 1959.
M ^{lle} ETCHART-Marie.	25 octobre 1957.	Lyon.	3 décembre 1958.
M ^{mes} FARDOUET, née TASSOT Louise.	31 mars 1943.	Paris.	7 janvier 1949.
FOURNIER, née ROCHAT Juliette.	16 juin 1938.	Lausanne.	30 juillet 1955.
MM. FETU François.	3 avril 1946.	Clermont-Ferrand.	1 ^{er} février 1955.
FERNANDEZ-GUIRAO Antonio.	11 août 1926.	Valence.	11 juillet 1951.
M ^{me} FERRIOL, épouse COURBET Odette	28 mars 1945.	Casablanca.	5 novembre 1946.
M. FERRY André.	10 mai 1938.	Rabat.	24 juin 1947.

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
7° Infirmiers (suite)			
M ^{mes} FOURRIER, épouse DESCOUBES Alice.	29 juin 1953.	Paris.	2 février 1955.
DE GALLIER DE SAINT-SAUVEUR Denyse, née CHERPIN.	18 mai 1913.	Lyon.	18 septembre 1956.
DE GIRARD, née BRUNET Andrée.	30 mai 1933.	Casablanca.	10 décembre 1952.
M ^{lle} GODEAU DU MOTEL Émylie.	28 septembre 1957.	Paris.	30 août 1960.
M ^{mes} GOUBET Marie-France, épouse NA- THAN.	29 septembre 1959.	Marseille.	10 mars 1960.
GOURIOU Françoise, épouse PAS- TEAU.	14 novembre 1957.	Paris.	27 avril 1960.
GOUX, née TETU Henriette.	8 juillet 1941.	Paris.	11 janvier 1951.
GODET Marie-Lucie (ex-épouse FA- GARD).	1913	Rennes.	3 décembre 1951.
M. GOMEZ-CARMONA Rafaelo.	31 octobre 1953.	Grenade.	2 décembre 1958.
M ^{lle} GMACH Maria.	8 décembre 1934.	Berne.	9 août 1950.
M. GALVAN-MARTINEZ José.	25 novembre 1955.	Séville.	17 juin 1958.
M ^{lles} GAVOUYERE Jeanne.	26 janvier 1946.	Toulouse.	17 février 1958.
GONZALEZ-RODRIGUEZ Concep- tion.	9 avril 1951.	Madrid.	20 avril 1956.
GRÉGOIRE Germaine.	2 mai 1956.	Paris.	3 mai 1960.
M ^{me} GUÉRIN Marie-Françoise.	1 ^{er} octobre 1957.	Caen.	2 décembre 1958.
M ^{lle} GRIVEL Josette.	Néant.	Néant.	23 décembre 1955.
M ^{mes} GUIDAT (sœur Marie-Marguerite). GARCIA, née COLINET.	22 février 1935. 8 février 1950.	Paris. Casablanca.	8 juillet 1947. 30 septembre 1955.
M. HULLOT Lucien.	12 juin 1946.	Paris.	4 février 1945.
M ^{mes} HOPFNER Marguerite (sœur Marie du Sacré-Cœur).	1 ^{er} mars 1945.	Lyon.	13 mai 1952.
HENRY Madeleine, épouse RIS- PAIL.	15 octobre 1955.	Rennes.	8 septembre 1959.
JACOMET Marie-Louise, née NI- COLE.	Néant.	Néant.	19 novembre 1954.
JULLIEN, née ROCHE Marie.	24 février 1927.	Rabat.	18 janvier 1952.
KHADDOUJ-HAM ROUCHI.	9 juin 1948.	Cadix.	12 janvier 1958.
KLOTZ, née COMMAN.	13 juin 1931.	Paris.	22 juin 1955.
KHUN-SCHWEITZER Frieda.	30 juin 1937.	Paris.	23 août 1943.
LACOSTE Renée, née CHASTAND.	24 juin 1938.	Bordeaux.	2 juillet 1954.
M ^{lles} LAMBERT Josette.	27 septembre 1941.	Paris.	23 décembre 1955.
LANDREIN Marie-Louise.	19 juin 1958.	Paris.	25 novembre 1959.
M ^{me} LAUPIN, épouse FOURNIER Marie- Yvonne.	30 novembre 1945.	Paris.	6 octobre 1958.
LEFÈVRE, née MAHYER Jeanne.	12 juin 1946.	Paris.	20 mars 1957.
LE MERRER, née MATHIEU Marie- Madeleine.	19 novembre 1951.	Paris.	17 mars 1954.
M ^{lle} LE TREIZE Placide.	3 mai 1948.	Paris.	8 décembre 1960.
MM. LINARES-BENITEZ Juan.	11 mars 1940.	Grenade.	3 septembre 1953.
LISON DE LOMA Luis.	5 octobre 1938.	Barcelone.	20 avril 1956.
LOPEZ-RUANO Eufrasio.	19 octobre 1942.	Madrid.	18 juillet 1959.
M ^{mes} LOPEZ, épouse TOUSSAINT.	27 septembre 1941.	Paris.	15 décembre 1953.
LENOIR, épouse NAULET.	22 juillet 1942.	Paris.	8 septembre 1953.
M ^{lle} LOUIS Christiane.	4 octobre 1958.	Casablanca.	9 avril 1959.
M ^{me} M A G A D O U X Marie-Louise (sœur Bernadette).	16 février 1945.	Lyon.	14 novembre 1960.
M ^{lle} MAGNE Lucie.	octobre 1936.	Paris.	8 avril 1942.
M ^{mes} MASSARANO-CASTRO, épouse PEYROT Bouliissa.	5 juin 1940.	Casablanca.	15 avril 1953.
MANEVY, épouse PROTIN Simone.	octobre 1949.	Paris.	9 mars 1959.
M ^{lle} MEMAIN Jacqueline.	10 février 1960.	Paris.	8 décembre 1960.
M ^{me} MENGUAL, née ROBLES.	24 mai 1957.	Paris.	9 mars 1959.
M ^{lle} MICHELET Yvonne.	22 juin 1945.	Bordeaux.	14 avril 1958.
M ^{me} MARRACHÉ, née MELLUL Perla.	5 juin 1937.	Casablanca.	1 ^{er} avril 1958.
M ^{lle} MARIA Mathilde.	3 février 1949.	Paris.	25 juillet 1952.
M ^{me} MARSY Germaine (ex-épouse DE- LETREZ).	3 mai 1945.	Marseille.	26 mai 1952.
M ^{lle} MARTINEZ-POMARES Francisca.	14 août 1950.	Grenade.	18 août 1955.
M ^{me} MARTINEZ Marie, épouse SEVIL.	1 ^{er} juillet 1933.	Madrid.	1 ^{er} février 1947.
MAUPIN, épouse GANDOLPHE.	6 novembre 1934.	Paris.	26 janvier 1942.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
7° Infirmiers (suite)			
M ^{me} MENNEVEAU Anne-Marie (sœur Saint-Charles).	16 février 1945.	Lyon.	18 août 1955.
M ^{lle} MERLIN Odette.	31 mars 1943.	Paris.	22 décembre 1951.
M ^{mes} MICHALET, née LOMBARD Irène.	23 mai 1949.	Paris.	4 avril 1952.
MICHOUX, née SAILLANT Magdeleine.	30 juillet 1952.	Paris.	5 mars 1954.
MORANT, née PORTET Jeannine.	12 juin 1946.	Paris.	25 juillet 1952.
MOREAU Annie, née SALON.	28 juin 1941.	Paris.	9 mars 1951.
MARTINEZ, épouse HEREDIA Maria.	7 juillet 1950.	Madrid.	6 octobre 1958.
MASSAKOWSKI, épouse MULLER EMMA.	4 mai 1932.	Oran.	21 juin 1955.
M. NAVARRO MAGANA Antonio.	28 février 1947.	Séville.	26 avril 1956.
M ^{mes} NAZAROFF, née FAINITZKY Olga.	27 avril 1939.	Fès.	16 janvier 1948.
MARCHAL Jeanne (sœur Jeanne).	16 mars 1954.	Paris.	21 décembre 1955.
M ^{lle} NOIROT Monique.	19 novembre 1951.	Paris.	20 avril 1956.
M ^{mes} OLLIVEAU Charlotte (sœur Marie-Cécile).	15 juin 1944.	Paris.	28 mai 1957.
OBRY Henriette.	15 janvier 1946.	Saint-Quentin.	22 avril 1958.
PARIS, née KRUCHKER Jeanne.	19 novembre 1938.	Paris.	9 août 1951.
PAUCHON, née CROZET Georgette.	9 octobre 1946.	Paris.	23 janvier 1950.
PENEL Georgette (sœur Benedicta).	9 octobre 1946.	Paris.	1 ^{er} juin 1957.
MM. PERTUSIER Jeame.	28 mai 1949.	Paris.	2 février 1955.
PEREZ-MARIN Juan.	22 mars 1944.	Séville.	7 juillet 1951.
M ^{me} PIAT, née GUIARD Cécile.	1918.	Paris.	1 ^{er} décembre 1951.
M. PINA-AQUINO José.	13 novembre 1919.	Séville.	18 juillet 1945.
M ^{lle} PRADEILLES Janine.	19 juillet 1954.	Paris.	6 octobre 1958.
M ^{mes} PONTIER, née SAN-ISIDORO Maria.	16 novembre 1954.	Casablanca.	5 décembre 1955.
PRUD'HOMME (ex-épouse GUEDDOUH, née HAMEL Germaine.	13 juin 1932.	Constantine.	20 avril 1956.
QUIQUEROL-BOUCAR, née CHEVALLIER Germaine.	24 janvier 1941.	Paris.	3 décembre 1952.
REBEYROL Élise (sœur Marie de la Visitation).	1 ^{er} mars 1945.	Lyon.	2 février 1955.
M ^{me} REBOH, née SAGERET Jacqueline.	Néant.	Néant.	25 août 1955.
M ^{lle} RÉMY Josette.	29 juin 1953.	Paris.	18 août 1955.
M ^{me} ROBIN, épouse LERASLE Marie-Annick.	25 novembre 1958.	Casablanca.	15 juin 1959.
M ^{lles} ROCHAT Marie.	26 septembre 1912.	Lausanne.	3 février 1954.
ROSSI Jeanine.	5 octobre 1951.	Châlons-sur-Marne.	20 octobre 1955.
ROUPPERT Charlotte.	1933.	Casablanca.	23 avril 1959.
SADORGE Anne-Marie.	16 mars 1954.	Paris.	2 février 1955.
M ^{mes} SAUTOT Danielle, née GOUBAUX.	19 juillet 1954.	Paris.	23 février 1955.
SARTON DU JONCHAY (sœur Alix).	2 avril 1947.	Paris.	3 octobre 1951.
SARRAZIN Carmen.	31 mai 1932.	Paris.	28 mai 1955.
SCHEHR Josiane, épouse ROBIN.	20 mai 1958.	Paris.	18 avril 1960.
M ^{lles} SCHIBLI Régula.	27 juin 1955.	Sion.	12 septembre 1960.
DE SAINT-GILLES Alette.	1 ^{er} octobre 1957.	Alger.	15 juin 1959.
M ^{mes} SIBUT-BOURDE (religieuse).	2 mai 1956.	Paris.	10 décembre 1956.
STUOKAS Amelidja (sœur Gertrude).	3 mars 1946.	Lyon.	27 avril 1960.
TARDIEU, née BOGONIN Marie.	Néant.	Néant.	24 février 1943.
THIEBAULT, née MESANGEAU Jeanne.	30 mai 1933.	Casablanca.	15 juin 1951.
M ^{me} veuve TORRELI, née HENSLER Marie.	5 juin 1940.	Casablanca.	17 mars 1955.
MM. TRAMZAL André.	7 mai 1930.	Nancy.	29 septembre 1950.
VALVERDE-GIMENEZ Diego.	20 août 1949.	Madrid.	20 avril 1956.
M ^{me} veuve VAN-LOO, née de la SALLE Renée.	31 mars 1953.	Paris.	21 août 1953.
M. VELASCO-CRUZ José.	30 janvier 1945.	Grenade.	19 janvier 1959.
M ^{mes} VERGOIN Lucette.	28 septembre 1938.	Paris.	13 novembre 1953.
VINARD, née CHAIX Nelly.	22 août 1944.	Alger.	17 juillet 1953.
VILLEDIEU (sœur Marie-Thérèse).	17 février 1927.	Paris.	13 mai 1952.

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>7° Infirmiers (suite)</i>			
M ^{me} VOISINE, née BILLARD Claudine.	10 juillet 1950.	Paris.	29 janvier 1957.
M ^{lle} WERY-PROTAT.	2 mai 1956.	Paris.	25 juin 1958.
M ^{me} WOLFF Colette, épouse MICHAUX.	20 mai 1958.	Paris.	28 avril 1960.
M ^{lle} ZRIHEN Fanny.	Néant.	Néant.	9 mars 1945.
M ^{me} XICLUNA, née KERBASTARD Marguerite.	10 octobre 1950.	Rennes.	16 avril 1958.
PROVINCE DE CASABLANCA			
BERRECHID			
<i>1° Médecins</i>			
MM. DELAMARE Adrien.	7 janvier 1926.	Alger.	1 ^{er} octobre 1957.
POITROT Robert.	3 juillet 1937.	Aix-Marseille.	30 septembre 1957.
<i>2° Pharmaciens</i>			
M. BUSSIÈRE Lucien.	20 février 1923.	Paris.	24 décembre 1957.
BEN-SLIMANE			
<i>1° Médecin</i>			
M. ACHILLE Paul.	7 février 1953.	Lyon.	13 novembre 1957.
<i>2° Pharmaciens</i>			
M. BENBOUALI Zerrouki.	10 janvier 1959.	Alger.	30 mars 1961.
M ^{me} GOWOROWSKA, née HANDITER Irène.	1931.	Varsovie.	5 décembre 1946.
<i>3° Sage-femme</i>			
M ^{me} SOUBIE Louise, née ETIENNE.	4 octobre 1957.	Paris.	7 juin 1958.
MOHAMMEDIA			
<i>1° Médecins</i>			
MM. CANTUERN Jean.	8 janvier 1921.	Lyon.	16 juin 1951.
GRESLE Yves.	24 novembre 1941.	Marseille.	2 avril 1951.
HADDAM DJELLOUL.	22 février 1946.	Aix-Marseille.	26 septembre 1957.
TRUCHETET Marie.	29 avril 1954.	Lyon.	4 décembre 1953.
WEHRLE André.	25 juin 1953.	Strasbourg.	18 janvier 1961.
<i>2° Pharmaciens</i>			
M. BENDIMRED Djamil.	6 novembre 1952.	Toulouse.	1 ^{er} août 1958.
M ^{me} BERNARD Louise, épouse PERNON.	6 décembre 1949.	Alger.	28 mars 1951.
M. PASTUREL Jean.	29 septembre 1942.	Toulouse.	22 décembre 1947.
M ^{me} VAN DILLEN Magdeleine, née LAFON.	23 septembre 1938.	Montpellier.	25 novembre 1960.
<i>3° Dentistes</i>			
MM. IMBERT Fernand.	25 juin 1952.	Alger.	30 novembre 1955.
VIGUIER Charles.	2 mai 1935.	Marseille.	23 mai 1949.
<i>4° Sage-femme</i>			
M ^{me} TRUCHETET, née ANDRÉ Jacqueline.	3 février 1954.	Rennes.	25 juillet 1956.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
5° Infirmier			
M ^{lles} PHILIPPOSIAN Jacqueline. GUERIN, née PETIT DE MIRBECK.	21 juin 1954. juin 1951.	Casablanca. Casablanca.	19 novembre 1954. 31 juillet 1952.
NOUACEUR <i>Médecin</i>			
M ^{me} MEILER, épouse BAUER.	6 décembre 1947.	Heidelberg.	21 août 1956.
SETTAT 1° Médecins			
MM. DAUNOIS Pierre. SALAH MOHAMED ben MENOVAR.	7 octobre 1939. 1 ^{er} juillet 1955.	Paris. Montpellier.	21 juin 1948. 21 décembre 1955.
2° Pharmaciens			
M. BERRADA Ezzedine. M ^{lles} COHEN Félix.	5 mai 1956. 9 février 1929.	Toulouse. Alger.	20 février 1957. 4 mai 1931.
3° Sage-femme			
Miss CARTY Grâce.	21 novembre 1936.	Central Midwives (Board).	19 novembre 1954.
4° Clinique			
Clinique d'accouchements du docteur DAUNOIS Pierre, sise rue Monge, autorisée le 5 juillet 1951.			
KHOURIBGA 1° Médecins			
MM. BENDELAC Joseph. BLAISE Charles. DUFOUR Jean-Claude. LAFFERRE Max. NOUGAREDE Michel. TAHRI Ahmed.	18 juin 1951. 13 juillet 1954. 12 avril 1957. 24 mars 1930. 25 avril 1955. 5 décembre 1958.	Paris. Toulouse Paris. Paris. Toulouse. Paris.	19 décembre 1951. 21 juin 1956. 3 décembre 1957. 29 novembre 1946. 10 octobre 1955. 29 juillet 1960.
2° Pharmaciens			
M ^{lles} CHANTRELLE Suzanne. M ^{me} KIKCHER, épouse CAMPINCHI Marie-Louise.	6 décembre 1949. 12 juin 1933.	Montpellier. Strasbourg.	3 avril 1951. 16 mars 1942.
3° Dentistes			
MM. IPPLOTIS Constantin. LESCOURET Marcel.	30 novembre 1955. 10 juillet 1948.	Athènes. Paris.	23 septembre 1957. 19 juin 1957.
4° Sages-femmes			
M ^{mes} BRESSON Annette. CALIFOURG, née REAUD Odette. PHILIP Marie-Louise.	14 juin 1947. 31 juillet 1939. 6 juillet 1937.	Alger. Bordeaux. Toulouse.	7 mai 1952. 28 janvier 1957. 18 juin 1960.
5° Infirmiers			
M ^{lles} ACQUAVIVA Anne. BERGERET Anne-Marie. CHANAY Marie-Paule. M ^{me} COULON, née ZERBINI Adrienne.	18 octobre 1957. 15 octobre 1953. 10 novembre 1956. 9 juin 1939.	Marseille. Vesoul. Rabat. Casablanca.	1 ^{er} décembre 1959. 22 septembre 1960. 19 novembre 1957. 30 mars 1953.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
5° Infirmiers (suite)			
M ^{mes} DUBOST Marie-Reine, épouse GIL- LETTE. DUMONTEIL, née NIPPERT. EL KOLI, née BARON Josiane.	1 ^{er} décembre 1955. 8 juin 1926. 10 juillet 1950.	Paris. Paris. Paris.	27 août 1958. 2 juillet 1945. 2 juillet 1958.
M ^{mes} FENILLE, née HAYS Lucette. GONTIER, épouse BUISSON.	2 mai 1956. 25 septembre 1956.	Paris. Paris.	22 avril 1958. 23 avril 1958.
M ^{lles} GUET Solange. JEANNE Christiane. LAGARDE Marie-Madeleine. LORRIETTE Suzanne. MAURICE Michèle.	2 mai 1956. juin 1950. 15 juin 1944. 31 mars 1943. 10 juillet 1957.	Paris. Rouen. Paris. Paris. Paris.	13 août 1959. 17 juin 1958. 6 octobre 1958. 22 avril 1958. 8 septembre 1959.
M. NEDELEC Jean-Marie. M ^{lles} PIÉTRI Julie. RIGAUD Christiane. M. VALVERDE Diego.	24 janvier 1952. 18 octobre 1957. 10 novembre 1956. 13 mars 1951.	Paris. Marseille. Rabat. Valence.	13 août 1954. 26 novembre 1959. 29 août 1957. 20 avril 1956.
OUED-ZEM 1° Médecin			
M. BOUDART Robert.	15 juillet 1936.	Louvaine.	14 novembre 1957.
2° Pharmacien			
M. BERNARD Jacques.	6 juillet 1946.	Nancy.	8 décembre 1950.
VILLE D'EL-JADIDA 1° Médecins			
MM. BOUGANIM René. DELANOE Léon-Pierre. GAYE Michel-Jean. LAUZIE Jean. SI HASSÈN Zahir. VASQUEZ-CODES Mariano. VERDIER Pierre.	24 février 1958. 8 février 1912. 24 décembre 1925. 17 février 1937. 19 mai 1947. 21 juin 1932. 28 juin 1923.	Paris. Montpellier. Bordeaux. Lyon. Montpellier. Madrid. Paris.	25 octobre 1960. 16 avril 1917. 5 novembre 1959. 1 ^{er} avril 1949. 20 novembre 1958. 24 juin 1954. 14 août 1930.
2° Pharmaciens			
MM. ALIOUA ABDELAZIZ. ALI PACHA Mohamed. AMIEL Isaac. FERTE Pierre. INGARAO Plinio. MAINETTI Jean-Baptiste.	13 mars 1952. 27 juin 1952. 4 juillet 1949. 20 juillet 1944. 17 novembre 1937. 16 mars 1942.	Toulouse. Alger. Marseille. Paris. Camerino (Italie). Nancy.	24 mars 1954. 18 août 1958. 8 septembre 1951. 16 janvier 1946. 3 novembre 1953. 20 septembre 1946.
3° Dentistes			
MM. PUTHOD Jean. RUIMY Elie.	12 avril 1925. 16 octobre 1953.	Nancy. Paris.	1 ^{er} juillet 1938. 29 juillet 1955.
AZEMMOUR 1° Pharmacien			
M. JULIENNE Louis.	26 novembre 1943.	Strasbourg.	29 mai 1951.
2° Sage-femme			
M ^{lle} HENMAN Doreas May.	15 août 1931.	Central Midwives Board.	2 décembre 1957.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
PROVINCE D'AGADIR			
AGADIR			
1° Médecins			
M. MEYER Daniel (1).	18 décembre 1926.	Bordeaux.	4 mai 1946.
M ^{me} POTTER-TRINDLE Margaret.	14 juin 1950.	Philadelphie.	6 avril 1959.
2° Pharmaciens			
M ^{mes} BOUVIER Louise, épouse MEYER.	22 juillet 1940.	Lyon.	24 mai 1946.
LIVET Geneviève, épouse VIGNIER.	9 avril 1949.	Montpellier.	9 janvier 1951.
PEYRIC, née VIRELIZIER Huguette.	13 juillet 1950.	Montpellier.	7 avril 1952.
QUINSAC Andrée, épouse LANSADE.	21 juin 1943.	Bordeaux.	24 mars 1951.
3° Sage-femme			
M ^{me} LIEVEN Elizabeth.	22 septembre 1933.	Sénat de la ville libre de Dantzig.	16 octobre 1950.
INEZGANE			
1° Médecins			
M. CHAUVEAU Charles.	15 décembre 1938.	Paris.	22 août 1952.
BARKAT Mohamed.	25 avril 1956.	Paris.	28 janvier 1959.
2° Pharmacien			
M ^{me} AMOUROUX Renée, épouse ABDELAZIZ.	24 juin 1955.		3 janvier 1959.
3° Clinique			
Clinique chirurgicale et d'accouchements du docteur CHAUVEAU Charles, sise rue des Ecoles, autorisée le 15 juillet 1954.			
4° Infirmière			
M ^{me} HEITZMANN, née MALARET Lame.	6 novembre 1934.	Paris.	21 février 1953.
PROVINCE DE BENI-MELLAL			
BENI-MELLAL			
1° Médecin			
M. VEDRENNE Henry.	19 décembre 1941.	Bordeaux.	2 septembre 1952.
2° Pharmaciens.			
M ^{me} HUGONNET, née BARJAUD Madeleine.	29 juillet 1940.	Toulouse.	23 octobre 1946.
M. KABBÈS Saddok.	19 octobre 1934.	Toulouse.	13 novembre 1958.
FQIH-BENSALAH			
Pharmacien			
M ^{me} BRINCAT Pierrette, épouse BUFFLER.	3 janvier 1949.	Alger.	13 mai 1950.

(1) Transféré provisoirement à Inezgane.

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
KASBA-TADLA <i>Pharmacien</i>			
M. CASANOVA Jean-Paul.	28 mars 1947.	Alger.	22 juin 1947.
VILLE DE FÈS <i>1° Médecins</i>			
MM. ABOUDARAM Georges.	30 mai 1951.	Montpellier.	14 mai 1952.
ARAYSI Mohamed.	3 décembre 1958.	Lyon.	16 septembre 1960.
BECK Armin.	25 septembre 1942.	Heidelberg.	19 mai 1958.
BENGELJOUN Touimi Mohamed.	4 décembre 1958.	Paris.	15 août 1959.
BLANCARDI Charles.	18 juillet 1933.	Toulouse.	27 juin 1947.
CALIX Marc.	24 novembre 1950.	Toulouse.	21 juin 1951.
CAZALS Maurice.	12 juillet 1933.	Montpellier.	24 novembre 1947.
DANAN Jacob.	20 mai 1953.	Bordeaux.	11 décembre 1953.
DASSORI Aldo.	15 mars 1957.	Gènes.	7 décembre 1959.
DERNONCOUR Fernand.	26 mai 1908.	Lille.	27 octobre 1921.
EL KOHEN Bensalem.	27 juin 1952.	Paris.	21 janvier 1953.
ESCALLE Louis-Joseph.	16 janvier 1936.	Aix.	30 janvier 1943.
FAUQUE Alfred.	20 novembre 1943.	Alger.	8 mars 1946.
FRANC Louis.	27 octobre 1915.	Bordeaux.	16 avril 1927.
GUINAUDEAU Paul.	5 décembre 1927.	Bordeaux.	4 juin 1931.
HAMIDOU Ahmed.	14 décembre 1948.	Paris.	19 janvier 1954.
HASSOUN Gaston-Gabriel.	16 octobre 1926.	Alger.	16 novembre 1938.
IMBERT Antoine.	13 août 1930.	Paris.	18 mars 1946.
JULIENNE Marcel.	7 juin 1922.	Lille.	4 janvier 1941.
LACAVE Jean.	17 février 1937.	Paris.	28 mai 1946.
LEGOAER Charles (1).	19 décembre 1919.	Bordeaux.	27 juin 1940.
MALICE Fernand.	30 juillet 1936.	Lille.	17 novembre 1945.
POIRIER DE CLISSON Bertrand.	13 novembre 1951.	Paris.	19 septembre 1952.
PRÉVOST Jean.	12 mai 1947.	Paris.	23 janvier 1948.
M ^{me} SAUVE Cécile.	7 mars 1942.	Paris.	29 janvier 1946.
M. SEKKAL Mohamed.	21 mars 1949.	Alger.	4 septembre 1958.
M ^{me} THIERFELDER Anne-Marie, épouse BECK.	6 février 1953.	Heidelberg.	23 septembre 1960.
MM. VALENZUELAY Y CHACON Juan.	15 avril 1959.	Madrid.	7 avril 1960.
ZOGHBI Charles.	27 mars 1959.	Lyon.	4 mars 1960.
<i>2° Cliniques</i>			
Clinique chirurgicale du docteur PRÉVOST Jean, sise rue Alfred-de-Vigny, autorisée le 2 octobre 1946.			
Clinique chirurgicale du docteur CAZALS Maurice, sise 21, avenue Doumer, autorisée le 24 février 1948.			
<i>3° Pharmaciens</i>			
MM. AUBEGAN Pierre.	12 décembre 1934.	Paris.	3 mars 1949.
BAJAT René.	18 décembre 1944.	Lyon.	7 octobre 1946.
BENCHEQROUN Mohamed ben Ab- deslam.	26 juin 1950.	Paris.	25 juin 1951.
BEN HAMMO Joseph.	10 novembre 1945.	Alger.	3 juin 1946.
BENZAKOUR Mohamed.	8 juillet 1958.	Montpellier.	8 octobre 1958.
BERRADA Abdellatif.	12 juillet 1957.	Montpellier.	24 décembre 1957.
CALLIER Pierre.	2 juillet 1953.	Strasbourg.	17 mars 1954.
M ^{me} FERNANDEZ Edmée, épouse PO- LITI.	28 juin 1948.	Alger.	5 avril 1950.
M. GUESSOUS Bensalem.	11 juillet 1947.	Strasbourg.	31 janvier 1948.
M ^{me} GUESSOUS Bensalem, née GOUYON Renée.	11 juillet 1946.	Strasbourg.	8 février 1950.
M ^{lle} JULIENNE Yvonne.	25 juin 1947.	Alger.	22 novembre 1948.
M. LALLEMANT Anthyme.	1 ^{er} avril 1938.	Lille.	24 juillet 1946.
M ^{me} NAUDIN Fernande, épouse GIVAU- DAN.	25 septembre 1934.	Lyon.	20 mai 1938.
MM. PRUD'HOMME Jean-Gervais.	4 janvier 1934.	Strasbourg.	14 mai 1934.
MIMRAM Chalon.	3 juillet 1951.	Paris.	13 mars 1952.
SERERO Emmanuel (2).	22 novembre 1951.	Paris.	16 mars 1953.

(1) Stomatologiste.

(2) Laboratoire d'analyses médicales.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
4° Dentistes			
MM. DINESEN Carl.	27 avril 1915.	Copenhague.	16 juillet 1924.
LEBLOND Claude.	30 juin 1954.	Alger.	9 septembre 1955.
MORERA Joseph.	12 juillet 1949.	Paris.	29 avril 1950.
RAHAL Eddine.	2 juillet 1958.	Paris.	13 juin 1960.
RODRIGUEZ Zamorano di COR- TÈS-LUIS.	29 janvier 1948.	Madrid.	26 mars 1948.
SECRET Jehan.	20 juillet 1948.	Paris.	24 août 1950.
M ^{me} SIGNOR Yvonne, épouse RAHAL.	1 ^{er} juillet 1957.	Paris.	13 juin 1960.
5° Sages-femmes			
M ^{me} HEMPEL Ursula, née VON MALT- ZAN.	25 juillet 1950.	Paris.	23 octobre 1959.
M ^{me} WELSCH Clémence, épouse TO- BALY.	30 juin 1949.	Paris.	25 février 1952.
6° Infirmières			
M ^{me} ALERINI, née CECCONI Gabrielle.	5 octobre 1949.	Paris.	13 mars 1952.
M. BURGOS-SALINAS Antonio.	20 février 1945.	Madrid.	27 septembre 1951.
M ^{me} FALAISE, née ANDRES Micheline.	30 juin 1955.	Paris.	12 février 1958.
M ^{lle} HENRY Marie.	7 octobre 1955.	Rennes.	19 avril 1956.
PROVINCE DE FÈS			
FÈS-BANLIEUE			
<i>Sage-femme</i>			
M ^{me} DURAND Emmeline, épouse COLIN	15 novembre 1943.	Alger.	18 février 1948.
SEFROU			
<i>Pharmacien</i>			
M ^{me} BENDERITTER Marie, épouse AVRILLAUD.	11 octobre 1938.	Bordeaux.	mai 1960.
PROVINCE DE MARRAKECH			
DEMNATE			
<i>Sages-femmes</i>			
M ^{me} MAUNSEL L. Nanette-Mary, épouse WILSON.	28 juillet 1947.	Central Midwives (Board).	18 août 1951.
Miss RICHEMOND Kathleen.	20 juin 1950.	Central Midwives (Board).	18 août 1951.
AMIZMIZ			
<i>Sage-femme</i>			
M ^{lle} PRIOR P.E.D.	12 juillet 1949.	Central Midwives Board.	18 avril 1958.
EL-KELAA-DES-SRARHNA			
<i>Sage-femme</i>			
M ^{me} DOUBLET, épouse VANECHOI Henriette.	13 juillet 1937.	Paris.	15 décembre 1949.

NOM ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
BENGUERIR <i>Médecin</i>			
M. GRAND Gérard.	7 mars 1951	Paris.	mai 1952.
CHEMAIA <i>Infirmiers</i>			
M ^{me} LEBERRE, épouse LEGUERN Anna.	7 décembre 1935.	Paris.	18 avril 1958.
M. VALERY Léon.	10 août 1936.	Paris.	18 avril 1958.
VILLE DE MARRAKECH <i>1° Médecins</i>			
MM. AKIKI Georges.	28 décembre 1931.	Genève.	10 septembre 1934.
AZOULAY Abraham.	18 juin 1951.	Montpellier.	18 avril 1953.
BENHAMOU Armand.	19 février 1957.	Paris.	12 décembre 1958.
BERRADA Abdelaziz.	3 juillet 1954.	Paris.	4 mai 1955.
BOUSSEAU Maurice.	26 juillet 1933.	Paris.	5 octobre 1940.
BURESTE Paul.	23 novembre 1931.	Lyon.	10 juin 1952.
M ^{lle} CARAPEZZA Aida.	24 janvier 1918.	Palerme.	22 mars 1924.
MM. CANAS-FUENTES.	10 décembre 1918.	Cadix.	11 juillet 1919.
DIOT Lucien.	9 novembre 1922.	Nancy.	5 avril 1929.
DJOUDI Mohamed.	21 juillet 1955.	Montpellier.	7 novembre 1956.
ELBAR Maurice.	2 avril 1954.	Bordeaux.	3 juin 1955.
ELGRABLI David.	7 mars 1942.	Paris.	16 juin 1943.
JACOUB Maurice.	25 avril 1930.	Genève.	19 novembre 1931.
M ^{lle} KEBAILI Douja.	4 mai 1953.	Montpellier.	1 ^{er} octobre 1954.
MM. LADOS Jean.	15 décembre 1927.	Lyon.	5 janvier 1943.
NICOLAIDIS Elefthère.	27 juin 1951.	Paris.	10 juillet 1954.
M ^{me} NICOLAIDIS, née LECOUTOUR.	5 juillet 1951.	Paris.	22 juillet 1955.
MM. PEETS Rudolph.	25 avril 1923.	Tartu (Estonie).	5 septembre 1929.
PHILIPPE Marc-Louis.	17 mai 1933.	Nancy.	6 décembre 1934.
ROSSI Pierre-Marie-Joseph.	7 janvier 1910.	Montpellier.	10 février 1939.
SANANES Yvon.	12 juillet 1954.	Bordeaux.	13 février 1956.
ZANZOURI Marcel.	19 juin 1953.	Paris.	19 mars 1954.
2° Cliniques			
Clinique chirurgicale du docteur NICOLAIDIS Elefthère, sise avenue Jean-du-Pac, autorisée le 8 février 1955.			
Clinique obstétricale et chirurgicale du docteur ELBAR Maurice, sise rue Alexandre-I ^{er} (ancienne clinique Lyautey), autorisée le 26 octobre 1957.			
3° Pharmaciens			
MM. ABDELMOULA MOHAMED ERRADHY.	31 janvier 1955.	Nancy.	12 mai 1955.
ABDELKADER BEN ABBES.	1 ^{er} juillet 1949.	Paris.	19 décembre 1949.
M ^{lle} BACHERIN Jeanny.	26 juin 1950.	Alger.	19 novembre 1951.
M ^{me} BARNOLE Francine, épouse COSTA.	11 juillet 1951	Montpellier.	29 juin 1953.
MM. BOYER Charles-Raymond.	28 juin 1927.	Toulouse.	7 septembre 1948.
CHRAIBI Abdelkader.	12 juillet 1957.	Montpellier.	20 janvier 1958.
JOUQUAN Pierre.	12 octobre 1956.	Paris.	13 novembre 1958.
M ^{me} LEROUX, épouse GAELAZZI Yvonne.	11 décembre 1935.	Paris.	21 mai 1938.
MM. RAYNAUD Henri.	22 janvier 1920.	Lyon.	18 août 1926.
SCLINGAND René.	1 ^{er} avril 1938.	Lille.	7 mai 1946.
VINAY Roger.	11 mai 1935.	Strasbourg.	11 avril 1947.
4° Dentistes			
MM. BERLIOZ Fernand-Georges.	30 juin 1948.	Paris.	30 avril 1949.
BONA Jules.	27 octobre 1949.	Marseille.	4 novembre 1953.
CAILLERES Jean.	1 ^{er} juillet 1930.	Bordeaux.	23 décembre 1930.
CHRAIBI Abdelatif.	28 février 1957.	Paris.	25 septembre 1957.
GELBARD Michel.	18 septembre 1951.	Toulouse.	30 mai 1956.
MASSY Pierre.	27 octobre 1939.	Lille.	25 janvier 1949.
M ^{me} SILMAN, née TRISVIATSKAYA.	18 avril 1915.	Leningrad.	24 octobre 1927.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
5° Sages-femmes			
M ^{mes} CAROLL Rona Mildred. CHEVRIER, née DUPIN.	7 novembre 1957. 28 juillet 1930.	Central Midwives Board. Bordeaux.	6 novembre 1958. 12 septembre 1932.
M ^{lles} HIRSH Marthe. LOGAN Flora.	21 mars 1952. 6 février 1946.	Central Midwives Board. Central Midwives Board.	6 septembre 1956. 23 mars 1951.
6° Infirmières			
M ^{lles} BRU Emilie. CHENEVIÈRE Renée.	21 août 1930. 2 février 1939.	Paris. Paris.	11 septembre 1952. 1 ^{er} avril 1958.
M ^{me} KUPPER DE LA SALLE Eugénie.	20 avril 1945.	Paris.	31 mai 1948.
PROVINCE DE MEKNÈS			
AZROU			
1° Médecins			
MM. GOUYE Marie-Joseph. MATEEFF Veliko.	17 décembre 1948. 15 juillet 1956.	Paris. Sofia.	17 mai 1949. 20 novembre 1958.
2° Pharmacien			
M. SASSI ben Ali AMOR.	5 novembre 1957.	Aix-Marseille.	21 août 1958.
M'RIRT, par AZROU			
1° Médecin			
M. DECREMPS Jean-Pierre.	1 ^{er} juillet 1948.	Paris.	23 septembre 1960.
2° Infirmier			
M. VIDAL-MARTINEZ.	14 mars 1944.	Madrid.	15 décembre 1959.
IFRANE			
1° Médecin			
M. BUCKWELL Percival.	7 juillet 1908.	Bologne.	11 février 1925.
6° Infirmier			
M. BORDIER Roger.	7 septembre 1924.	Montpellier.	2 décembre 1959.
KHENIFRA			
Pharmacien			
M. BOUDJARDJI Ghouti.	19 décembre 1957.	Paris.	15 avril 1959.
VILLE DE MEKNÈS			
1° Médecins			
MM. ADDI Gaston. AISSI Benali. BEN HASSAIN. BOUSHIRA Jacques. BOUTIN Jacques.	22 mai 1958. 12 avril 1960. 24 juin 1954. 5 juin 1956. 6 juillet 1951.	Montpellier. Madrid. Montpellier. Paris. Paris.	24 février 1960. 3 novembre 1960. 14 décembre 1955. 5 janvier 1960. 20 septembre 1951.
M ^{me} BRENDLE Erika. MM. CAPDEVILLE Jacques. CHARLAS Robert. CHEVASSUS Alfred. CORNETTE DE SAINT-CYR Alfred. DENDEN Mohamed.	20 juin 1951. 30 juillet 1942. 9 juillet 1952. 25 avril 1950. 27 février 1936. 4 juillet 1944.	Tubingen. Lyon. Paris. Lyon. Bordeaux. Alger.	2 juin 1960. 24 décembre 1959. 3 janvier 1953. 28 avril 1952. 3 juillet 1937. 30 décembre 1958.
M ^{me} D'ORTENZIO Elise, épouse FER- RACCI.	6 juillet 1954.	Montpellier.	30 août 1957.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
MM. DE LONGUEVAL Jacques. DJENNAS Messaoud. FERRI Jean-Baptiste. FRUCHON Guy.	22 avril 1948. 11 septembre 1959. 10 octobre 1938. 25 octobre 1935.	Toulouse. Montpellier. Lyon. Paris.	23 février 1950. 30 août 1960. 10 novembre 1958. 16 septembre 1949.
M ^{me} GAUTHIER Yvonne, épouse HA- JOUJ.	24 novembre 1958.	Paris.	19 mars 1959.
MM. HALOUA Raymond. KLOUCHE Mourad. LACROIX André. LEVY Jacques. MAGNOL Marcel. MICAELLI Louis. MOLLARD Yvonne. MORILLON Émile. PELLENC Armand. PONSAN René-Georges (1). POULAIN Jean. SURMELY Fernand.	1 ^{er} décembre 1945. 30 novembre 1949. 26 juin 1951. 8 juin 1959. 13 octobre 1936. 24 mai 1940. 30 mai 1958. 15 février 1957. 22 décembre 1941. 15 janvier 1946. 14 mars 1931. 20 décembre 1930.	Strasbourg. Paris. Lyon. Montpellier. Alger. Alger. Paris. Paris. Lyon. Bordeaux. Montpellier. Alger.	1 ^{er} octobre 1946. 30 août 1951. 27 avril 1953. 4 août 1960. 31 mai 1941. 14 novembre 1949. 22 octobre 1958. 9 janvier 1959. 3 février 1954. 4 novembre 1946. 27 avril 1932. 9 juin 1953.
<i>2° Cliniques</i>			
Clinique chirurgicale du docteur CORNETTE de SAINT-CYR Alfred, sise esplanade du Zerhoun, autorisée le 9 juillet 1940.			
Clinique médico-chirurgicale de Meknès, rue de Bretagne, autorisée le 8 avril 1952.			
Clinique du docteur KLOUCHE Mourad, sise 101, boulevard El-Haboul, autorisée le 16 mars 1955.			
Clinique du docteur LACROIX André, sise rues Laperrine et Faidherbe, autorisée le 11 février 1957.			
<i>3° Pharmaciens</i>			
M. BAKIR Mohand-Tahar. M ^{lle} BOUTROLLE Thérèse-Odile. MM. DELTÈGE Marius. DEMULIER Pierre. GUÉRIN Max-André. HALOUA Édouard. KHELLAT Salah. LEGELEUX René-Henri. M ^{me} LOISON Andrée, née MARCON. MM. MARCIANO Emmanuel. MERED Abdallah. ROSTANE EL MAMOUNE. TARDY Guy.	30 juin 1953. 8 mars 1956. 22 mars 1929. 2 août 1938. 16 décembre 1932. 2 juillet 1953. 25 janvier 1956. 20 mars 1930. 10 juillet 1946. 2 août 1945. 7 juillet 1947. 9 juillet 1953. 6 juillet 1927.	Alger. Paris. Strasbourg. Paris. Paris. Toulouse. Paris. Toulouse. Marseille. Rome. Marseille. Montpellier. Lyon.	21 octobre 1957. 3 février 1960. 31 décembre 1929. 11 janvier 1960. 26 avril 1933. 30 juin 1958. 20 octobre 1958. 25 mai 1934. 7 mars 1958. 4 octobre 1948. 26 mars 1959. 1 ^{er} avril 1954. 25 novembre 1947.
<i>4° Dentistes</i>			
MM. ANGELO Isaac-Samuel. ARGOUD Paul-François. BOIRON Marcel. CANTALOU Jacques. COHEN Joseph. M ^{mes} FAYARD Odette, épouse GUENIN- CHAULT. GEOFFROY, épouse BENZACAR Andrée. MM. MANTELIN François. MARTY René. BERABET Abdallah. MOTTE Daniel. PICARD Lucien.	30 décembre 1931. 24 mars 1921. 10 novembre 1931. 7 juillet 1930. 22 octobre 1951. 1 ^{er} mai 1935. 28 juin 1939. 22 septembre 1938. 5 juin 1923. 29 novembre 1957. 22 juin 1956. 29 juin 1950.	Bordeaux. Lyon. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris.	31 mai 1933. 24 juin 1933. 8 décembre 1950. 16 octobre 1931. 11 décembre 1953. 9 octobre 1957. 12 mai 1948. 15 octobre 1945. 22 mars 1924. 25 novembre 1959. 1 ^{er} août 1958. 5 novembre 1955.
<i>5° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} BOURGEOIS Solange-Marie, épou- se EL GHAZI. CARRA Paulette, épouse KOO- LENN.	22 juin 1938. 14 juin 1937.	Alger. Alger.	12 novembre 1947. 6 novembre 1937.

(1) Laboratoire d'analyses.

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
5° Sages-femmes (suite)			
M ^{mes} GAZIN Louise, née FERRARI.	22 juillet 1949.	Alger.	8 septembre 1960.
DUCHANGE Eugénie, épouse TRE- MOUILLES.	12 novembre 1935.	Alger.	14 novembre 1939.
MERABET Latifa, épouse ROSTANE.	8 juillet 1954.	Alger.	5 juin 1958.
PEUCH, épouse FICHER.	3 juillet 1909.	Bordeaux.	28 août 1934.
6° Infirmiers			
M ^{me} BENHASSAINE, née LESCARRET.	19 novembre 1951.	Paris.	18 décembre 1956.
M ^{lle} GARCIA Françoise.	30 juillet 1952.	Paris.	11 février 1953.
M ^{me} JOUVENCEL, née CARRIERE Su- zanne.	8 juillet 1936.	Paris.	17 juin 1958.
M ^{lle} JACCARD Amélie.	1924.	Lausanne.	10 novembre 1948.
M. MARION Georges.	30 octobre 1954.	Paris.	28 janvier 1955.
M ^{me} MINOTTE, née SOUBIEUX Odette.	30 novembre 1936.	Paris.	21 février 1953.
MM. PERRUSSET Gérard, SAURET Alphonse.	5 octobre 1949. 26 janvier 1946.	Paris. Clermont-Ferrand.	25 février 1953. 17 mai 1955.
M ^{me} VION, née DELCROIX Blanche.	24 septembre 1929.	Tournai.	14 avril 1958.
PROVINCE D'OUARZAZATE			
OUARZAZATE—BOU-AZER			
1° Médecin			
M. RUIZ DE CENZANO-LOZA José.	12 novembre 1946.	Madrid.	24 octobre 1957.
2° Infirmier			
M. VALVERDE-GIMENEZ Enrique.	20 août 1949.	Madrid.	8 septembre 1959.
TILOUINE			
Médecin			
M. MARTI-FECED Carlos.	14 février 1927.	Barcelone.	16 mars 1954.
IMINI			
Médecin			
M. GORCE Jules.	13 août 1928.	Lyon.	8 février 1957.
PROVINCE D'OUJDA			
BERKANE			
1° Médecin			
M. NAVARRO Y SEGURA Francisco.	20 mars 1951.	Grenade.	12 novembre 1951.
2° Pharmaciens			
MM. GHERBI AHMED, MALEZIEUX Téo-Georges.	3 juillet 1951. 2 août 1938.	Marseille. Paris.	13 décembre 1951. 16 janvier 1940.
BOU-ARFA			
Médecin			
M. MOSCONI Robert.	25 juin 1956.	Marseille.	21 octobre 1958.
JERADA			
1° Médecins			
MM. DACQUET Jacques.	12 mai 1947.	Paris.	3 avril 1952.
MOULARD Jean.	1 ^{er} octobre 1960.	Montpellier.	20 octobre 1960.
VARIOT Jacques.	20 mai 1955.	Paris.	27 avril 1956.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
2° Pharmaciens			
M ^{me} DOMART, née JEZEQUEL.	9 janvier 1953.	Strasbourg.	22 août 1955.
3° Sage-femme			
M ^{me} ALLEGRINI, née MARINI Jeanne.	5 octobre 1942.	Aix-Marseille.	30 septembre 1952.
4° Infirmières			
M ^{lle} BARTHELEMY Jacqueline.	7 février 1959.	Paris.	14 novembre 1960.
M ^{mes} BENDEDOUCHE Fatima.	10 janvier 1949.	Paris.	15 juillet 1953.
CANAL Geneviève.	27 janvier 1949.	Versailles.	5 mai 1958.
M ^{lle} LINARES Berthe.	6 novembre 1951.	Alger.	19 avril 1956.
TOUISSIT-BOUBKER			
1° Médecins			
MM. BRENOT Jacques.	24 octobre 1956.	Alger.	28 mai 1957.
CÉRAGE Gabriel.	12 décembre 1947.	Alger.	13 août 1948.
COELLO GARCIA Frederico.	11 janvier 1940.	Madrid.	4 juillet 1957.
EYMARD-DUVERNAY Claude.	4 novembre 1958.	Paris.	6 juillet 1959.
2° Infirmières			
M ^{me} HANANY, épouse VERCOUTERE.	16 mars 1954.	Paris.	31 mai 1957.
M. SILES Fuentes Ernesto.	10 septembre 1952.	Madrid.	5 décembre 1958.
EL-AOUINET			
Médecin			
M ^{me} DUPAS, née JALABERT Eliane.	6 janvier 1945.	Strasbourg.	20 mars 1948.
VILLE D'OUJDA			
1° Médecins			
MM. BENHAIM Georges.	3 mars 1946.	Paris.	9 août 1946.
BEN HAMOU David.	23 juin 1939.	Paris.	28 mai 1945.
DAUVERGNE Marcel.	27 novembre 1929.	Alger.	30 juin 1931.
EPSTEIN Arthur.	21 avril 1953.	Toulouse.	20 août 1960.
M ^{me} GARCIA-ALARCON Rosa, épouse ALGARA.	20 octobre 1955.	Grenade.	13 juin 1960.
MM. GONZALO Galipienso Crémadès.	30 août 1944.	Salamanque.	22 août 1952.
HADDAM Abdesselam.	7 juillet 1942.	Lyon.	20 mars 1946.
KLOUCHE Tedjini.	22 octobre 1956.	Paris.	19 juin 1956.
LAFaix Emmanuel.	13 juillet 1911.	Paris.	17 octobre 1941.
LAZREG Hacène.	12 avril 1956.	Montpellier.	30 août 1960.
MASSONNEAU André.	11 juillet 1949.	Paris.	13 mars 1951.
MARTIN Alfred.	15 juin 1940.	Lyon.	10 avril 1954.
PASKOFF Radi.	23 décembre 1929.	Montpellier.	20 octobre 1932.
PETROVITCH Boudimir.	5 août 1929.	Toulouse.	31 décembre 1929.
PEYRE Emile-Joseph.	16 avril 1925.	Lyon.	28 octobre 1946.
RAHAL Abbès.	29 octobre 1952.	Toulouse.	4 mars 1953.
M ^{me} SAUVAGET, née VALLET.	13 août 1926.	Paris.	31 août 1927.
MM. SZLOVAK Emeric.	26 juin 1929.	Pecs (Hongrie).	16 mai 1932.
VEYRIER Alphonse-Joseph.	8 mars 1944.	Montpellier.	1 ^{er} juillet 1948.
2° Cliniques			
Clinique chirurgicale du docteur EPSTEIN Arthur, sise rue du Commandant-Gravier, autorisée le 5 avril 1955.			
Clinique chirurgicale du docteur KLOUCHE Tedjini, sise rue du Commandant-Guillaud, autorisée le 25 août 1958.			
3° Pharmaciens			
M. ABROUS Abdellatif.	4 mai 1951.	Alger.	8 septembre 1951.
M ^{lle} BAILLET Simone.	21 octobre 1931.	Alger.	6 janvier 1932.
M. CHARBIT Albert.	26 janvier 1931.	Alger.	4 août 1931.
M ^{me} CHARRON Raymonde, épouse LEVY.	21 novembre 1955.	Marseille.	5 décembre 1960.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° Pharmaciens (suite)			
MM. DOMART Georges. EL KAIM Roger.	4 décembre 1950. 16 février 1954.	Strasbourg. Alger.	18 août 1954. 30 août 1954.
M ^{me} HERTICH Jeanine, née HERING (1).	3 décembre 1953.	Alger.	26 janvier 1956.
MM. LAIDI Abdelkadèr. LAUGIER Pierre. LÉVY Yaya-René.	14 mars 1944. 17 juin 1958. 11 juillet 1950.	Marseille. Toulouse. Nancy.	15 juin 1946. 18 août 1958. 8 février 1955.
M ^{mes} LUCAS, née BOGET Lydie. ROUMIGUIERES, épouse WACRE- NIER Madeleine.	27 février 1948. 17 mars 1943.	Alger. Toulouse.	14 juin 1950. 2 janvier 1953.
M. SEBBAN Joseph.	22 novembre 1946.	Alger.	1 ^{er} février 1950.
4° Dentistes			
MM. EDGARD ROSA René. EL KAIM André. KATZ Lazare. KEBIR Abdelhamid. LEPAGE Maurice. LUU VAN BINH. MAURENAS Pierre.	12 juillet 1949. 12 novembre 1949 26 juin 1959. 12 juillet 1949. 12 octobre 1933. 16 juillet 1946. 3 juillet 1947.	Paris. Paris. Toulouse. Paris. Paris. Marseille. Paris.	27 février 1953. 1 ^{er} décembre 1951. 27 avril 1960. 11 juillet 1951. 15 mars 1961. 26 juin 1957. 19 juillet 1948.
5° Sages-femmes			
M ^{mes} DAHAN Rachel, épouse SULTAN. FER, née KERIEL. KAID, née TLEMSANI Khadoudja.	30 juin 1925. 13 août 1928. 30 juin 1955.	Alger. Rennes. Alger.	2 juin 1926. 18 novembre 1931. 9 avril 1959.
6° Herboriste			
M. MAS Blas.	20 novembre 1924.	Alger.	30 mai 1931.
PRATICIEN TOLÉRÉ NON DIPLOMÉ			
Dentiste			
M. FULLA Frédéric.			4 mai 1918.
7° Infirmières			
M ^{mes} BIROS, née LAFFITEAU Marie- Louise. DEREGNAVCOURT Andrée, née PARIS.	22 octobre 1928. 13 février 1949.	Paris. Paris.	3 décembre 1954. 9 janvier 1951.
PRÉFECTURE DE RABAT-SALÉ VILLE DE RABAT			
1° Médecins			
M. ALCOOVER GONZALEZ José- Maria.	3 août 1946.	Barcelone.	26 juin 1957.
M ^{me} D'HAUTEVILLE Françoise, épouse POLGE.	15 juin 1940.	Strasbourg.	18 mars 1946.
MM. AVRILLEAUD Ernest. BECMEUR André. BELLIARD Pierre-Marie. BENDIB Mohamed. BENENATI Antonio. BENMANSOUR Mohammed. BENYAYER Henri. BERGÉ Louis.	14 octobre 1937. 9 décembre 1930. 20 janvier 1956. 25 mai 1948. 13 décembre 1920. 21 mars 1949. 27 juin 1955. 15 novembre 1934.	Paris. Alger. Bordeaux. Paris. Palerme. Alger. Paris. Lyon.	15 décembre 1949. 30 mars 1931. 19 avril 1956. 26 juillet 1958. 27 novembre 1931. 5 novembre 1956. 9 décembre 1955. 16 novembre 1953.

(1) Laboratoire d'analyse.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
MM. BETTENDORF Roland.	29 mars 1939.	Paris.	20 février 1951.
BLANCHARD Marius.	8 novembre 1937.	Lyon.	27 juillet 1956.
BLOEDE Gédéon.	25 mars 1947.	Lyon.	18 octobre 1949.
BOURGIN Henri.	24 juin 1949.	Paris.	11 août 1950.
CANTO Candela.	7 juillet 1931.	Valence.	23 janvier 1932.
CHAPUIS Paul.	25 janvier 1920.	Paris.	2 juillet 1957.
CATTA Jacques.	15 novembre 1944.	Paris.	25 juin 1957.
CAVERIVIERE Louis.	11 mai 1936.	Montpellier.	5 juin 1936.
COUSERGUE Jean-Louis.	7 novembre 1929.	Lyon.	6 mars 1931.
CRAPEZ André.	9 novembre 1930.	Marseille.	21 juin 1950.
DASTÉ Marcel.	29 juillet 1940.	Toulouse.	11 décembre 1940.
DJEBLI EL AYOUNI DRISSI Moulay-Ahmed.	17 novembre 1943.	Lyon.	2 septembre 1946.
DUBOIS-ROQUEBERT Henri.	13 mai 1925.	Paris.	15 février 1932.
DUMONT Joseph.	8 juillet 1949.	Alger.	30 septembre 1950.
ERADES Y CREMADES.	10 juillet 1952.	Madrid.	19 juillet 1952.
ELALOUF Charles.	11 janvier 1951.	Paris.	15 mai 1951.
FISCHER Jack.	12 novembre 1947.	New-York.	20 février 1957.
FUCHS René.	20 novembre 1926.	Lyon.	27 février 1953.
GODIER Guillaume.	12 avril 1946.	Alger.	9 juillet 1946.
GORSSE Pierre.	10 décembre 1927.	Toulouse.	29 juin 1948.
GOURIOU Jean.	14 décembre 1950.	Paris.	26 février 1957.
GUILMOTO Jean.	26 août 1920.	Paris.	29 juillet 1921.
M ^{me} GUERLIN Marie.	19 mars 1920.	Paris.	24 octobre 1945.
MM. KARTOUNE Arnaud.	29 octobre 1925.	Lausanne.	18 janvier 1932.
DE LABRA Y COMAS Don Francisco.	5 novembre 1931.	Madrid.	17 mai 1934.
KINE Pierre.	20 mars 1956.	Paris.	13 mars 1958.
LABANSAT Gaston.	30 juillet 1942.	Lyon.	10 août 1959.
LADJIMI Mohamed.	11 mai 1920.	Lyon.	25 février 1922.
LAFONT André.	16 novembre 1933.	Montpellier.	14 juin 1947.
LANG Jean.	18 mai 1951.	Munich.	19 décembre 1958.
LESBATS Emmanuel.	18 janvier 1926.	Lyon.	1 ^{er} février 1941.
LORCA René.	21 juillet 1945.	Lyon.	9 avril 1946.
M ^{me} LAURENT Simone.	4 juillet 1930.	Paris.	10 août 1954.
MM. MAGDELENAT Pierre.	22 septembre 1938.	Paris.	28 novembre 1940.
MAKACI Mustapha.	9 juillet 1949.	Alger.	10 septembre 1958.
MALLARET Philippe.	8 décembre 1944.	Paris.	31 janvier 1948.
MARCHESSEAU René.	20 décembre 1923.	Bordeaux.	9 août 1951.
MARMEY Jean.	15 février 1930.	Lyon.	6 mai 1930.
MEUNIER Francis.	2 novembre 1948.	Paris.	8 juillet 1953.
MESSOUAK Abdellah.	17 novembre 1957.	Paris.	23 août 1957.
MOULINE Mohamed.	12 juillet 1955.	Montpellier.	13 décembre 1955.
M ^{me} MOUSSIS Raymond.	7 août 1942.	Alger.	11 juin 1949.
MM. NAIN Marius.	27 mars 1911.	Lyon.	5 juin 1934.
PAGES Robert.	8 novembre 1927.	Paris.	23 avril 1928.
PAQUE Claude.	24 janvier 1945.	Paris.	28 décembre 1945.
PETROS Ninus.	11 juillet 1957.	Toulouse.	21 septembre 1959.
POLEFF Léonido.	13 mars 1911.	Wurtzburg.	20 octobre 1933.
POLGE Robert-Henri.	24 mai 1938.	Montpellier.	23 novembre 1938.
POULAIN Georges-Henri.	29 novembre 1935.	Toulouse.	31 décembre 1935.
M ^{me} POULAIN, née BENOIT Simone.	3 décembre 1935.	Montpellier.	10 janvier 1936.
MM. REY Albert-Marie.	3 décembre 1925.	Lyon.	15 janvier 1960.
ROCHE Pierre.	21 avril 1944.	Lyon.	1 ^{er} août 1946.
RUNGS Henri.	17 décembre 1945.	Alger.	25 mars 1946.
M ^{me} STACHOWSKA Zinaïda.	1924.	Kieff.	26 juillet 1948.
MM. SABBAH Hafm.	13 juillet 1956.	Alger.	11 mars 1956.
SAVIN Jean.	9 juin 1944.	Lyon.	12 décembre 1945.
STRANZNISKY Vlastinil.	22 juillet 1955.	Lausanne.	2 décembre 1957.
TEBBAL Mohamed.	21 juin 1943.	Montpellier.	31 juillet 1958.
VANLANDE Maurice.	14 mars 1908.	Lyon.	9 octobre 1948.

2° Cliniques

- Clinique chirurgicale du docteur Henri DUBOIS-ROQUEBERT, sise avenue d'Alger, autorisée le 25 avril 1932.
 Clinique chirurgicale du docteur Georges POULAIN, sise boulevard d'Amade, autorisée le 12 juin 1936.
 Clinique oto-rhino-laryngologique et ophtalmologique du docteur PAGES, sise rue du Lieutenant-Revel, autorisée le 23 octobre 1947.
 Clinique d'accouchements du docteur Ernest AVRILLEAUD, sise 50, avenue Marie-Feuillet, autorisée le 20 août 1950.
 Clinique ophtalmologique du docteur André LAFONT, sise 2, avenue Pasteur, autorisée le 2 avril 1954.
 Clinique ophtalmologique du docteur GOURIOU Jean, sise 57, rue du Lyonnais, autorisée le 11 novembre 1957.
 Clinique chirurgicale du docteur MEUNIER Francis, sise n° 9 et 9 bis, rue de Tunis (Tour-Hassan), autorisée le 14 août 1957.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° Pharmaciens			
MM. ABITBOL Léon.	5 juillet 1939.	Paris.	19 octobre 1940.
ALLEMAND Jean.	7 juillet 1942.	Paris.	7 mai 1954.
ALLOTA Humbert.	28 octobre 1942.	Pise.	9 février 1955.
M ^{mes} AZUELOS Marie, épouse MARTIN.	7 janvier 1954.	Alger.	6 septembre 1957.
BEGIS Annie, épouse BENABDAL-LAH.	25 mars 1958.	Paris.	16 mai 1960.
BENTIEZ-CARRASCO Miguel.	12 janvier 1947.	Grenade.	15 janvier 1960.
MM. BOUMENDIL Haïem.	28 décembre 1935.	Bordeaux.	1 ^{er} février 1937.
BOUMENDIL René.	13 juillet 1949.	Bordeaux.	10 janvier 1950.
BOUTIN Georges.	3 mai 1946.	Strasbourg.	17 septembre 1946.
CHABERT Jean.	22 décembre 1947.	Alger.	2 février 1949.
CHARNOT Abel (1).	8 juillet 1924.	Lyon.	8 juillet 1947.
DIMITRIJEVIC Mladen (2).	19 janvier 1928.	Zagreb.	27 août 1958.
M ^{mes} DOMEZ Suzanne, épouse BERNET.	9 juillet 1929.	Alger.	30 septembre 1941.
DONADA Yvette, épouse DESALOS.	6 août 1934.	Alger.	20 septembre 1934.
MM. ENNOUCHI Marcel.	1 ^{er} juillet 1953.	Paris.	17 mars 1955.
ESCALIER Jean-Louis.	5 novembre 1936.	Lyon.	1 ^{er} juin 1949.
FELZINGER Alfred.	26 juin 1923.	Paris.	16 novembre 1923.
GUEDIRA ABDELHAKIM.	8 juillet 1955.	Montpellier.	20 octobre 1955.
GUIGUES Elisabeth, épouse HERVÉ.	9 mars 1937.	Beyrouth.	11 août 1949.
M. GUIGUES Paul.	25 juin 1927.	Beyrouth.	19 juin 1954.
M ^{me} GOURIOU, née LE METAYER Marthe.	27 avril 1948.	Paris.	15 décembre 1953.
MM. LAHUNA Raphaël.	1 ^{er} avril 1939.	Alger.	27 janvier 1941.
LAHUNA André-Joseph.	22 juin 1951.	Alger.	14 novembre 1951.
M ^{lle} LAGAIN Suzanne.	28 juin 1948.	Alger.	16 août 1957.
MM. LE ROY-LIBERGE Fernand.	17 mai 1940.	Paris.	25 juin 1946.
LHOSTAL Joseph.	29 juillet 1911.	Lyon.	20 mars 1948.
LOUVART Marcel.	6 juillet 1927.	Lyon.	10 octobre 1950.
M ^{me} MALINVAUD Jeanne, épouse BEN-MANSOUR.	22 mai 1954.	Toulouse.	20 février 1961.
MM. MALLET Robert.	25 juin 1947.	Alger.	16 juin 1950.
SCHLOUCH Adam-Georges.	15 décembre 1933.	Alger.	20 février 1934.
SCHNEIDER Émile (3).	27 juin 1942.	Alger.	18 mars 1946.
M ^{mes} SIRVEN, née D'INGUIMBERT Mathilde.	12 décembre 1934.	Paris.	31 mai 1949.
TULLIEZ Denise, épouse DUBUS.	25 janvier 1946.	Lille.	20 août 1953.
M. VEDEL Jean.	13 janvier 1945.	Montpellier.	1 ^{er} décembre 1945.
M ^{me} ZINI-FRÉHA Georgette.	7 juillet 1955.	Montpellier.	6 février 1957.
4° Dentistes			
MM. ABDELADIM Mohand Saïd.	1 ^{er} décembre 1954.	Paris.	2 juillet 1959.
AMEZQUIA Gustavo.	25 novembre 1924.	Mexico.	5 juillet 1930.
BELGHAZY Abdelkrim.	15 juin 1959.	Bordeaux.	10 novembre 1959.
BENAMOUR Joseph.	18 octobre 1951.	Paris.	17 mai 1954.
BREUIL Pierre.	15 mars 1949.	Paris.	10 octobre 1958.
M ^{me} COFFIGNAL Suzanne, épouse BLANC.	5 mai 1925.	Paris.	10 juin 1949.
MM. CHEVILLOT Henri.	10 juillet 1930.	Paris.	13 février 1935.
FEUILLET André.	19 octobre 1936.	Paris.	25 février 1953.
M ^{me} FORTIN Paulette, née HIWGLAIS.	3 mai 1919.	Paris.	25 avril 1957.
MM. LESEATS Emmanuel.	18 octobre 1926.	Bordeaux.	27 juillet 1932.
LEVY Sion.	21 juillet 1949.	Bordeaux.	24 octobre 1950.
MALLARET Pierre.	27 novembre 1946.	Paris.	23 octobre 1947.
MALTI Djemal Eddine.	6 octobre 1954.	Paris.	4 octobre 1957.
MEDJAD Abdellah.	8 octobre 1959.	Paris.	18 avril 1960.
MRABENT Yahia.	6 octobre 1954.	Paris.	29 avril 1959.
ROSSI Raymond.	29 avril 1935.	Lyon.	28 janvier 1959.

(1) Laboratoire, 4, rue Berge.

(2) Droguerie pharmaceutique marocaine.

(3) Laboratoire d'analyses.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>4° Dentistes (suite)</i>			
M ^{me} SAINT-JEAN Lucienne, épouse DASTÉ.	7 septembre 1939.	Paris.	6 janvier 1959.
MM. TALEB Rachid. TICHKOWSKY Robert. ZAIDNER Émile.	30 octobre 1950. 30 juin 1955. 28 octobre 1948.	Paris. Bordeaux. Strasbourg.	15 janvier 1960. 15 juillet 1959. 8 juillet 1949.
<i>5° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} ARIFON Jeanine, épouse AILLAUD. BEMRAH Yanina. CANNE Suzanne, épouse ROMION. DUPONT Suzanne, épouse COURSON. EVESQUE Edmonde, épouse DEVIRAS. LACOSTE, née CHEFRI. MEZIANE Sadia. NALINES Jacqueline, née COURSON.	19 octobre 1943. 18 avril 1951. 22 novembre 1923. 8 juillet 1927. 20 novembre 1927. 5 juillet 1912. 22 juillet 1949. 22 juillet 1949.	Aix. Alger. Bordeaux. Tours. Alger. Alger. Alger.	9 octobre 1948. 26 août 1958. 28 février 1947. 24 mai 1935. 22 janvier 1942. 30 octobre 1957. 19 décembre 1958. 8 mai 1951.
M ^{lle} NATON Edmée. M ^{mes} OHAYON Anna, épouse ATTAL. REVERT Jacqueline, épouse GATIGNON.	4 novembre 1936. 1 ^{er} juillet 1940. 15 juin 1944.	Grenoble. Alger. Tours.	19 janvier 1937. 18 mai 1943. 6 mars 1950.
<i>6° Infirmiers</i>			
M ^{me} ALBERT Marie (ex-veuve AMBLAT), née DELPILAR ARQUIMBEAU. M. BEAUJEU Pierre. M ^{mes} BOUCHARD, née LEBLOND Jacqueline. BOSNAM, née JONCOURT. BULIO Danielle, épouse QUESNEL. M ^{lle} CRÉTIN Marie-Thérèse. M ^{me} DE ROZIERES GENTILHOMME DE LA VÉLINE Bernadette (sœur Marie-Véronique). M. DROUIN Marcel. M ^{mes} GAUCHEY, née HEYRAUD Raymond. GAUTHIER Élisabeth (sœur Tarcisius). M ^{lle} GIN Annie. M ^{mes} GUIDAT Marguerite (sœur Marguerite). LAPAY Louise (sœur M. Aimée). LECOURT, épouse GAUJARD Geneviève. M ^{lle} LEMOAL Danielle. M ^{me} MARTINIERE, née MÉDAILLE Louise. M ^{lle} MOUCHELET Marie-Yvonne. M ^{mes} NAHON, née LORTIES Madeleine. NAPOLEONIE Marie (sœur Michèle-Thérèse). M ^{lle} PEINADOR MORAGA Carmen. M ^{mes} PERONNET Louise (sœur Marie-Monique). PINGUET, née MALLAISY Renée. POCHOT Gabrielle. M ^{lle} RAYMOND Claire. M ^{me} ROUQUET, née FOURNOT Juliette. M ^{lle} ROTHFUSS Ida. M ^{mes} SEBELON Marie-Louise, née LARIVIERE. SIMERAY, née GIRARD Michelle.	2 juillet 1938. 4 août 1947. 2 février 1939. 26 mai 1951. 7 février 1959. 7 février 1959. 20 mai 1958. 1 ^{er} juillet 1940. 26 juin 1942. 11 juin 1928. 19 juillet 1954. 22 juin 1935. 5 juillet 1944. 30 octobre 1954. 27 mai 1949. 29 avril 1926. 14 novembre 1950. 1 ^{er} octobre 1955. 13 janvier 1951. 21 mai 1953. 28 février 1935. 1930. 20 décembre 1948. 24 juin 1947. Inconnue. 11 décembre 1928. 10 juillet 1933. 23 mai 1949.	Barcelone. Rabat. Paris. Rabat. Paris. Paris. Paris. Rabat. Marseille. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Alger. Paris. Paris. Tunis. Madrid. Paris. Paris. Paris. Montreal. Paris. Paris. Paris.	1 ^{er} avril 1953. 13 août 1958. 11 juin 1951. 30 janvier 1957. 30 octobre 1959. 17 mai 1960. 24 décembre 1960. 22 janvier 1958. 1 ^{er} avril 1953. 8 juillet 1947. 1 ^{er} décembre 1959. 6 septembre 1960. 19 avril 1956. 13 décembre 1954. 19 novembre 1957. 30 janvier 1952. 28 juillet 1952. 8 octobre 1958. 22 septembre 1960. 18 mars 1957. 18 avril 1956. 5 mars 1954. 14 novembre 1956. 17 février 1958. 26 juin 1940. 12 avril 1948. 2 juillet 1957. 27 mai 1953.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
6° Infirmiers (suite)			
M ^{lle} SYLVESTRE Marie-Anne. VARENNE Jacqueline.	22 février 1935. 11 octobre 1957.	Paris. Lyon.	26 juillet 1955. 19 janvier 1959.
M ^{me} VUAILLE (sœur Marie-Thérèse).	27 février 1927.	Paris.	13 mai 1952.
SAË			
1° Médecins			
MM. HAMZA Drissi Driss. KABBAJ Abdelaziz. LEBLANC Lucien. LHEZ Joseph. NAZARIAN Alexandre.	19 novembre 1958. 26 janvier 1956. 17 octobre 1923. 1 ^{er} août 1921. 4 mars 1931.	Bordeaux. Paris. Toulouse. Lyon. Paris.	9 mars 1959. 20 mars 1958. 17 juin 1944. 19 août 1957. 1 ^{er} janvier 1946.
2° Pharmaciens			
MM. HASSAR Larbi. LAURIOL Jean.	8 juillet 1946. 5 juillet 1938.	Alger. Strasbourg.	24 janvier 1947. 24 mars 1950.
M ^{me} ROZANES Simone-Odetta, épouse DIMITRYEVITCH.	28 mai 1938.	Paris.	9 mai 1953.
3° Dentiste			
M. VIEL André-Victor.	16 avril 1947.	Lyon.	17 mai 1949.
4° Infirmière			
M ^{lle} DUFOUR Hélène.	2 février 1939.	Paris.	2 février 1955.
PROVINCE DE RABAT			
SIDI-KACEM			
1° Médecins			
MM. MEZGER Johan-Georg. WILLEMIN Henri.	20 février 1930. 16 avril 1925.	Paris. Lyon.	1 ^{er} avril 1942. 24 avril 1931.
2° Clinique			
Clinique obstétricale du docteur MEZGER, sise avenue Malet, autorisée le 20 octobre 1942, actuellement avenue du Père-Hardy (transfert autorisé le 10 mai 1954).			
3° Pharmaciens			
M. FARNE René. M ^{me} CHANSON Bernadette, épouse AUVARD.	28 juin 1949. 5 novembre 1953.	Alger. Alger.	13 février 1950. 23 juillet 1954.
4° Dentiste			
M. CALVET Joseph.	23 octobre 1953.	Toulouse.	18 août 1954.
5° Infirmières			
M ^{lle} FRADIN Nicole. M ^{me} RICARD, née METON Marie.	16 mars 1954. 11 avril 1934.	Paris. Paris.	18 juillet 1959. 2 février 1955.
KENTRA			
1° Médecins			
MM. ACQUAVIVA Marcel. BALBI Pierre. BENRACASSA Fabien. CASTAN Jean. DEPINAY Pierre. DJELIL Hocine.	24 juin 1948. 22 mars 1943. 2 juillet 1948. 2 juillet 1928. 12 novembre 1941. 25 novembre 1954.	Marseille. Bari (Italie). Paris. Paris. Paris. Toulouse.	12 juin 1950. 10 avril 1951. 5 août 1950. 29 octobre 1958. 25 janvier 1950. 21 août 1958.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
	14 décembre 1925.	Lyon.	9 février 1951.
	26 avril 1935.	Paris.	30 décembre 1949.
M ^{me} PATTI-LINDNER Léonore.	16 novembre 1943.	Munster.	12 août 1960.
MM. PEYROU Félix.	3 avril 1952.	Paris.	16 décembre 1952.
PONSAN René-Auguste.	12 septembre 1916.	Bordeaux.	2 février 1927.
ROBILLOT Auguste.	7 décembre 1937.	Lyon.	12 avril 1952.
VILLAT Marcel.	24 novembre 1933.	Lyon.	14 septembre 1954.
VONDERWEIDT Pierre.	24 novembre 1920.	Strasbourg.	31 décembre 1948.
<i>2° Pharmaciens</i>			
MM. CASTELLANO Albert.	30 juin 1927.	Alger.	27 décembre 1928.
JEANROY Charles.	29 mars 1935.	Nancy.	23 novembre 1953.
M ^{lle} KARSENTY Lucienne.	26 juin 1953.	Alger.	27 janvier 1955.
KEBAILI Bahija.	23 mars 1955.	Montpellier.	16 juillet 1956.
MM. LAIK Raoul.	23 mars 1953.	Alger.	5 octobre 1953.
MEGY Pierre.	16 juillet 1932.	Alger.	30 août 1932.
M ^{me} SCHAR Fernande, épouse CASTELLANO.	10 juillet 1956.	Montpellier.	25 novembre 1959.
MM. OUNNOUGHENE Mohamed.	4 mai 1946.	Alger.	23 mai 1960.
TROCHU Henri.	6 février 1929.	Paris.	8 mai 1946.
<i>3° Dentistes</i>			
MM. ALBALA Gabriel.	30 juin 1958.	Paris.	20 janvier 1959.
BORD Paul.	1 ^{er} juillet 1936.	Marseille.	12 janvier 1952.
GRAVES Ernest.	11 juin 1936.	Philadelphie.	3 décembre 1954.
RIGOT Camille-Jules.	3 mars 1931.	Paris.	26 février 1953.
TROUBAN Marcel.	10 juillet 1950.	Nancy.	27 janvier 1951.
<i>4° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} BERTHET Josette, née LAFFORGUE.	11 juillet 1957.	Alger.	5 juin 1958.
DUBAR Edwige.	7 juillet 1939.	Lille.	16 avril 1957.
ORSONI, née MOGGIO Marie.	13 juillet 1923.	Marseille.	16 décembre 1931.
SERA Henriette, épouse MIRAILLES.	9 juillet 1930.	Lyon.	31 juillet 1936.
<i>5° Clinique</i>			
Clinique chirurgicale du docteur ROBILLOT Auguste, sise carrefour de Verdun, autorisée le 29 mai 1952.			
<i>6° Infirmières</i>			
M ^{mes} ARANDEL, née HODOYER Adelaïde-Gisèle.	15 avril 1937.	Paris.	21 août 1953.
BISRAOR, née CHOUKROUN.	31 mars 1955.	Paris.	30 janvier 1957.
M ^{lle} DUSSART Thérèse.	13 juillet 1954.	Paris.	15 juillet 1958.
M ^{mes} DUPLAINE, née MAZAURIN Mireille.	14 novembre 1950.	Casablanca.	26 décembre 1955.
FOURMENTRAUX, épouse BARTOLOME.	19 juillet 1954.	Paris.	16 juin 1958.
MESANGUY.	5 octobre 1949.	Paris.	18 mars 1952.
SIDI-SLIMANE			
<i>1° Médecin</i>			
M. GUILLAIN Paul.	13 juin 1944.	Paris.	3 décembre 1947.
<i>2° Pharmaciens</i>			
M ^{me} BENCHEKROUN, née Eugénia MATA-LLAURADO.	23 mars 1952.	Madrid.	22 décembre 1958.
M. LUPO Jean-Marie.	13 juillet 1950.	Montpellier.	19 août 1952.
<i>3° Infirmière</i>			
M ^{lle} BILLER Emma.	23 novembre 1939.	Berlin.	25 septembre 1953.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
SIDI-YAHYA-DU-RHARB <i>Pharmacien</i>			
M ^{me} AMADORI, née CASCARRET Hé- lène.	28 juin 1954.	Alger.	20 décembre 1954.
BOUZNIKA <i>Pharmacien</i>			
M ^{lle} LEDUC Antoinette.	12 juin 1933.	Paris.	11 février 1953.
KHEMISSSET <i>1° Pharmacien</i>			
M. MERAD Abdallah.	21 juin 1951.	Toulouse.	18 juin 1957.
<i>2° Infirmière</i>			
M ^{lle} THAU Charlotte.	26 mars 1921.	Breslau.	11 janvier 1951.
OULMÉS <i>Médecins</i>			
M. BESSET Antony-Joseph.	16 mars 1921.	Alger.	17 décembre 1951.
M ^{me} PIGEAT Marie, épouse BESSET.	30 juillet 1918.	Toulouse.	17 décembre 1951.
OUEZZANE <i>Sage-femme</i>			
M ^{me} AMMEUX Henriette, épouse ROU- BINET.	15 février 1945.	Lille.	12 décembre 1960.
SOUK-EL-ARBA-DU-RHARB <i>1° Médecin</i>			
M. HOMMAN-LOUDIYI Hamed.	30 janvier 1957.	Santiago (Espagne).	22 décembre 1958.
<i>2° Pharmacien</i>			
MM. MRABEUT Mohamed. GARLOT Pierre.	12 juillet 1946. 6 juillet 1939.	Alger. Nancy.	14 janvier 1959. 18 novembre 1940.
MECHRA-BEL-KSIRI <i>Pharmacien</i>			
M. AUVARD Pierre.	26 juin 1953.	Alger.	17 février 1959.
TIFLET <i>Pharmacien</i>			
M. VILLAROYA Moya-Pedro.	10 août 1933.	Madrid.	21 août 1954.
SIDI-BETTACHE <i>Sage-femme</i>			
M ^{lle} MILLEWARD Winifred-Annie.	16 août 1930.	Administration centrale des sages-femmes d'Angleterre.	19 janvier 1932.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
VILLE DE SAFI			
LOUIS-GENTIL			
1° Médecins			
MM. FOURNIE Jean-Jacques. SERÉE Raymond. VIGOT Jean.	10 avril 1956. 20 janvier 1943. 6 octobre 1947.	Bordeaux. Paris. Paris.	décembre 1956. 13 mai 1952. 8 mars 1957.
2° Pharmacien			
M ^{lle} DAUNOIS Georgette.	5 juillet 1938.	Strasbourg.	25 août 1950.
3° Dentiste			
M. CAFFIER.	13 juillet 1949.	Paris.	15 avril 1957.
4° Sage-femme			
M ^{lle} RIVIERE Adrienne.	8 juillet 1936.	Toulouse.	3 décembre 1957.
5° Infirmiers			
M ^{lle} JONDOT Odile. M ^{me} MACCARY, née TRAVAGLINI. M. ORENES Y CARILLO Edouardo. M ^{lle} VIALE Alberte.	15 avril 1937. 5 novembre 1952. 13 novembre 1933. 19 novembre 1951.	Paris. Paris. Valence. Paris.	18 avril 1958. 10 décembre 1956. 5 juin 1958. 18 avril 1958.
ESSAOUIRA			
1° Médecins			
M. GOLDSTAIN Jean. M ^{me} VIVIER Agnès.	7 mars 1942. 4 juillet 1947.	Paris. Paris.	15 décembre 1960. 24 mars 1952.
2° Pharmaciens			
MM. COHEN Albert. PAOLETTI Maurice.	27 juin 1953. 3 juillet 1951.	Paris. Paris.	18 mars 1954. 27 décembre 1951.
3° Dentistes			
M. VIVIER Bernard.	9 juillet 1948.	Paris.	1 ^{er} octobre 1951.
4° Infirmière			
M ^{me} BEAUNE, née SOULET Fernande.	27 mai 1949.	Paris.	26 novembre 1952.
SAFI			
1° Médecins			
MM. GOURIO François. METENIER Paul. RAULT Jean. TACQUIN Arthur. VAN VARSEVELD Frédéric. VILLETTE Émile. SI HASSAN ABENNOUR.	19 juin 1951. 24 mai 1940. 5 février 1929. 25 octobre 1895. 26 juin 1948. 22 juillet 1925. 2 mars 1950.	Paris. Alger. Paris. Bruxelles. Paris. Toulouse. Marseille.	30 mai 1960. 30 novembre 1946. 26 janvier 1931. 29 novembre 1943. 25 octobre 1948. 10 avril 1929. 29 octobre 1958.
2° Clinique médicale et chirurgicale			
Clinique du docteur VAN VARSEVELD Frédéric, sise rue Delpit, autorisée le 16 décembre 1949 et transférée rues d'Auvergne et du Lieutenant-Cazes le 3 juillet 1952.			

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° Pharmaciens			
MM. CAZE Henri. DOMART Claude. MARI André-Achille. MORYOUSSEF Maurice. ROZERON André-Lionel. ZBILI Maurice. HOCEIN BEY.	11 juillet 1947. 22 février 1950. 12 décembre 1935. 9 juillet 1958. 29 octobre 1947. 18 novembre 1950. 29 juin 1953.	Strasbourg. Paris. Alger. Montpellier. Alger. Toulouse. Paris.	23 mai 1951. 28 janvier 1955. 13 janvier 1938. 11 novembre 1958. 12 mai 1948. 19 novembre 1951. 22 juin 1959.
4° Dentistes			
MM. LERESTE Paul. BOUCHOUCHI Mokrane.	26 juin 1937. 18 novembre 1953.	Marseille. Alger.	22 juillet 1955. 8 mai 1958.
5° Infirmiers			
M ^{me} BALOIS, épouse VAN VARSEVELD Claude. M ^{lle} DELBARD Michèle.	juin 1939. 31 mars 1955.	Casablanca. Paris.	12 juin 1946. 23 avril 1958.
PROVINCE DE KSAR-ES-SOUK			
BENI-TAJJITE			
<i>Médecin</i>			
M. SANYAS Albert.	4 février 1952.	Montpellier.	25 septembre 1957.
ITZER			
<i>Sage-femme</i>			
Miss LOIS GRETA ROKEBY ROBINSON.	24 février 1927.	Central Midwives (Board).	7 septembre 1948.
MIDELT			
<i>1° Pharmacien</i>			
M. PLINI Aroldo.	15 décembre 1909.	Gênes.	28 janvier 1960.
<i>2° Dentiste</i>			
M. MIDA Antoine.	18 juin 1955.	Paris.	26 janvier 1955.
MINES D'AOULI			
<i>Médecin</i>			
M. DELORME Lucien.	9 juin 1944.	Lyon.	30 août 1960.
PROVINCE DE TAZA			
TAZA			
<i>1° Médecins</i>			
MM. ASSOUN Georges. MONTEZ-RUIZ Daniel.	16 janvier 1952. 14 janvier 1952.	Alger. Salamanque.	16 juin 1953. 15 juin 1958.
<i>2° Pharmaciens</i>			
M ^{me} CROIZE, née FLAVIGNY Georgette. M. DIEZ Pedro-Armando.	13 octobre 1927. 26 juillet 1919.	Paris. Alger.	31 décembre 1929. 9 avril 1942.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° Dentistes			
M. BARBE Jean.	31 octobre 1952.	Lille.	3 juillet 1954.
M ^{me} RUIZ-MONTES, née INGEBORG-DOHRING.	22 mars 1951.	Karlsruhe.	24 décembre 1957.
4° Sage-femme			
M ^{me} ASSOUN, née HUBERT Josette.	31 octobre 1951.	Alger.	4 mai 1956.
TANGER			
1° Médecins			
MM. BENAÏM Charles.	11 juillet 1957.	Montpellier.	21 décembre 1959.
LANZALAVI François.	12 mai 1927.	Paris.	13 mars 1958.
SAHARAUI Ben Braïm.	12 février 1953.	Grenade.	29 novembre 1957.
2° Pharmaciens			
MM. AZZA Abdallah.	2 juillet 1953.	Toulouse.	25 février 1960.
BENAÏM-HACHUEL Menasche.	29 décembre 1939.	Madrid.	22 décembre 1960.
3° Sage-femme			
M ^{me} RUBAL-DIAZ Dolorès.	6 mars 1941.	Madrid.	décembre 1957.
PROVINCE DE TËTOUAN			
TËTOUAN			
1° Médecins			
MM. AGRELA-RUBIO José.	27 octobre 1957.	Grenade.	9 février 1959.
BALLESTEROS-VELASCO Antonio.	31 juillet 1953.	Grenade.	19 novembre 1959.
COBOS-MARTINEZ Thomas (1).	4 octobre 1943.	Salamanque.	2 avril 1959.
GARCIA Emilio-Luque.	19 mai 1951.	Grenade.	14 mai 1959.
M ^{me} LOPEZ-ARCOS Maria.	19 août 1954.	Grenade.	15 août 1959.
POTTER-TRINDLE Margaret.	14 juin 1950.	Philadelphie.	6 avril 1959.
M. SANCHEZ-GARCIA Manuel.	19 octobre 1955.	Grenade.	27 juin 1958.
2° Pharmacien			
M ^{lle} ALTAMIRANO-TAPIA Matilde.	28 novembre 1958.	Madrid.	6 septembre 1960.
3° Sage-femme			
M ^{lle} LOW Euphemia.	24 novembre 1934.	Central Midwives Board.	19 janvier 1959.
4° Infirmière			
M ^{lle} SERFATY-ISRAËL Mercédès.	15 novembre 1958.	Séville.	6 mai 1959.
ARCILA			
Médecin			
M. ECKL Karl.	21 décembre 1912.	Vienna.	27 décembre 1957.
CHECHAOUEN			
Pharmacienne			
M ^{lle} ALONSO-FERNANDEZ.	6 novembre 1959.	Grenade.	8 novembre 1960.

(1) Odontologue.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
EL-KSAR-EL-KEBIR			
<i>Médecins</i>			
M. ARNET-GUASCH Raimundo.	25 mars 1929.	Valence.	12 janvier 1959.
LARACHE			
<i>1° Médecins</i>			
MM. HONTORIA-GARCIA Eloy.	3 septembre 1957.	Grenade.	4 décembre 1959.
MACHIN-BURGUETTE Fernando.	5 mars 1947.	Valencia.	23 novembre 1960.
MARTINEZ-MARTINEZ Elso.	2 juillet 1949.	Santiago.	12 mars 1959.
SANCHEZ-GARCIA Manuel.	19 octobre 1955.	Grenade.	27 juin 1958.
<i>2° Pharmaciens</i>			
MM. ALBARRACIN-NAVARRO Candido.	19 février 1940.	Santiago.	24 juin 1960.
PAVON-RODRIGUEZ Modesto.	21 janvier 1936.	Santiago.	21 juin 1960.
CORDERO-CARRASCO Manuel.	11 juin 1959.	Grenade.	21 juin 1960.
<i>3° Infirmiers</i>			
MM. GARCIA-MORENO Emilio.	31 mars 1947.	Madrid.	25 novembre 1959.
MARTINEZ Y ALLAGO Raimundo.	17 février 1948.	Séville.	14 novembre 1960.
MORALES-MUNOZ Francisco.	10 décembre 1953.	Séville.	18 mars 1960.
MORALES-SEIS DE TRUEVA Rafael.	30 novembre 1953.	Séville.	22 septembre 1960.
OCHOA Y MALAGON Alfonso.	25 février 1958.	Madrid.	2 juin 1959.
SAJA-RODAR Antonio.	14 août 1942.	Cadix.	9 décembre 1959.
SEGRERA-GENOVES Francisco.	20 octobre 1948.	Séville.	17 février 1960.
SERRANO-MARTINEZ Francisco.	10 novembre 1952.	Séville.	11 avril 1960.
PROVINCE D'AL HOCEIMA			
AL HOCEIMA			
<i>Pharmaciennes</i>			
M ^{mes} MACHUCA-ONIEVA Maria.	1 ^{er} décembre 1958.	Grenade.	4 mars 1959.
REDONDO-AVILA Maria.	8 juin 1956.	Grenade.	13 novembre 1958.
PROVINCE DE NADOR			
NADOR			
<i>Médecins</i>			
MM. BRAULIO-ESTEBAN Martinez.	16 mars 1955.	Grenade.	19 novembre 1959.
GARCIA-MAESE Juan.	17 mai 1954.	Séville.	9 juillet 1959.
MARTIN Adin Nicolas.	26 mai 1941.	Valladolid.	15 août 1960.
PEREZ-HERNANDEZ Antonio.	28 février 1941.	Grenade.	15 juin 1959.
REMARTINEZ-BUERA Enrique.	19 août 1953.	Sarragosse.	17 novembre 1959.
UIXAN BENI-BUIFRUR			
<i>1° Médecins</i>			
MM. GARCIA OJEDA Jesus.	8 décembre 1933.	Madrid.	22 juin 1960.
MONCADA-HERNANDEZ Manuel.	10 janvier 1956.	Madrid.	31 octobre 1959.
<i>2° Pharmacien</i>			
M. BUENO NAVARRO Adelino.	15 septembre 1959.	Grenade.	21 juin 1960.
<i>3° Infirmiers</i>			
MM. COLOMAR Sierra Pedro.	18 novembre 1927.	Madrid.	9 novembre 1960.
VIDAL Rubio Aurelio.	31 mai 1952.	Séville.	9 novembre 1960.

ROYAUME DU MAROC

Application de l'article 6 du dahir du 16 jourmada II 1382 (12 mai 1914)

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LISTE NOMINATIVE
DU PERSONNEL VÉTÉRINAIRE
AU 1^{er} JANVIER 1960

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERGER AU MAROC
VILLE DE CASABLANCA			
MM. BENSIMON Marc.	7 juillet 1958.	Toulouse.	17 décembre 1958.
BOURGEOIS Pierre.	5 juillet 1947.	Toulouse.	12 avril 1950.
COUSIN Arthur.	15 juin 1950.	Toulouse.	9 avril 1951.
GOMEZ ZAPATA Benjamin.	30 septembre 1950.	Madrid.	4 mars 1960.
KERGUNTUL Robert.	22 mai 1933.	Paris.	28 mars 1951.
LOZANO-RUIZ José.	5 juillet 1917.	Cordoue.	6 juin 1945.
MACCAIONE Salvatore.	13 août 1955.	Naples.	14 avril 1956.
PERNA Giovanni.	15 juillet 1917.	Bologne.	9 décembre 1948.
PROTON René.	8 novembre 1937.	Lyon.	13 décembre 1957.
VILLE D'EL-JADIDA			
M. LELAURIN Pierre.	23 juillet 1897.	Alfort.	6 avril 1929.
VILLE DE FES			
M. BOUGUEREAU Michel.	10 juin 1933.	Toulouse.	19 avril 1935.
VILLE DE MARRAKECH			
M. MARQUANT Georges.	10 janvier 1913.	Alfort.	27 décembre 1927.
VILLE DE MEKNES			
M. GRONDON Jean.	10 juillet 1946.	Lyon.	12 mai 1948.
PROVINCE D'OUJDA OUJDA			
M. MEUNISSIER Jacques.	23 octobre 1941.	Paris.	7 novembre 1942.
VILLE DE RABAT			
MM. CHAILLOT André.	25 juin 1932.	Toulouse.	9 octobre 1948.
LAVERGNE François.	9 décembre 1911.	Toulouse.	27 décembre 1927.
MICHEL Jean.	26 décembre 1913.	Alfort.	27 décembre 1927.
RODRIGUEZ-PEREZ Gonzalo.	20 juin 1951.	León (Espagne).	25 août 1958.
PROVINCE DE RABAT SOUK-EL-ARBA-DU-RHARB			
M. BEN KOURDEL Ahmed.	13 juin 1938.	Toulouse.	19 août 1946.
KENITRA			
M. TAILLY Pierre.	30 avril 1948.	Paris.	11 août 1950.
TETOUAN			
M. AYERRA Y PEREZ Ignacio.	22 avril 1953.	Saragosse.	9 avril 1960.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 30 SEPTEMBRE 1961. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Casablanca-Centre (337), rôle 1 de 1961 ; Casablanca-Nord (305 et 317), rôle 1 de 1961 ; Casablanca-Ouest (357), rôle 1 de 1961 ; Casablanca—Sidi-Othman (379), rôle 1 de 1961 ; Casablanca-Centre, rôle 4 de 1960 et rôle spécial 268 de 1961 (19) ; Casablanca-Nord (5), rôles spéciaux 146 de 1959 et 147 de 1960 ; Casablanca-Ouest, rôles 4 de 1959 (32), 3 de 1960 (21), spéciaux 215 de 1958, 214 de 1959, 212 de 1960 et 213 de 1961 (21) ; Fès-Ouest (4), rôle spécial 11 de 1961 ; Taza (5), rôle spécial 5 de 1961 ; Fès-Ville nouvelle (1), rôle 4 de 1960.

Patentes : Fès-Médina (3), émission primitive de 1961.

Taxe urbaine : Casablanca-Ouest (359), émission primitive de 1960 ; El-Borouj (403), émission primitive de 1960.

Prélèvement : Casablanca-Centre (20), rôle 2 de 1960 (16), 4 de 1958 et 2 de 1959 ; Casablanca-Nord, rôles 4 de 1957, 5 de 1958, 3 de 1959 (5), 1 de 1958 et 1959 (2) ; Casablanca—Roches-Noires (7), rôles 7 de 1958 et 1959 ; Safi, rôle 1 de 1960 ; Rabat-Nord (2), rôles 4 de 1957, 3 de 1958 et 2 de 1959.

LE 25 SEPTEMBRE 1961. — *Patentes* : Souk-Tleta-Oulad, émission primitive de 1961 ; Benahmed, émission primitive de 1961 ; Ben-Sli-mane (31), émission primitive de 1961 ; Tandrara (3), émission primitive de 1961 ; Tahnaout, émission primitive de 1961 ; Marrakech-Médina (2), émission primitive de 1961 ; Ksabi (1), émission primitive de 1961 ; Agdz (2), émission primitive de 1961 ; Ahermoumou (5), émission primitive de 1961 ; Taïnaste (5), émission primitive de 1961 ; Aknoul (5), émission primitive de 1961.

LE 20 SEPTEMBRE 1961. — *Taxe urbaine* : Erfoud, 1^{re} émission de 1960 ; Mohammedia (30), 2^e émission de 1960.

Le sous-directeur,
chef du service des perceptions,
BENHIDA.